

## SOMMAIRE

Lucien Bajulaz . . . . .	p.	3
Pont-de-Fillings . . . . .	p.	5
Arpigny en 1730 . . . . .	p.	6
Chez Baillard . . . . .	p.	7
Aquarelles . . . . .	p.	8
La foire de Fillings . . . . .	p.	9
Recette : vinaigre . . . . .	p.	11
La vigne en 1730 . . . . .	p.	12
Disparition d'un mobilisé. . . . .	p.	14
Emigration fillingeoise . . . . .	p.	17
Emigration savoyarde . . . . .	p.	18
Fête de la terre . . . . .	p.	20
Antependium . . . . .	p.	21
Ecole de Pouilly - 1902 . . . . .	p.	25
Ecole de Faucigny . . . . .	p.	26
Ecole de Pouilly - 1915. . . . .	p.	27
Où se trouve, Cacatires. . . . .	p.	28
Affranchissements . . . . .	p.	33
Enigme résolue . . . . .	p.	40
Ecole de Pouilly , construction . . . . .	p.	41
Abbé Gavard . . . . .	p.	45
Un siècle de maires à Viuz . . . . .	p.	47
Radeleurs . . . . .	p.	49
Histoires de loups . . . . .	p.	52
Coupure de presse . . . . .	p.	53
Savoyards au front . . . . .	p.	53
Incendies . . . . .	p.	54

### *"Le Petit Colporteur"*



Racines en Faucigny • Société d'histoire locale

Année 2000 • N°7

Tirage limité

Prix : 50 Francs

## EDITORIAL

Quelques images me viennent à l'esprit en évoquant le village de Fillings, d'abord c'est le pont qui enjambe la Menoge avec ce train à vapeur, jusque devant le restaurant "Chez Rigaud".

L'autre image, c'est un vieux moulin que j'avais découvert au hasard d'une promenade hivernale, chez Bajulaz vers le pont Morand. Les glaçons semblaient transformer la vieille roue à aubes en un superbe luminaire de cristal. A Couvette, on parle encore des moulins de "Chez Dégerine" : la Menoge y faisait du bon travail et puis j'avais lu qu'au début de ce siècle en 1900, près de la scierie Montfort, un miraculeux coup de pioche des ouvriers avait mis à jour une cuirasse complète de l'âge de fer, vers 900-800 avant J. C. Cette découverte est l'objet d'une telle attention et de précaution que c'est désormais le musée d'histoire de Genève qui la garde à jamais.

Mais, j'étais loin encore de la réalité et des gens, car au-delà des choses et des objets, il y a des personnages qui tout simplement fixent l'histoire, semblent arrêter le temps parce que

L'Hôtel RIGAUD,  
hélas,  
actuellement  
démolie.



leur mémoire ne s'évapore pas avec les premières chaleurs d'un nouveau printemps.

Alors ici, je voudrais remercier Pierre Bajulaz qui pendant cinq ans fut notre collaborateur à la rédaction du "Petit Colporteur".

Il nous a quittés temporairement ; c'est que son travail d'architecte le saisit très fortement, mais je sais que Pierre partage notre passion puisqu'il s'occupe de la rénovation de l'art sacré.

Ce goût de l'histoire, du patrimoine, il le tient sûrement de son oncle Lucien Bajulaz qui pendant quarante ans, a inlassablement recueilli une quantité importante de témoignages, de documents, de réflexions sur l'histoire ; une somme dont peu de gens de Fillinges en connaissent la valeur.

En accueillant Philippe Déturche dans notre association, nous découvrirons sa passion pour la richesse du patrimoine de Fillinges. Déjà Philippe a taraudé pour nous un excellent portrait de Lucien Bajulaz.

Depuis sept ans déjà, Annick Terra Vecchia, aquareliste de talent, artiste de notre tradition montagnarde, travaille pour notre revue. Elle a peint un tableau plein de poésie, le restaurant Rigaud qui dans quelques temps disparaîtra. Deux autres aquarelles mettent en valeur le Château Baillard et la maison forte des De Chillaz du XVIIème siècle que vous trouverez en page 68.

Pour terminer je voudrais dire à tous nos lecteurs, merci de votre accueil ; certains font part de leurs remarques, de leurs suggestions, de leurs critiques ; c'est bien ainsi. Aidez-nous à mieux faire connaître cette revue si vous le jugez bon. Aidez-nous encore en sa diffusion. Sortez vos vieux documents, vos vieilles photos, etc.. pour qu'enfin notre histoire, nos histoires, notre passé, ne tombent pas dans la trappe de l'oubli.

A bientôt.

Michel Pessey Magnifique

# LUCIEN BAJULAZ

Dans cette nouvelle parution du "Petit Colporteur", l'équipe éditoriale poursuit ses pérégrinations dans le passé des communes de la région et s'arrête, quelques pages durant, sur l'histoire de Fillinges. Cette recherche des curiosités d'autrefois, dispersées par la houle du temps vagabond qui plonge les hommes et les femmes d'aujourd'hui dans l'oubli de leurs métamorphoses, ne pouvait manquer de rendre hommage à cet extraordinaire travail historique accompli par notre ami **Lucien Bajulaz**.

En effet, pendant plus de vingt années, avec érudition, application et passion, il compulsa des milliers de documents, déposés aux Archives départementales de Savoie et de Haute-Savoie, à l'évêché à Annecy, à l'Etat de Genève et de Vaud ou dans les greniers et les boîtes de tant de Fillingeois, chaleureux et coopératifs à son égard. De plus, il eut le soin inestimable de recueillir le murmure des siècles, cette musique trop souvent ignorée par les historiens infirmes de l'oreille, donc aveugles à trop de questions, auprès de ses compatriotes dont plusieurs centaines "historiques".

Enfin, né en 1911 à Couvette (qu'il fréquenta assidûment, lors de ses congés, une fois sa carrière professionnelle dans l'Education Nationale commencée et plus encore, sa retraite venue), connu de tous les anciens de la commune des deux cotés de la Menoge comme du Foron, il noua sur son sol natal des amitiés indéfectibles. Présents ou absents, Camille (à la plaine), Yvonne (de Zonzier), Marius (en bas de Fillinges), et les autres songent à lui, au charme de sa discrétion et de sa diction, à sa silhouette souple et légère, à son visage anguleux et son sourire d'ange. Ils espèrent que le repos, passé actuellement dans une résidence près d'Annecy, auquel les accidents et les maladies de l'âge l'ont contraint, sera court et que sa santé viendra trinquer les leurs, un jour ou l'autre.

Son œuvre, intitulée "**Fillinges et son passé**", admirable - il faut insister sur cet aspect - au point qu'aucune autre commune de notre département ne dispose d'une monographie historique d'une telle qualité d'exhaustivité et d'une telle richesse documentaire, se compose de deux tomes, comprenant 12 parties et 858 pages dactylographiées : un véritable monument, dont certains extraits sont présentés dans les premières feuilles qui ouvrent ce numéro. Tous les sujets, toutes les périodes sont abordés, la géographie des lieux, les vicissitudes de la communauté (civile et religieuse) fillingeoise depuis le Moyen Age jusqu'aux années 1960, les figures sociales, les activités économiques, l'évolution démographique, la vie politique locale, les coutumes et l'habitat, le réseau routier et les ponts, des biographies de certains maires (Dufresne, Bosson, Gavillet ... ) et de notaires sont dressées...

Au sein de cet ouvrage hors norme, trop méconnu mais consultable par tous en

bibliothèque, se glissent quelques souvenirs personnels, que certains eurent la d'entendre certains étés, près de la charmille, dans son verger auquel le torrent, vert, volubile et blanc, faisait la conversation, cessant uniquement lorsque le tonnerre venait à déchirer un air lourd comme la mer, dans un après-midi toujours trop bref pour nos soifs.

Alors, il fallait le voir quitter son habit de réserve et l'écouter. Des réminiscences d'août 1914 emplissaient l'horizon. C'était la nuit ; ou bien un matin, banal comme une aurore pour un gamin de trois ans, percevant pour la vie le bruit des pas de son père, traversant pour la dernière fois sa cour et enterré vivant, dans la Meuse, le 28 septembre 1914, par un orage d'obus. Ce bruissement éternel dans les ressacs de la mémoire en fit un fils naturel de Jaurès. Dès lors, il riait des péripéties de la réunion publique qu'il organisa au chef-lieu, au printemps 1936, pour promouvoir le programme du Front Populaire, malgré les conseils amicaux de Bonnefoy et la muraille féminine dressée devant la cure, craignant la peste et le choléra pour ce cher Révérend Guyot...

Pour tout cela, et pour la vie, salut fraternel cher Lucien.

***Philippe Déturche, Chez Baillard, le 14 mars 2000.***



**Lucien Bajulaz, à l'école Normale de Bonneville en 1929.**

# La naissance du village de Pont-de-Fillingses

Vers 1850, le promontoire qui s'étend de Chez Bourguignon à la ferme Saillet sépare deux vallées inhabitées où coulent respectivement les torrents de la Menoge et du Foron de Bogève. Le couloir de la première est appelé traditionnellement "**Sous Vaux**". Le vieux pont qui relie la zone des Voirons au chef-lieu porte le même nom.

Un demi-siècle a suffi pour que la main de l'homme transforme les lieux. Une tranchée largement ouverte relie les deux vallées, un pont de pierre rassurant franchit la Menoge, des maisons ont poussé aux deux extrémités de ce dernier, des commerces se sont ouverts, et le tram apporte son animation ... Le lieu offre l'image d'une patte-d'oie. Y aboutissent sur la rive gauche de la Menoge la route de la vallée du Giffre et les chemins du chef-lieu, d'Arpigny, de Bonnaz, des Tattes et de Chez Bourguignon, et sur la rive droite, la route d'Annemasse et Genève vers l'aval, les chemins de Boège et des Habères vers l'amont. Mieux encore, vers la fin du siècle, le pont est emprunté, comme nous l'avons vu, par le chemin de grande communication numéro 20 qui relie Findrol à Thonon, par Arpigny, le Pont-de-Fillingses et Boège ... Ainsi le Pont-de-Fillingses, carrefour routier important, apparaît bientôt comme le centre géographique de la commune.

Pendant quelques années, le village et son pont neuf conservent le nom de "Sous Vaux". Mais les recensements de 1872 à 1911 les désignent uniquement par "**le Pont**". Cependant, en 1891, date de mise en service du tram, la Compagnie du C.E.N. adopte l'expression : "**Gare du Pont-de-Fillingses**", et l'Administration retient à son tour "**Le Pont-de-Fillingses**" que le recensement de 1921 officialise. Une réserve pourtant : les gens du cru, qu'ils parlent patois ou français, n'useront pendant de longues décennies, que du toponyme "**Chez Rigaud**" ..

Le village ne se développe pas rapidement mais reçoit des gens actifs. En feuilletant les recensements, nous avons noté, à titre d'information, les noms de quelques chefs de famille qui apparaissent pour la première fois.

- 1872 : Jean Rigaud, 47 ans, aubergiste
- 1886 : Louis Maulet, 53 ans, voiturier et cultivateur  
Victor Donche-Gay, 26 ans, boulanger
- 1896 : Jules Callendrier, 33 ans, boulanger  
François Donche, 30 ans, maréchal-ferrant
- 1911 : François Oberson, 30 ans, né à Contamine, charpentier  
Joseph Jon, 62 ans, cultivateur, né au Petit-Bornand  
Eugène Saillet, 32 ans, né à Boège, négociant ;  
Pellet-Soret Jean, 65 ans, négociant, né à Viuz ...

Mais s'il est une famille qui a fait corps avec le Pont-de-Fillingses dès son origine, c'est bien celle des **Rigaud**. Rappelons succinctement les conditions dans lesquelles elle s'y est installée.

Fils d'une famille de laboureurs du hameau de Malan, commune de Bonne, Jean Rigaud décide en 1852 de changer de profession. Agé de 27 ans, il est né en 1825, célibataire, sachant lire et écrire, il sollicite l'autorisation d'ouvrir une auberge à Malan-Fillingses, sur l'antique route de Genève à Boège. Certes, à l'époque, les cabarets ont mauvaise presse : l'intendant donne un avis défavorable. Mais soutenu par le Conseil communal de Fillingses, il obtient tout de même gain de cause et ouvre son auberge, aidé par une servante et un domestique. En 1858, il épouse Sylvie Gavillet, de Marcellaz, qui lui donnera quatre enfants.

Intelligent, ayant le sens des affaires, Jean Rigaud comprend que l'avenir appartient à

la nouvelle route d'Annemasse à Samoëns. Avant qu'il ne soit trop tard, il achète dans les parages du nouveau pont, plusieurs terrains qui prendront bientôt une certaine valeur.

Les recensements de 1861 et de 1868 indiquent qu'il habite toujours à Malan avec sa famille. Par contre, celui de 1872 précise qu'il habite au "**Pont de la Menoge**" et qu'il est aubergiste. Il y vit avec sa femme Sylvie, ses deux filles Marie (13 ans) et Joséphine (11 ans), ses deux fils Charles (8 ans) et Léonard (6 ans), et une servante de 27 ans.

Le nom de la famille Rigaud est intimement lié au développement du Pont-de-Fillings. Ses membres y ont joué un rôle à la fois économique et social qui dépasse d'ailleurs le cadre communal. Des activités d'appoint ont été pratiquées à certaines périodes : l'agriculture, la boulangerie, la boucherie, l'hébergement de touristes. Des fonctions ont été assumées : le service du poids public, la recette de certaines contributions indirectes. Enfin, l'hôtel Rigaud était un lieu de banquets et de rencontres fort connu des Genevois, des notables de la région et des sociétés populaires ...

---

---

## ARPIGNY en 1730

### Le village de Chez Baillard

Ce village, fort ancien, s'organise de part et d'autre d'une voie qui relie presque à angle droit le chemin de Findrol à Bonnaz et le nant de Samson, sur environ une centaine de mètres. Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, il groupe neuf maisons, trois granges et trois mesures. Chaque habitation a, en général, son petit "*placéage*" (=cour), et, à l'arrière, l'indispensable potager.

En parcourant la voie du nord au sud, nous trouvons sur la droite quatre maisons disposées à la diable les unes par rapport aux autres, puis une grange, une mesure, un champ et un pré. Les maisons et la mesure appartiennent dans l'ordre aux Rds Barnabites (282 m<sup>2</sup>), aux fils de Laurent Berthet (301 m<sup>2</sup>), à Joseph Vial (184 m<sup>2</sup>), à Joseph Jolivet (maison de 146 m<sup>2</sup> et grange de 127 m<sup>2</sup>), et à Melchior Decroux (mesure de 218 m<sup>2</sup>).

A gauche, nous découvrons quatre maisons mitoyennes qui s'inscrivent dans un carré complètement occupé. Elles appartiennent à Jean-François Gavard (174 m<sup>2</sup>) Jean-François Berthet (228 m<sup>2</sup>), Joseph Baillard (180 m<sup>2</sup>) et Claude Gavard (maison de 269 m<sup>2</sup> et grange avec placéage de 206 m<sup>2</sup>). Une mesure, séparée du groupe précédent par un placéage de 57 m<sup>2</sup>, appartient à Melchior Decroux (168 m<sup>2</sup>).

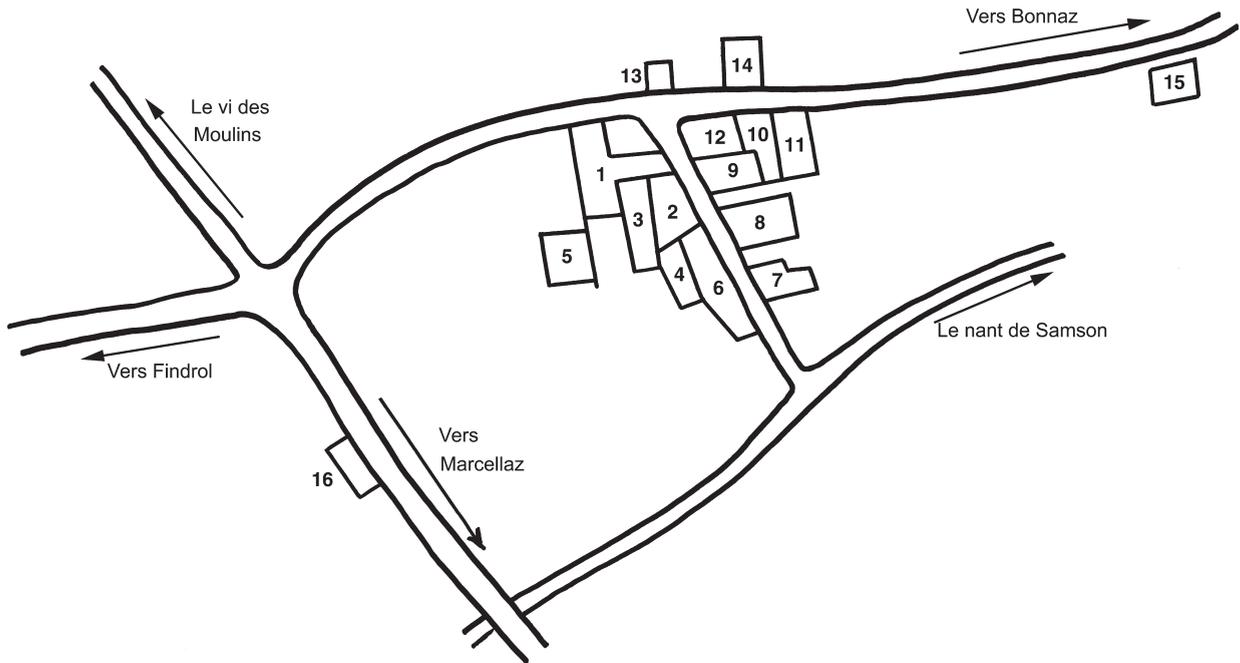
Par ailleurs, à gauche du chemin de Bonnaz et face à l'impasse du nant de Samson, se dresse une grange appartenant à Jean-François Gavard (123m<sup>2</sup>). Elle est suivie en direction de Bonnaz d'un jardin, puis de la maison de Michel Berthet (247 m<sup>2</sup>).

### Le village de Chez Ducret

Ce village, tout à fait distinct du précédent, s'étend dans l'angle formé par le chemin de Findrol et celui de Pouilly. En fait, il est constitué de deux groupes de maisons très proches les unes des autres. Le premier en compte quatre, ainsi qu'une grange. Les propriétaires se nomment Philippe Périllat (95 m<sup>2</sup>), Claude Ducret (73 m<sup>2</sup>), Jacques Ducret feu François (54 m<sup>2</sup>), Joseph Ducret feu Jacques (418 m<sup>2</sup>), Joseph Ducret feu Claude (grange de 108 m<sup>2</sup>).

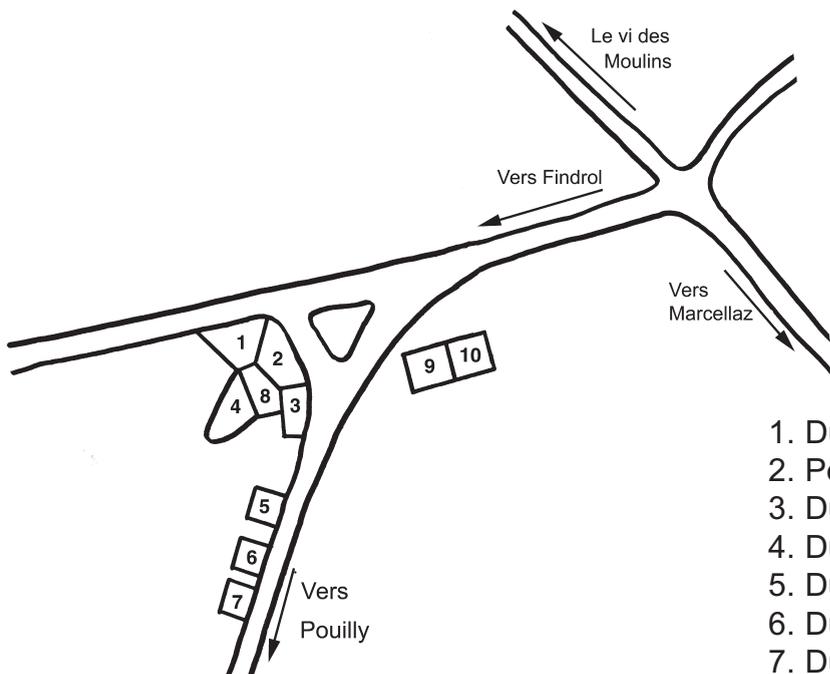
Le second groupe se trouve à une petite distance du précédent, en direction de Pouilly. Il compte trois maisons qui appartiennent à Joseph Ducret feu Claude (130 m<sup>2</sup>), à Jacques Ducret feu Jean-François (47 m<sup>2</sup>) et à Joseph Ducret, frère du précédent (82 m<sup>2</sup>).

## Les constructions du Village de Chez Baillard



- |   |  |
|---|--|
| 1. R.P. Barnabites : maison et placéage         | 10. Berthet Jean-François : maison et placéage |
| 2. Berthet Jean-François : maison et placéage   | 11. Baillard Joseph : maison et placéage       |
| 3. Vial Joseph : maison et placéage             | 12. Gavard Jean-François : maison et placéage  |
| 4. Jolivet Joseph : maison                      | 13. Gavard Jean-François : grange              |
| 5. Jolivet Joseph : grange                      | 14. Berthet Michel : maison                    |
| 6. Decroux Melchior : mesure                    | 15. R.P. Barnabites : mesure                   |
| 7. Decroux Melchior : mesure                    | 16. Melchior Decroux : maison et placéage      |
| 8. Gavard Claude et frères : grange et placéage |  |
| 9. Gavard Claude et frères : maison et placéage |  |

## Les constructions du Village de Chez Ducret



- |                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| 1. Ducret Joseph feu Jacques        | maison |
| 2. Périllat Philippe                | maison |
| 3. Ducret Claude                    | maison |
| 4. Ducret Jacques feu François      | maison |
| 5. Ducret Joseph feu Claude         | maison |
| 6. Ducret Jacques feu Jean-François | maison |
| 7. Ducret Joseph feu Jean-François  | maison |
| 8. Ducret Joseph feu Claude         | grange |
| 9. Ducret Etienne                   | grange |
| 10. Périllat Philippe               | grange |



Maison forte De Chillaz



Château Baillard

# La foire de Fillinges

La foire tient une place à part dans le passé de Fillinges. Elle est d'abord une journée exceptionnelle qui marie les affaires et les distractions et mobilise pratiquement toute la population. Placée par la tradition sous le signe du cheval et du poulain, mais sans exclusivité aucune, elle est aussi le rendez-vous animé de toute une région. C'est une institution centenaire dont la date immuable, le **11 août**, figure dans tous les almanachs et annuaires, et marque une étape dans le déroulement de l'année.

## Depuis quand existe-t-elle ?

C'est une question que l'on se pose depuis longtemps. Il y a deux siècles déjà, c'était en 1776, le secrétaire communal Louis Débaud avouait son ignorance et avançait une hypothèse d'ailleurs plausible : *«Il se tient une foire le 11 août à Fillinges ; je ne sais par qui la concession a été faite, peut-être par le seigneur de la paroisse ...»*.

Un siècle plus tard, dans un pourvoi présenté en 1862 à l'occasion d'un procès, le Conseil Municipal donne une réponse pour le moins imprécise : *«Dès un, cinq, dix, vingt, trente et quarante ans, et même dès un temps immémorial, les modernes l'ayant toujours vu et entendu dire aux anciens, et ceux-ci aux plus anciens qu'eux, sans qu'il existe mémoire du contraire, il y a eu dans la commune de Fillinges une foire et un retour de foire ...»*.

Nous savons tout de même de façon sûre qu'elle existait au début du XVIIIème siècle puisque le comte de Bonne, seigneur de Fillinges, percevait une taxe à cette occasion. En effet, par acte du 19 décembre 1724, il acensa à Maître Maret, notaire à Bonne, divers droits dont ceux *qu'on exige les jours de foire, tant de Bonne que de Fillinges*.

Sa création est donc antérieure à cette date. Mais de combien d'années, ou peut-être de siècles ? Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons répondre. A titre indicatif, rappelons que Bonneville a une foire depuis 1270, Thonon depuis 1477, Boège depuis 1531, La Roche depuis 1562, Saint-Jeoire depuis 1565, Viuz-en-Sallaz depuis 1597 ...

L'enquête de 1776 énumère *“les marchandises et denrées qui s'y débitent”* chevaux, boeufs, vaches, génisses, cochons, et aussi *“quelques bouteilles de vin avec des pains et biscuits ...”*. Elle ajoute : *“ Cette foire est assez considérable ”*.

C'est tout ce que nous savons sur elle depuis ses origines jusqu'au début du XIXème siècle.

## La période 1860-1939.

Au cours de cette période, notre agriculture se transforme. Avec le développement des fruitières, l'élevage et la production laitière occupent une place qui va grandissant, au détriment de certaines cultures, notamment de la vigne. Mais Fillinges conserve son caractère essentiellement agricole.

Aussi sa foire garde-t-elle toute sa raison d'être et tout son dynamisme.

Un tableau de quelques foires de la région, dressé le 2 janvier 1861, le souligne :

Reignier (10 mai et 20 septembre) importance moyenne

Bonne (octobre) importance considérable

Fillinges (11 août) de première importance

La Roche (octobre et décembre) de première importance

Gaillard (mars, juin, août, novembre) immense

## Une grande journée annuelle.

La Foire du 11 août a laissé un souvenir impérissable dans la mémoire de nos anciens. C'était en effet, pour tous les habitués : maquignons, marchands et public, une borne solidement plantée sur le chemin du temps. On y pensait bien à l'avance, les jeunes en rêvaient ...

L'arrivée des forains nomades précède de plusieurs jours l'événement. Les enfants les ont vus s'installer sur le champ de foire. Ils ont observé avec curiosité et crainte ces gens à la peau brune, à la chevelure noire et aux yeux brillants, ces enfants dépenaillés, ces roulottes mystérieuses..

Les premiers bestiaux arrivent dès la veille ou l'avant-veille <sup>(1)</sup>. Les autres suivent, de plus en plus nombreux en fin de nuit et aux premières heures du jour. Fillinges devient la capitale, éphémère d'un vaste territoire qui comprend non seulement les vallées et plateaux limitrophes, mais englobe encore la bordure septentrionale des Bornes, le Pays de Gex, une partie de la Suisse ... En 1890, on signale la présence de maquignons espagnols et italiens...

Fillinges connaît une sorte de mobilisation générale. Exception digne d'être signalée, on interrompt les



La foire de Fillings vers 1900 - Collection Marcel CHENEVAL -

travaux des champs. Le bétail soigné, l'étable en ordre et la cour balayée, tous les gens valides quittent la maison. Et c'est bientôt sur les chemins qui convergent vers le chef-lieu, un cortège ininterrompu de gens endimanchés, la plupart à pied, d'autres entassés sur des chars à bancs ... Plus tard apparaîtront les premières bicyclettes, puis les premières autos ... Pour atteindre le champ de foire, on avance entre deux rangées de véhicules qui stationnent sur les bas-côtés de la route. Les premiers flonflons de la fête arrivent aux oreilles, accroissent l'impatience et l'excitation...

La foire, c'est d'abord "**un mouvement extraordinaire**", une bousculade, une cohue. On se fraie un passage comme on peut, on perd de vue ses compagnons de route, on bute contre un obstacle inaperçu...

C'est aussi une rumeur assourdissante où percent les cris des animaux, les appels des charlatans, la voix nasillarde et rythmée des limonaires, les éclats de voix et les rires des gens ... Ce sont encore des odeurs dont la dominante change avec l'endroit où l'on se trouve ...

C'est enfin l'une des rares occasions de l'année où, pendant quelques heures, on vit à l'unisson d'une foule, partagé entre le souci de réaliser au mieux des projets d'achat ou de vente, et le plaisir de participer à la joie commune ...

Bien sûr, la raison d'être de la foire est d'abord le commerce des bestiaux auxquels des emplacements spéciaux sont réservés. Voici les chevaux, alignés côte à côte, bichonnés avec soin, la queue tressée avec de la paille, les poulains qui firent pendant des décennies la réputation de la foire, les mulets et les ânes ... Voici les vaches dont certaines portent sonnailles ou affichent des cornes aux formes provocantes, de toutes races, de toutes couleurs, de tous prix ... Voici le monde grognant et odorant, rose et noir, des cochons, des truies et des porcelets ... Voici enfin le petit peuple des brebis et des chèvres qui bêlent, des volailles qui piaillent ...

Quoi de plus amusant que de suivre une scène de marchandage ! Blouse noire descendant au-dessous du genou, grand mouchoir noué autour du cou, chapeau rabattu sur les yeux et bâton à la main, le maquignon officie. Il fait le tour de l'animal, le palpe en certains endroits, vérifie l'état de sa denture ... Il prend un peu de recul, cligne des yeux, et la discussion s'engage. Les exigences du vendeur et les critiques de l'acheteur suscitent de vives réactions. Et tout s'achève le plus souvent par un tope retentissant, une tape dans le dos ... et un petit tour à la buvette proche ...

Ce jour-là, les cafetiers sont sur la brèche. Ils ont installé en plein air le plus grand nombre possible de tables de bois blanc et de bancs, et mobilisé une troupe de serveurs et de laveurs de verres. Ils vendent aussi de quoi satisfaire de solides appétits. Le bouillon est apprécié, mais un bouillon dans lequel nagent d'abondants légumes, des carottes en particulier. Pour faire face à la demande, l'aubergiste François Dunand s'est équipé d'un chaudron (on disait à l'époque une *chaudière*) d'une capacité de cent trente litres. Quant au volume des boissons vendues, surtout du vin, il est proprement stupéfiant. Cela tient à la chaleur de l'été, à celle de l'ambiance et des rencontres, mais aussi, il faut bien le dire, à l'habitude fort courante de boire beaucoup ... On garde le souvenir de retours à la maison difficiles et peu glorieux ! ...

La gamme des marchandises offertes par les forains est fort étendue : vêtements et chaussures de travail, sellerie, quincaillerie, outillage varié, cordes, lingerie et bonneterie, vaisselle, mercerie, etc ... On achète ce dont on a besoin et même, le talent persuasif du bonimenteur aidant, ce qui est moins utile.

La foire, c'est aussi la fête pour tous les âges. Celle des enfants avec les marchands de jouets, de bonbons et de pains d'épice, avec les manèges toujours pris d'assaut. Qui ne se rappelle, attendri, celui de notre compatriote Joseph Lachenal dit *Snaillon*, qu'un âne placé au centre faisait tourner, et dont le limonaire était mû par une manivelle à main ? Certes, avec toutes ses lumières, le manège Dufaux faisait plus *riche*, mais il ne daignait pas s'installer à Fillinges ... Celle des jeunes avec les balançoires qu'on lançait aussi haut que possible, les voltigeurs chers aux amateurs de sensations fortes, les cirques, à la vérité bien modestes, dont les singes au derrière pelé faisaient scandale et provoquaient cette réflexion d'une Fillingeoise : « *Ce que ces bêtes sont vilaines ! ... Comment peut-on croire que l'homme en descende ?* ». Celle des grands avec les multiples arrêts dans les cafés, les jeux de quilles et le bal ...

N'oublions pas les vendeurs de chansons à la mode : ils avaient leurs fidèles. La femme chante, l'homme l'accompagne à l'accordéon, les gens font cercle autour d'eux et reprennent en chœur le refrain ... C'est ainsi que dans les années 20, on fredonne *Nuit de Chine, Sous le soleil marocain, Mon Paris, Valencia, Ramona, Les Ombres qui passent*, etc ...

## Recettes de nos arrières, arrières... grand-mères

(Pour) faire promptement  
d'excellent vinaigre:

Il faut du bon vin fort dans lequel  
vous mettrés du poivre long, et du  
levain de  
pain de seigle qui soit bien aigre.

*faire promptement d'excellent  
vinaigre*

**Autre (recette) :**

ayé la charge d'un cheval de poirres  
sauvages,  
pilés les bien, et les laissés  
fermenter durant  
3 jours dans un tonneau et puis  
durant 30 jours  
vous les arroserés de 2 pots d'eau  
par jour dans laquelle eau,  
vous aurés fait bouillir du  
gingembre, et  
du poivre long : au bout de 30 jours,  
vous presserés  
les poires et vous aurés du bon  
vinaigre.

*Il faut du bon vin fort dans lequel  
vous mettrés du poivre long et du levain de  
pain de seigle qui soit bien aigre.*

*autre*

*ayé la charge d'un cheval de Poirres sauvages,  
pilés les-bien, et les laissés fermenter durant  
3 jours dans un tonneau et puis durant 30 jours  
vous les arroserés de 2 pots d'eau par jour dans laquelle  
eau vous aurés fait bouillir du gingembre et  
du poivre long. au bout de 30 jours vous presserés  
les poires pilés et vous aurés du bon vinaigre*

# La VIGNE en 1730

## Quelques caractères de la viticulture fillingeoise :

Deux constatations s'imposent. Et d'abord la multiplicité des parcelles et l'exiguïté de bon nombre d'entre elles. En effet, 30% ont une superficie inférieure à cinq ares, et environ 50%, une superficie comprise entre cinq et vingt ares. Sur notre territoire fortement accidenté, la moindre parcelle favorable à la culture de la vigne est utilisée. Le tableau suivant donne leur répartition en fonction de leur superficie.

Superficie	Nombre de parcelles	Pourcentage	
moins de 100 mètres carrés	8	1,63 %	} soit 30,60%
de 100 à 200 mètres carrés	33	6,73 %	
de 200 à 500 mètres carrés	109	22,24 %	
de 500 à 1000 mètres carrés	122	24,89 %	} soit 48,97%
de 1000 à 2000 mètres carrés	118	24,08 %	
de 2000 à 5000 mètres carrés	69	14,08 %	
de 5000 à 10000 mètres carrés	22	4,48 %	
de 10000 à 20000 mètres carrés	6	1,22 %	
plus de 20000 mètres carrés	3	0,61 %	
	<hr/> 490		

Est également frappant le nombre élevé des propriétaires de vignes. Chaque famille s'efforce d'avoir la sienne, si petite soit-elle. Et la possession d'un vignoble important confère un prestige indéniable. Les principaux propriétaires, qui appartiennent à tous les *ordres* de la société, sont cités dans les listes qui suivent. Nous indiquons la superficie de leurs vignes exprimée en hectares (ha) ou en ares, le nombre de leurs parcelles et leur domicile quand celui-ci est connu.

## Les nobles :

1. Louis de Chassey :	3,69 ha,	2 parcelles,	à Chillaz, aujourd'hui La Lière
2. Le marquis de Sales :	1,64 ha,	2 parcelles,	Annecy
3. Le marquis de Boège :	1,47 ha,	7 parcelles,	Annecy
4. Joseph de Chillaz :	1,43 ha,	5 parcelles,	chef-lieu
5. le baron de Monthoux :	1,11 ha,	3 parcelles,	Annemasse
6. Noble de Vidonne :	1,10 ha,	2 parcelles,	Chambéry
7. Noble Duclos, comte de Bonne :	98 ares, 6	parcelles,	Chambéry
8. Noble de Thoire :	92 ares,	2 parcelles,	La Roche
9. Demoiselle de Rochette :	86 ares,	2 parcelles,	Annecy
10. Noble de Châtillon :	84 ares,	4 parcelles,	Etrembière
11. Joseph de Bellegarde :	82 ares,	4 parcelles,	chef-lieu
12. Alexandre de Bellegarde :	79 ares,	3 parcelles,	chef-lieu
13 Alexis de Roget :	31 ares,	3 parcelles	
14. Noble Dichat :	19 ares,	2 parcelles,	Chambéry
15. Noble Rd Delevaux :	16 ares,	1 parcelle,	Margencel
16. Noble de Seyssel :	9 ares,	1 parcelle,	La Charniaz, Bonne

Il ne faut pas juger de la richesse foncière des nobles cités par les superficies indiquées ci-dessus. La plupart d'entre eux ont des biens importants dans d'autres paroisses. Par contre, pour les quatre familles qui habitent Fillings, les chiffres donnés représentent bien l'essentiel de leur patrimoine.

De toute façon, les 16 propriétaires nobles détiennent 49 parcelles totalisant 16,5 hectares de vigne, soit plus du cinquième du vignoble fillingeois (20,62 %).

## Le Clergé séculier :

les six cures de Fillings :	1,35 ha,	6 parcelles
Boège :	78 ares,	3 parcelles
Villard :	61 ares,	1 parcelle
Viuz-en-Sallaz :	50 ares,	1 parcelle
Nangy :	42 ares,	5 parcelles
St André :	13 ares,	1 parcelle

## Le Clergé séculier :

les six cures de Fillinges :	1,35 ha,	6 parcelles	
Boège :	78 ares,	3 parcelles	Villard : 61 ares, 1 parcelle
Viuz-en-Sallaz :	50 ares,	1 parcelle	Nangy : 42 ares, 5 parcelles
St André :	13 ares,	1 parcelle	

et les deux oeuvres des pauvres de Marcellaz et Peillonex : 28 ares, 3 parcelles

Total : 20 parcelles totalisant 4 hectares.

## Le Clergé régulier :

les cinq établissements religieux de Peillonex :	3,71 ha,	4 parcelles
des Barnabites :	2,58 ha,	6 parcelles
de Sixt :	2 33 ha,	5 parcelles
de N.D des Voirons :	79 ares,	2 parcelles
des Cordeliers de Cluses :	36 ares,	2 parcelles

**Total** : 19 parcelles totalisant 9,78 hectares.

Ensemble du Clergé : 39 parcelles totalisant 13,86 ha, soit 17,32 % du vignoble fillingeois.

Les deux ordres privilégiés détiennent donc 83 parcelles totalisant 30,36 ha, soit les 37,94 % du vignoble.

## Les notables :

Ce sont des roturiers qui se distinguent de la masse des paysans par la fortune, l'instruction, les relations, l'influence ... Ils sont gros propriétaires, hommes de loi, magistrats, chirurgiens ... Huit d'entre eux possèdent plus d'un hectare de vigne sur Fillinges :

Melchior Decroux, du chef-lieu, fils de notaire, le plus riche propriétaire foncier de la paroisse :	4,5 ha
Jean Delacorbrière, bourgeois de Genève où il habite, propriétaire à Soly :	3,5 ha
Joseph Monfort, magistrat à Bonneville :	3 ha
Jean-Pierre Duchêne, natif de Chambéry, habite à Boège :	2 ha
Michel Pisset, natif de Ville-en-Sallaz, magistrat à Bonneville, propriétaire à Soly :	1,9 ha
Claude Charles Mouchet, médecin à Boège :	1,6 ha
Joseph Pisset :	1,5 ha
Jean Débaud, études de droit, propriétaire au chef-lieu :	1,5 ha
Ajoutons Joseph Dussaix, chirurgien à St Jeoire :	65 ares

Deux seulement sont Fillingeois : Melchior Decroux et Jean Débaud. Ils habitent tous deux le chef-lieu.

Ces neuf propriétaires possèdent 89 parcelles totalisant 20,14 hectares de vigne.

## Douze propriétaires roturiers possèdent entre un demi-hectare et un hectare de vigne :

Etienne Berthet, du chef-lieu :	98 ares,	6 parcelles	
François Decouvette :	94 ares,	4 parcelles	
Baptiste Dombre :	90 ares,	8 parcelles,	de chez Baillard
François Charrière :	90 ares,	5 parcelles,	d'Annecy
Joseph David :	80 ares,	1 parcelle,	de Bonne
Nicolas Decroux :	80 ares,	8 parcelles,	du chef-lieu
Philippe Pomet (?) :	80 ares,	8 parcelles	
Aimé Débaud :	74 ares,	4 parcelles,	de Chez Pilloux
Michel Berthet :	73 ares,	6 parcelles,	de chez Baillard
Claude Decroux :	62 ares,	5 parcelles,	du chef-lieu
Joseph Decruissier (?) :	53 ares,	1 parcelle	
Philippe Rigaud :	50 ares,	4 parcelles,	natif de Bonne, habite à Nangy

Ces douze propriétaires possèdent donc 60 parcelles d'une superficie totale de 9,26 hectares.

Ainsi les 16 cotes des nobles, les 13 du clergé et les 21 des notables et propriétaires aisés - soit 50 cotes - comptent-elles 237 parcelles (49 + 39 + 149), d'une superficie totale de 60 hectares. Les 131 propriétaires restants ne disposent donc que de 20 hectares de vigne, soit les 25%.

# La disparition d'un mobilisé fillingeois

## Souvenirs, souvenirs ...

Me permettra-t-on d'ouvrir une parenthèse personnelle en abordant ce sujet ? Certes, j'avais seulement trois ans et quatre mois en ce funeste début d'août 1914, et sept ans et demi quand retentirent les cloches de l'Armistice. Mais certains souvenirs restent indélébiles. Par ailleurs, une demi-douzaine de courts *billets* griffonnés par mon père mobilisé dès le premier jour et quelques témoignages recueillis auprès de mon entourage donnent une idée de la situation d'une famille qui a perdu un être cher ...

## Une famille parmi d'autres

En cette fin de juillet 1914, mon père Eugène Bajulaz, né à Couvette en 1881 et y demeurant, occupe la maison que mon grand-père Julien y fit bâtir en 1882. Il avait appris le métier de menuisier qu'il exerça avec plaisir jusqu'en 1904. Mais cette année-là, son frère aîné François, qui aidait ses parents à cultiver leurs champs, se maria et quitta la maison. Mon père dut le remplacer et devint cultivateur à plein temps. Il perdit sa mère en janvier 1910 et son père en juin 1914. Entre temps, il avait épousé en mars 1910, Angèle Bérard, née en 1888 et originaire de Scientrier. Fin mars 1911, leur premier enfant vit le jour et fut prénommé Lucien ...

En ce milieu d'été 1914, mes parents font donc valoir leur modeste propriété qui compte une vingtaine de journaux ( surface labourable par un homme en une journée ; elle valait dans notre région 29 ares 48 centiares) et possèdent trois ou quatre vaches, une génisse et un cheval. Vers 1912, ils avaient fait construire une étable spacieuse qui leur avait coûté cinq mille francs. En fait d'économies, il ne leur restait plus qu'un billet de cent francs suisses. Dernière information d'ordre familial : ma mère attend un deuxième enfant qui doit naître au début novembre. Mais sa grossesse la fatigue beaucoup.

C'est l'époque où la moisson bat son plein. Les hommes fauchent les blés aux lourds épis, lient les gerbes, les transportent à la maison. Les femmes, la faucille à la main, font les javelles et les rassemblent en gerbes ... On se hâte car le temps de la batteuse et des regains approche ...

Mais quand, le premier août en fin d'après-midi, le tocsin retentit, la population comprend que la situation est grave, les cœurs se serrent ... Les mobilisables pensent aux leurs qu'ils vont quitter, aux travaux interrompus, aux imprévus qui les attendent. Mais ils s'inclinent devant l'inévitable. D'ailleurs, au fond d'eux-mêmes, ils sont persuadés que la guerre ne peut durer longtemps ...

## La mobilisation et les débuts de la guerre

### **Le départ**

Trop jeune pour comprendre ce qui se passait, je n'avais vu, la veille au soir, que des visages graves autour de moi. Le lendemain matin, j'entends, de ma chambre située au-dessus de la cuisine, des bruits inhabituels. Un peu plus tard, je me lève sans bruit et me mets à la fenêtre. Tout à coup, je vois passer sur le chemin qui mène à Bonne un petit groupe d'hommes parmi lesquels je reconnais mon père. Ils n'ont pas revêtu leur tenue journalière de travail et portent un sac en bandoulière. Ils disparaissent bientôt derrière un rideau d'arbres ...

Quand je descends de ma chambre pour déjeuner, je trouve ma mère en larmes et qui m'embrasse plus

### **Première lettre de mon père, datée du 7 août.**

*Bien chère Angèle,*

*Je m'empresse de t'écrire ces deux lignes pour te dire qu'on n'est pas encore habillés. Quand nous sommes arrivés le lundi à Lyon, nous nous sommes rendus au fort Saint-Irénée... Je pense qu'on y restera un certain temps... Louis Bajulaz, Jovard et Levet, de Bonne, et Montfort de Lossy, et moi-même, nous sommes à la même compagnie. Je pense que tu as reçu la carte que je t'ai envoyée mardi ...*

*Je serais bien content d'avoir de tes nouvelles. Es-tu guérie ? Et comment t'en tires-tu toute seule ? Dis-moi aussi ce qui se passe chez nous, si on a déjà pris le cheval , et comment vous vous arrangez les uns et les autres .*

*En attendant de tes nouvelles, je t'embrasse bien fort ainsi que le petit Lucien.*

### **Lettre du 15 août.**

*Comme tu ne m'envoies aucune nouvelle, je suis inquiet. Est-ce que par hasard tu n'aurais pas reçu ma dernière lettre ? Ou serais-tu dans l'impossibilité de m'écrire ? J'ai grand peur que tu sois malade. Si tu ne peux pas écrire toi-même, fais donc faire ta lettre par quelqu'un d'autre afin que je sache au moins des nouvelles de la maison. Il est vrai que toutes les lettres arrivent avec beaucoup de retard, et même qui se perdent par rapport à la mobilisation qui est par bonheur à peu près terminée.*

## **Lettre du 19 août.**

*... Je m'empresse de te répondre pour te dire que j'ai reçu ta lettre lundi ; elle est restée six jours en route. Tu ne m'as pas dit si tu avais fait rentrer l'avoine. Quant au blé et au foin, tu peux en vendre. Est-ce que tu as reçu des nouvelles de chez vous ? <sup>(5)</sup>.*

*Tu m'as bien fait de la peine en me disant que tu souffrais toujours. Si cela dure trop longtemps, tu seras peut-être obligée d'aller chez vous. Qu'est-ce que tu feras toute seule dans l'état où tu es ? Enfin réfléchis à ce que tu as de mieux à faire ...*

## **Lettre du 23 août.**

*J'ai bien reçu tes deux lettres ainsi que ta carte. Cela me fait bien plaisir d'avoir de tes nouvelles : je les conserve pour me tenir compagnie en ce moment de malheur.*

*En cas que nous changions de garnison, n'oublie pas de mettre sur l'adresse : "à suivre".*

*Prends courage. Ne te fais pas trop de chagrin et songe que nous nous reverrons, et que nous serons heureux d'avoir contribué à la défense de notre pays ...*

## **Lettre du 12 septembre**

*...En attendant que je puisse faire mieux, je t'écris ces deux mots sur ce modeste bout de papier, car il n'est pas facile de s'en procurer d'autres. Sois tranquille quant à moi, et que ces deux lignes te trouvent également en bonne santé.*

*Ton mari qui pense nuit à jour à toi ainsi qu'à notre petit Lucien ...*

## **Lettre du 20 septembre.**

*Je m'empresse de t'envoyer ce bout de lettre pour te dire que je suis toujours en bonne santé. Tu me pardonneras si je ne t'ai pas écrit plus souvent. Je ne le pouvais pas, ne possédant pas de papier, et impossible de s'en procurer.*

*Enfin mieux vaut tard que jamais, et cette fois, j'espère que tu me donneras de tes nouvelles au plus vite, car je brûle de les recevoir, vu qu'il y a un mois que je n'en ai pas reçu.*

*Chère femme, fais comme moi, prends courage et espérons que bientôt nous aurons le plaisir de nous retrouver.*

*Je suis très inquiet de savoir comment tu te portes et comment tu t'en tires toute seule. Pas une minute ne se passe sans que je pense à toi ainsi qu'à notre cher petit Lucien.*

*Envoie-moi donc de tes nouvelles, s'il est possible. Cela me tranquilliserait un peu jusqu'à mon retour, car il m'est si cruel d'être sans nouvelles de toi.*

*Envoie-moi également des nouvelles du pays, pour savoir comment ça se passe, et ce que vous faites en ce moment. Comment François se porte-il au régiment ?*

*Je ne sais pas que te dire de plus pour le moment, car il est défendu de dire exactement où on est. J'ai changé de compagnie, j'ai quitté la 24<sup>ème</sup> compagnie pour la 7<sup>ème</sup>.*

*Si tu peux m'envoyer un peu d'argent dans quelques jours, cela me ferait bien plaisir, quoique j'aie bien ménagé celui que j'avais emporté.*

*Alors, ma chère Angèle, je te dis adieu en attendant de te revoir ...*

## **L'obsession du mobilisé.**

Ces six lettres de mon père, simples et banales dans leur formulation, sont pourtant chargées d'émotion. Il ne manque ni d'amour pour les siens, ni d'amitié pour ses voisins, ni d'intérêt pour ce qui se passe à Couvette, à Fillinges, à Scientrier ... Il éprouve un besoin lancinant de rester en contact avec la vie, la vraie, celle qu'il a quittée depuis bientôt deux mois. Il est obsédé par la situation dramatique de son épouse fatiguée, accablée de soucis et seule, il pense aux travaux qui ne peuvent être effectués, au sort de "Bijou", son cheval qui a risqué la réquisition ...

Au moment où il écrit sa lettre du 20 septembre, il n'a plus qu'une semaine à vivre ... Quant à son épouse qui accouchera un mois et demi plus tard, elle s'installera fin novembre chez ses parents, à Scientrier, en emmenant ses deux enfants, son cheval et une vache. Mais elle reprendra sa place à Couvette vers la mi-mars 1915, poursuivant avec un courage exceptionnel son combat pour la vie.

## **La brève rencontre de deux "pays" dans une zone de combats**

C'est un jour de la mi-septembre 1914, dans un secteur de la grande forêt de Hambertvillers. Un groupe de soldats cantonne dans les parages. Parmi eux, Edouard Déluermoz, un cultivateur d'une quarantaine d'années qui habite le lieu-dit La Tire, tout près de Couvette. Il suit distraitemment le passage d'un détachement

de l'Infanterie Coloniale. Tout à coup, un cri en jaillit : «Tiens, Edouard ! ...». Un fantassin s'approche de lui : ses vêtements crottés et sa barbe hirsute le rendent méconnaissable ... Cependant l'hésitation ne dure que quelques secondes : «Pas possible, mais c'est Eugène ! ...» s'écrie Edouard.

Les premiers et rapides propos échangés, mon père évoque les jours terribles que sa compagnie vient de vivre, les tirs meurtriers qu'elle a essuyés ... Il montre à son ami son képi et son paquetage troués par des balles. Visiblement démoralisé, il le quitte sur ces mots "On nous mène à l'abattoir ... Nous ne reverrons pas notre Fillinges ... Adieu, Edouard !...".

## **Mauvaise nouvelle**

Les mois passent, un an peut-être, et pas la moindre nouvelle de l'absent depuis la lettre du 20 septembre. Un jour, ma mère reçoit la visite de Levet, de Bonne, qui avait été affecté au même régiment que mon père, mais dans une autre compagnie. Ma mère lui fait part de son angoisse. Levet lui enlève tout espoir : "Ma pauvre fille, ne compte pas revoir Eugène ...". Et il rapporte ce qu'il a entendu dire. Mon père aurait été enterré vivant "un obus avait creusé un grand trou, un autre l'avait comblé ..".

## **L'avis officiel du décès**

Vers le milieu de l'année 1916, ma mère reçoit la visite de François Cheneval, maire de Fillinges, et de Louis Decroux, garde-champêtre. La scène se passe dans la cuisine, dont je revois la table faite par mon père et l'arche, c'est-à-dire le grand coffre à blé avec son couvercle incliné, auquel mon grand-père tenait beaucoup ...

Avec gravité, compassion, et quelque gêne aussi, les visiteurs remettent à ma mère l'avis officiel de disparition de mon père, avis établi le 21 avril 1916 et ainsi conçu :

***Le soldat Bajulaz Eugène a disparu le 28 septembre 1914 à Loupmont (Meuse).***

***Inscrit au tableau officiel à titre posthume :***

***Médaille militaire***

***Croix de guerre avec étoile de bronze.***

***Brave soldat. Tombé glorieusement pour la France le 28 septembre 1914 à Loupmont.***

Je revois le maire et le garde-champêtre restés debout, et surtout ma mère effondrée sur une chaise, le visage inondé de larmes, et tenant dans sa main droite l'avis officiel ...

# L'Émigration Fillingeoise

## dans la deuxième moitié du XIXème siècle

### Un mouvement général d'une certaine ampleur.

Le rattachement de la Savoie à la France ne modifie pas sensiblement la situation matérielle de ses paysans. Un certain nombre d'entre eux continuent de mener une vie besogneuse et sans avenir. D'autres restent fidèles à l'émigration saisonnière qui les conduit à Genève, en Suisse romande, et vers Paris et Lyon. Jusqu'à la guerre de 1914-1918, des escouades de Savoyardes vont faire les *effeuilles* et les vendanges dans le vignoble suisse, les hommes se réservant les gros travaux agricoles. Mais un certain nombre, plus audacieux que les précédents, sautent le pas. Ils comprennent qu'à leur époque, le monde bouge et que leur champ d'action s'élargit. Les communications deviennent plus faciles avec le développement des chemins de fer et des transports maritimes. L'industrie prend son essor et fait appel à une main-d'œuvre supplémentaire. Enfin, des terres nouvelles s'offrent à nos paysans : l'Algérie dont la conquête commence en 1830, les pays de l'Amérique du Sud qui, la période des troubles achevée, veulent mettre en valeur leurs ressources naturelles, l'Amérique du Nord et le Canada qui prennent leur essor économique. De leur côté, les pays de l'Europe centrale et orientale offrent certains emplois ...

Les émigrés partent, l'espoir au cœur, mais ils ne sont pas tous gagnants, loin de là ...

### Deux terres d'accueil l'Algérie et l'Argentine...

Les Savoyards émigrèrent en de nombreux pays du monde. Mais ils manifestèrent une faveur particulière pour certains d'entre eux. Nous retiendrons l'Algérie et l'Argentine.

#### L'Algérie :

La France conquiert l'Algérie un peu malgré elle, à la suite de provocations, d'imprévus de toute nature, d'hésitations, et ... de combats meurtriers. Mais à partir de 1840, le général Bugeaud fit marcher de pair conquête militaire et colonisation. La paix établie, on se rendit compte que l'Algérie disposait de ressources potentielles non négligeables et offrait un climat favorable à une politique de peuplement européen. Des concessions furent accordées, les premières surtout dans la plaine d'Alger. Des paysans de France et d'ailleurs, d'anciens soldats libérés, répondirent à l'appel. Vers 1860, l'Administration offrait aux colons *des lots de 21 hectares comprenant une parcelle à bâtir, un jardin, une terre arrosable et une terre arable, le tout pour 450 francs ...* <sup>(1)</sup>. La population européenne dépassa les 450.000 âmes en 1881 <sup>(2)</sup>. Bref, dès le milieu du siècle, la France considérait que *l'Algérie était sa plus belle colonie*.

#### L'Argentine :

En 1850, l'Argentine sortait d'une longue période de luttes fratricides. Bien qu'elle offrit une superficie de 2.776.000 kilomètres carrés, soit sept fois et demie la France, elle n'avait qu'un million et demi d'habitants. Son gouvernement décida d'ouvrir le pays à l'immigration, mais à des conditions précises : *Les émigrés devaient être de préférence de familles de laboureurs, de religion catholique romaine, de race latine. Par ailleurs, les hommes devaient être forts et travailleurs, les femmes fortes et généreuses* <sup>(3)</sup>.

Les concessions étaient accordées à des familles d'au moins cinq personnes et ayant un minimum de moyens pour payer leur voyage et assurer la mise en valeur de leur concession. C'est pourquoi certains candidats étaient écartés.

La province d'Entre-Rios accueillit de nombreux Savoyards, en particulier des Chablaisiens. Elle est située à trois cents kilomètres au nord de Buenos-Aires et à l'ouest de l'Uruguay. Les terres y sont fertiles. C'est là que se trouvent les villes ou bourgades dont on parle beaucoup :

Villa Elisa, fondée par des émigrés du pays Gavot, d'Abondance et de la vallée d'Aulps,  
San Carlos Norte, par ceux de la vallée de Bellevaux,  
San José où un musée a été édifié ...

Dès leur arrivée, on leur remettait leur contrat de colonisation. En principe, toute famille de cinq personnes recevait un certain nombre d'hectares de terre. Mais il y avait des variantes et parfois des compléments. A Santa Fé, on donnait trente-trois hectares, à Entre-Rios, vingt-cinq hectares, des semences, deux chevaux, une paire de bœufs et une charrue, en d'autres provinces, trente hectares et une vache ...

(Archives Départementales de Haute Savoie  
- Cote 43 J 2289)

Transcription Andrée Blanc

1) A.D.H.S. 6M.

2) A cette époque, Jules Ferry donna la répartition des populations algériennes : 272.000 Français, 219.000 étrangers et 3.267.000 indigènes (Discours et opinions).

3) M. l'Abbé Claude Chatelain Communication à l'Académie Chablaisienne du 3 mars 1885, Messenger du 22 mars 1985.

# L'Émigration Savoyarde dans les pays de langue allemande

Après les Donche (Dantz, nom germanisé), Forel, Mouthon, Monet, aujourd'hui la famille Chaffard (Shaffar, également nom germanisé). Cette époque, 1630-1730, succède à une période très troublée marquée par l'Escalade : le duc de Savoie attaque Genève en 1602.

Toutes les paroisses de la vallée du Giffre ont été touchées par cette émigration savoyarde ; plus tard on l'appellera la **Grande émigration**. Dans toutes nos familles, une ou plusieurs personnes quitte la Savoie pour gagner leur vie ailleurs.

Pour certains, c'est un départ temporaire, pour d'autres un départ définitif car souvent après un mariage avec une fille du pays, ils s'installent dans leur village d'adoption.

La cause principale en fut la surpopulation de notre vallée, riche en familles nombreuses, vivant sur de petites exploitations.

Dans les années 1700, de très mauvaises saisons marquées par d'énormes chutes de neige qui écrasèrent tous les arbres fruitiers, précédèrent une période de grande sécheresse. A tel point, que le bourg de Viuz n'a plus d'eau. Le besoin de gagner sa vie favorise le départ vers la Suisse, l'Alsace, la Lorraine, l'Autriche ou l'Allemagne.

D'autre part, trois éléments agissent sur la démographie du Pays de Phalsbourg <sup>(1)</sup> :

1°/ la vente de la Seigneurie au duc Charles III de Lorraine : la réaction catholique, les protestants quittent le pays.

2°/ la guerre de Trente Ans (1618-1638) avec ses pertes humaines, ses maladies, ses ruines.

3°/ l'annexion du Pays de Phalsbourg par la France au traité de Vincennes en 1661, qui entraînera la repopulation d'un pays vide de ses habitants.

Toutes ces raisons incitèrent les Savoyards à se rendre dans cette région de Phalsbourg, et à apporter leur savoir pour la construction des fortifications de Vauban. L'exemption d'impôts pendant douze ans encouragera 1100 émigrants à s'installer dans cette région.

Certains descendants de ces émigrants ont pu être retrouvés : les Chaffard de St-Jean-de-Tholome sont devenus les Schaffar d'Alsace à Wintzeiheim <sup>(2)</sup>.

Louis Chaffard, né en 1691, quitte la Savoie en 1717 pour travailler à Wintzeiheim. Le 17 juillet 1724, il épouse Marie-Elisabeth Kohler, fille de vigneron. Il travaille chez son beau-père, mais après plusieurs années, il travaillera à son compte.

Aimé Schaffar, son descendant, est aujourd'hui vigneron à Wintzeiheim, alors qu'André Chaffard, autre descendant, est aujourd'hui vigneron à Saint-Etienne, au dessus de Bonneville, mais il demeure à St-Jean-de-Tholome (Chez Maréchaux) avec sa famille.

La famille Chaffard éclatera en plusieurs branches : les Chaffard de St-Jean, Chaffard Landy, Chaffard Leblond, Chaffard Vavau, Chaffard Capitaine, Chaffard de Viuz, Chaffard de Contamine-sur-Arve, et Schaffar d'Alsace (Wintzeiheim).

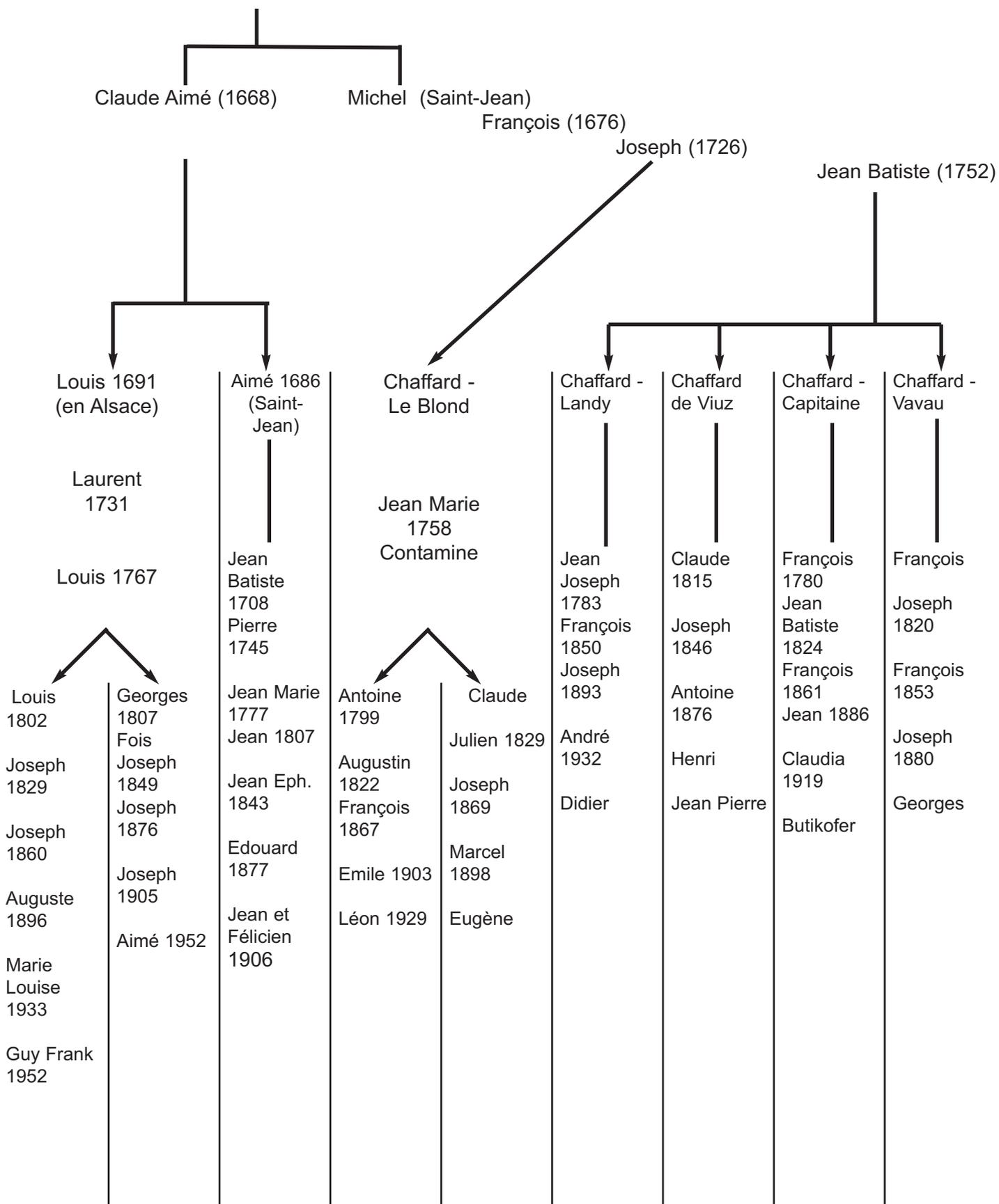
Voici page suivante l'arbre généalogique de la famille Chaffard établi avec l'aide de M. **Guy Franck** de Wintzeiheim (autre descendant).

## Maurice-Demourieux Gilbert

1) Phalsbourg (Moselle) possède des vestiges des fortifications de Vauban.

2) Wintzeiheim est une commune limitrophe de Colmar (au S-O).

Chaffard Jeanne (1606) - la Chaffardière à Saint-Etienne-sur-Bonneville  
 Chaffard Aimé (1638)



## LA FETE DE LA TERRE

Après la deuxième guerre mondiale, divers mouvements de jeunesse chrétienne pleins d'enthousiasme et de générosité, se sont constitués. La JOC (jeunesse ouvrière catholique), la JEC (jeunesse étudiante catholique) et la JAC (jeunesse agricole catholique) contribuaient à faire revivre les villes et les campagnes par de grandes manifestations populaires çà et là.

Le 18 juillet 1948, à Fillinges, eut lieu une grande fête qui mit en avant les forces vives du milieu rural. Cette fête fut baptisée : **Fête de la terre**. Cette fête a eu lieu en 1949 à Cranves-Sales et en 1952 à Boège.

Fêter cette terre qui nourrit son peuple fut une grande réussite sur le plan des échanges entre villages. Chacun y participa par des chants, des scènes reconstituant les travaux des moissons que nous pouvons nous remémorer par les photos ci-dessous.

De gauche à droite :

1er rang :

Thérèse Gavillet  
Raymonde Mischler  
Cécile Gavillet

2ème rang :

Raymond Deluermoz  
Jean Gavillet  
François Decroux



De gauche à droite :

Bernard Chapuis  
Suzanne Chapuis

Laurent MONTFORT

## DE L'ANTEPENDIUM en quelques églises de Faucigny, Genevois et Chablais

On le considère comme secondaire... à juste titre peut-être... encore que...

Le visiteur arrête son regard juste au-dessus... logique !... le retable, souvent baroque en Savoie, placé intentionnellement à hauteur des yeux, est un élément remarquable, objet de nombreuses études. Il va de soi que l'attention qu'il aiguise soit prioritaire.

On en parle peu, ou pas... et pourtant... **l'antependium** (1), à notre sens, est tout à fait digne d'intérêt.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du devant décoré de la table d'autel. Rappelons tout d'abord que cet élément, qui fait face au public, peut être constitué soit de métal, de marbre ou de pierre (2), soit de bois, sculpté ou non, peint ou non, soit en gypserie (3) et même en cuir de Cordoue estampé (4), à l'aspect de brocart ou de broché soyeux assez étonnant (5). Ceux qui sont illustrés d'une scène figurative à thème, parfois vive en couleurs, ont particulièrement attiré notre curiosité.

Pour bien comprendre une explication, un fait, un enseignement, rien de mieux qu'une illustration. Ainsi des fresques célèbres ou de vrais *catéchismes en bande dessinée* illustrant les murs des édifices religieux, ont, depuis des siècles, fixé dans les mémoires, tant l'Histoire sainte que les grandes heures de l'histoire de l'Église. Sans aborder du tout l'évolution des autels, leurs matériaux de construction, leur orientation etc., nous nous proposons simplement de susciter votre observation, vos réflexions, vos recherches peut-être, uniquement sur cet élément iconographique, typiquement savoyard semble-t-il (6) et de vous faire partager le fruit de nos découvertes.

Or, ces panneaux illustrés, en bas-relief, appliqués sur le devant de la table sainte, ornent le plus souvent les autels des chapelles latérales. Nous ne les avons en effet que rarement remarqués sur le maître-autel dans la région. Nous nous sommes attachée aux scènes que nous qualifierons de *narratives* et allons vous en proposer quelques-unes.

Commençons bien évidemment par le Faucigny, et par l'antependium de l'actuelle **église Saint-Georges** de St-Jeoire parce qu'il offre une particularité que vous avez peut-être remarquée.

Une **Annonciation** fraîche et colorée orne le maître-autel... et non un autel secondaire, contrairement à ce que nous venons d'avancer ! Ce grand panneau rectangulaire aux angles supérieurs arrondis, est encadré avec un très beau mouvement en creux dans l'autel de bois sculpté agrémenté de colonnettes Empire. Ce relief polychrome respecte les couleurs traditionnelles : robe rouge et manteau bleu de la Vierge, teinte claire pour la robe de l'ange, le tout dans des tons vifs et gais à l'italienne.

**- A droite**, l'archange Gabriel sur une nuée, envoyé de Dieu, est respectueusement agenouillé et fait un geste : **"Je vous salue Marie, pleine de grâce..."**. Représenté en jeune homme blond, imberbe, ailé et nimbé, il porte une tunique jaune - beige et, dans la main gauche, un lys en bouton unique et doré. Remarquez ses ailes empennées blanches et nacrées. Il vient annoncer à la Vierge qu'elle va concevoir, et enfanter, par la vertu du Saint-Esprit, le fils du Très-Haut.

**- A gauche**, la Vierge, calme et sereine, a une expression de soumission : **"Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole"** (7). Un voile sur ses cheveux sombres, penchant un peu sa tête nimbée d'or. Elle baisse les yeux, les bras en croix sur la poitrine, acceptant par avance la volonté de Dieu.

"*L'Esprit-Saint viendra sur toi...*", la troisième personne de la Trinité apparaît le plus souvent sous la forme d'une colombe qui figure le souffle divin ou annonce une bonne nouvelle. Celle-ci, au centre, est également auréolée d'or, mais son nimbe est rayonnant. Ce signe spécifique de la sainteté, ceint la tête des personnages sacrés : disque rond pour les saints, rayonnant pour les personnes divines.

Egalement situé au centre de la composition, le tabernacle, dressé comme la Maison du Seigneur, surélevé de deux marches, au fronton triangulaire orné d'un œil ouvert rayonnant d'or, préfigure déjà le Saint-Sacrifice. Cet œil, au centre du soleil, dans la symbolique chrétienne, traduit l'omniprésence de Dieu. Enfin, le lys épanoui dans un vase, symbole de pureté, fleur emblématique de la Vierge, est bien le signe de sa virginité. C'est aussi un attribut monarchique, sa forme, notamment dans la main de Gabriel, le fait ressembler à un sceptre.

La Salutation eut lieu à Nazareth, ville de Galilée. saint Luc spécifie : **"Etant entré où Elle était, l'ange lui dit..."**. Couramment les peintres situent Marie soit lisant, tissant ou filant dans sa chambre, soit dans un jardinet. Ici notre artiste a imaginé une délimitation intérieure par un carrelage en perspective, des colonnes soutenant un plafond et un beau rideau vert pris dans une embrasse. L'ensemble architectural suggère un petit temple ... est-ce typiquement galiléen et d'époque ? ... Des arbres, plutôt occidentaux, complètent le paysage sous un ciel bleu sans nuage.

Dès cette première approche, n'avez-vous pas été intrigués ? Avez-vous réagi ?... Les places habituellement réservées à la Vierge et à l'ange sont inversées.



L'Annonciation - Eglise de Saint-Jeoire -

Fuite en Egypte - Cathédrale d'Annecy -



Pourquoi ? simple fantaisie de l'artiste, commande imposée selon un modèle précis, ... Si vous en connaissez la raison, merci de nous en faire part.

La majorité des **"Annonciation"** situe la Vierge à droite et l'Archange à gauche, tant chez les grands maîtres italiens que chez les Flamands. Citons cependant quelques inversions identiques : le polyptique de Matthias Grünewald à Colmar, une huile sur toile du Greco (XVIème siècle) et une gravure du XVIIème. Car, l'iconographie, qu'elle soit religieuse, historique ou mythologique... se conforme à des règles strictes, codifiées : attributs qui permettent d'identifier les personnages, couleurs dont la signification est reconnue, hiérarchie de certains éléments etc. doivent être parfaitement respectés par les artistes. Et, ici, l'ange est à droite, la Ste Vierge à gauche !

A ce sujet, sachons que les représentations les plus anciennes de l'Annonciation apparaissent dans les catacombes à Rome au IVème siècle. Très vite l'ange est muni d'un bâton de messenger et pourvu d'ailes. Dès la fin du Vème siècle, il vient de la gauche tandis que Marie, simple femme, va puiser de l'eau, la cruche à la main. Aux Xème et XIème siècles, la Vierge est tantôt assise sur un trône, tantôt debout, écoutant la parole de l'ange qui vient de la gauche. Au Moyen Age et à la Renaissance, les artistes confèrent à Marie une attitude majestueuse encore, mais surtout plus expressive : soit modestie, effacement et recueillement les yeux baissés (exemple : L'Annonciation du Florentin Ghirlandaio, 1482, à la Collégiale de San Gimignano) ; soit effroi devant la nouvelle inattendue, visage fermé, geste de recul, de repliement sur soi illustrant la parole de l'ange : **"Ne craignez point, Marie"** (comme L'Annonciation de Simone Martini, Siennois du XIVème siècle, mort en Avignon à la cour des Papes) ; soit encore regard incrédule fixé sur l'envoyé de Dieu (exemple : celle de Fra Angelico, XVème siècle, au Couvent St-Marc à Florence) parfois même, l'ange surprend Marie en arrivant dans son dos ( gravure du XVème siècle) etc. Mais, dans toutes ces représentations, la Vierge est à droite et l'ange Gabriel à gauche.

Rappelons que, selon la définition de Mgr X. Barbier de Montault, **"l'iconographie est la science des images sacrées... respectant les choses vraies, conformes aux Ecritures, aux traditions, à l'histoire"**

*ecclésiastique, à la coutume et aux usages de la Sainte Eglise notre Mère... Elle a posé certaines règles particulières qu'il ne faut pas laisser tomber en désuétude. Ainsi l'on donne des ailes aux anges parce que ce sont les messagers célestes. La nudité des pieds, absolue ou avec sandales, caractérise les personnes divines et les anges, les apôtres et quelques fois les prophètes à cause de leur mission ici-bas. Le nimbe surtout a été sanctionné par la Congrégation des Rites, qui le prescrit circulaire pour les Saints et irradié pour les Bienheureux ; aux trois personnes divines, on ajoute une croix afin de les distinguer. Le nimbe, exprimant la gloire céleste, qui entoure la tête, c'est-à-dire la partie la plus noble du corps, sera toujours brillant et doré comme la lumière..."*

Au fil des siècles, on remarquera que la forme du nimbe évolue : rond ou carré (cf. certaines icônes).

On remarquera encore, ici, que la maison de Marie n'est pas particulièrement modeste, sa toilette non plus, même si les étoffes sont unies et non brochées ; on découvre même la dentelle à points dorés qui ourle l'encolure, à moins que ce ne soit un collier...

Quant à l'ange, représenté en jeune homme imberbe, ailé et nimbé, comme le veut la tradition, il porte une robe claire. Dans la hiérarchie céleste, il fait partie des archanges. Si ces derniers n'occupent qu'un échelon inférieur, en revanche chacun porte un nom, les plus connus étant Gabriel, Michel et Raphaël ; ils sont richement vêtus de tunique ou chlamyde. A partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, en Italie, l'ange a des traits féminins, c'est le cas ici. A la Renaissance, ses ailes se pareront de toutes sortes d'ocelles éblouissantes dont la splendeur nous émerveille. Le lys est également son attribut.

Notre souci fut alors de connaître avec exactitude l'auteur de cette œuvre originale.

A propos de cet édifice, voici les informations recueillies auprès de M. le Professeur Georges Béné qui eut l'extrême obligeance de nous accueillir pour nous donner quelques précisions historiques sur son église paroissiale qui a toute une histoire. *"Elle fut commandée et financée par la commune, propriétaire. L'entrepreneur M. Gaydon, accepta ce chantier dans sa totalité, i.e. qu'il assumait, entre 1855 et 1858, et la démolition intégrale de l'ancienne église qui jouxtait le clocher datant des années 1740 - 1741, et la construction d'une nouvelle en style néo-gothique lombard, œuvre des architectes Gignoux et Ruphy. L'artiste était M. Gilardi, de La Roche-sur-Foron. Vingt ans plus tard, en 1878,... l'église fut ornée des quatorze stations du chemin de Croix, réalisées par un artiste de St-Jeoire, Joseph Pauthex (8)".*

Tout laisse donc à penser que l'important maître-autel à trois pinacles, en bois sculpté rehaussé d'or ne peut être antérieur à cette date. Et, l'antependium pourrait donc être attribué à ce M. Gilardi, de La Roche-sur-Foron, qui nous charme encore aujourd'hui par cette œuvre toute de sensibilité, de simplicité et d'imagination. Cet artiste a su ménager des instants de réflexion... et de détente, à l'orant le plus attentif

Pour ceux que cela peut intéresser, nous ajouterons une information relative aux autels, qui, elle aussi, pose question quant à la statue principale qui trône au centre de ce retable : une très belle Vierge. Selon le fameux **"Traité..."** : *"Chaque autel a son titulaire propre, qui lui est imposé par l'évêque, dans la cérémonie de consécration ou par le fait même de son érection. Le vocable est indiqué par l'apposition d'une image au retable et d'une inscription analogue. Le titulaire une fois en possession, il est interdit de le remplacer par un autre, tant que l'autel reste moralement le même... sauf reconstruction complète... le titulaire ne doit pas avoir un petit autel".*

On s'attendrait donc à y trouver saint Georges. Est-ce parce que cet officier de l'armée romaine n'est qu'un saint légendaire ?

Heureusement, dès le porche d'entrée, nous pouvons admirer sur le tympan le haut relief de saint Georges terrassant le dragon et avons donc confirmation que l'église lui est bien dédiée.

Puisque nous avons commencé par la représentation d'un épisode de l'Histoire Sainte, continuons dans le même registre, avec une **Fuite en Egypte** de la Cathédrale d'Annecy (9).

Cet antependium polychrome est encastré dans le soubassement en bois sculpté de l'autel latéral droit dédié à St Joseph. Monsieur G. Grandchamp (10) précise que l'autel fut sculpté par les frères Gilardi, originaires du Piémont. On est tenté de rapprocher ce nom de celui de l'artiste précédemment cité pour St-Jeoire. Les dates pourraient concorder. Mais, la technique n'est pas la même semble-t-il à la néophyte que nous sommes. De plus, ce cartouche ne serait pas en bois sculpté puis peint, mais plutôt en plâtre moulé, et encadré d'une baguette de bois doré. Parfaitement rectangulaire, il s'avère en relief avec une particularité : la main droite de St Joseph est complètement détachée du fond. On peut passer le doigt dans l'intervalle.

En trois personnages colorés dans des teintes plutôt sombres, tout est dit :

A gauche, St Joseph en longue robe brune, barbu comme il se doit, un manteau couverture de teinte quetsche drapé sur l'épaule, ouvre la marche et porte un très modeste bagage pendu à l'extrémité de son bâton de marche posé sur l'épaule droite. Son regard plein d'attention se tourne vers la Vierge, assise hiératiquement sur un charmant grison, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

Si les teintes de leurs vêtements respectent l'usage : St Joseph, robe et manteau sombres, la Vierge en longue robe rouge (couleur de la royauté) et manteau bleu protégeant et sa tête et les jambes de l'enfant, Jésus bénissant, nu, et enfin un âne, aux longues oreilles dressées, cheminant bravement...

En revanche, le fond de paysage, typiquement alpin, monts enneigés au sommet pointu, arbre bien de chez nous, chêne ou hêtre peut-être, le sol irrégulier et rocheux, un ciel d'hiver, incertain et brumeux... à la pointe du jour, ou au contraire, en fin de journée, avec des balayures rouges annonciatrices de vent... Sont-ils vraiment sur un chemin des plateaux crayeux de Jordanie ?

Les personnages sont presque tous de face, seul l'âne est de profil.

La Vierge porte des sandales si l'on en juge par le lien rouge croisé sur ses pieds nus. Sa position assise est-elle bien stable ?

Nul ne s'inquiète de la nudité de l'enfant en plein hiver.

Le bâton de pèlerin de Joseph <sup>(11)</sup> supporte un panier d'osier tressé et non un baluchon d'étoffe comme on le voit souvent. Une remarque : aucun n'a d'auréole. Leur dénuement est total, l'âne n'a pas de bât, pas même un licol.

Que disent les textes ? Matthieu (H 13-15) est le seul évangéliste à rapporter cet épisode :

***“un ange du Seigneur ordonne en songe à Joseph de fuir en Egypte avec l'Enfant et sa mère... car Hérode va rechercher l'Enfant pour le faire périr... Joseph se leva, prit avec lui l'Enfant et sa mère et se retira en Egypte”.***

Les récits apocryphes l'ont enrichi d'anecdotes tels la poursuite d'Hérode et le miracle du champ de blé.

Ce thème a été abondamment traité à partir du Vème et VIème siècles. La Sainte Famille en route est souvent accompagnée d'un ange qui guide les fugitifs. Tantôt Joseph conduit l'âne, tantôt il le suit. Vers le XVIème siècle les peintres flamands placent à l'arrière-plan l'épisode du champ de blé. La représentation de la halte et du repos occupe généralement le premier plan aux XVIème et XVIIème siècles. En fait, le peu de détails des textes laisse libre cours à l'imagination de l'artiste. Nous n'avons rien trouvé qui fixe le sens de la marche : de droite à gauche comme ici, de gauche à droite comme sur le chapiteau de la Cathédrale d'Autun (XIIème siècle) ou sur la toile très connue de Gentile da Fabriano, artiste italien itinérant du XVème siècle, (au Musée des Offices à Florence).

Le choix d'un âne avait-il une signification ?

L'âne est déjà dans la crèche de Noël, ... Jésus entra dans Jérusalem sur le dos d'un âne..

Pour certains il incarne l'humilité, la douceur (12), s'opposant à l'image de bêtise, de paresse, d'obstination qu'on lui accorde volontiers. Pour d'autres, il est le symbole des païens, du peuple juif qui n'a pas su reconnaître la naissance du Messie.

Ce devant d'autel comprend encore, dans deux niches latérales à la découpe gothique assez ouvragée alliant les ors, les bleus et les rouges, sur un fond de bois veiné, deux statuette d'anges en ronde bosse. Debout, ailés, en longue robe bleue (13), ceinture dorée nouée haut au-dessus de la taille, à grands pans retombant... chacun porte un phylactère (14). Sur celui de gauche nous pouvons lire : *“domini sui glorificabitur”* (prover. XXVII ... chiffre illisible), sur celui de droite *“deducis velut ovem joseph. psal.”*

A suivre ....

## Claude de MAGNY

Notes :

1 - Marie-Agnès Robbe, dans son ouvrage fort intéressant sur " Les retables de bois sculpté en Tarentaise, aux XVIIème et XVIIIème siècle ", ( paru en 1939) n'a pas manqué de nous intriguer, en parlant d'anti pendium et non d'ante pendium, préfixe plus logique pour signifier ce qui est suspendu devant.

2 - Comme celui des anges musiciens de l'église St Sigismond à Champigny-en-Vanoise, en Tarentaise. Cette œuvre de Jacques Clérant date de 1710 et montre des angelots, jouant de divers instruments, accompagnant le Christ placé au centre. Ou encore, plus proche de nous et d'un tout autre genre, le devant de l'autel de la chapelle du St Sacrement à St Pierre d'Annecy, représentant en trois plaques rectangulaires, en léger relief, blanches enchâssées dans le marbre noir, saint Bernard de Menthon et saint François de Sales encadrant les insignes épiscopaux.

3 - Décoration architecturale de plâtre ou de stuc (composition à base de poudre de marbre et d'albâtre) modelée à l'aide d'un moule ou ciselée.

4 - Comme l'autel de la chapelle de St Claude aux Masures à Ste-Foy-Tarentaise.

5 - Dans le "Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises", éditeur Louis Viviès - Paris 1877, Mgr X. Barbier de Montault précise que, par économie, avant la Révolution, presque toutes les campagnes possédaient des devant-d'autel en cuir doré et gaufré.

6 - Bien que, au hasard de nos lectures, nous ayons appris qu'il y en aurait également en Anjou, en Poitou...

7 - C'est saint Luc, dans son Evangile, qui a livré à la tradition le texte fondamental de l'Annonciation fêtée dans l'Église depuis le VIème siècle et fixée au 25 mars.

8 - Elle a été récemment restaurée, (1988-1989), en respectant son style primitif.

9 - Primitivement la famille Lambert avait fait construire là, en 1535, par les Cordeliers, une chapelle dédiée à la Croix du Sauveur et au Bienheureux François d'Assise. Les chanoines du Chapitre de la cathédrale St Pierre de Genève, chassés par la Réforme, y trouvèrent refuge en 1539. Cette église, devenue paroissiale, fut reconnue cathédrale du diocèse en 1771 et placée alors sous le patronage de saint Pierre, en souvenir du saint patron de Genève.

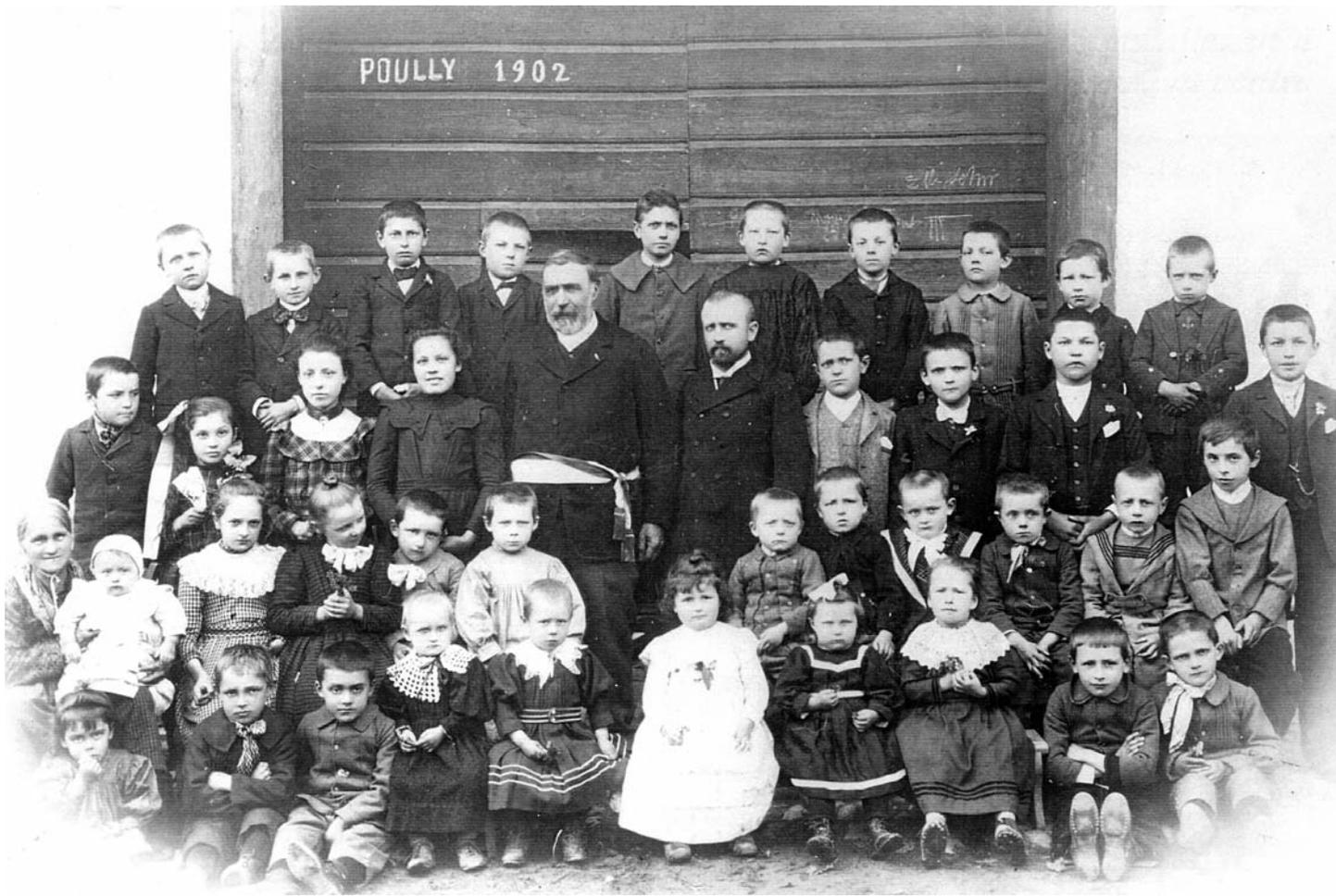
10 - " Visite de la cathédrale " - Annesci n° 6 - édité par la Sté des Amis du Vieil Annecy - 1958.

11 - Son attribut au même titre que le lys ou les outils de charpentier.

12 - Même s'il est furieux, comme à Abondance !

13 - Nous avons lu quelque part que cette tunique bleue est symbole d'ange déchu, faut-il le croire ?

14 - Banderole portant la légende du sujet représenté. Au Moyen Age et à la Renaissance, de nombreux artistes en faisaient figurer entre les mains de leurs personnages, statues ou peinture.



En 1902, le maire de Contamine est Jean-Marie GAVAIRON.  
Messieurs CHAPPAZ et BONNEFOY sont instituteurs.  
L'école mixte de POULLY compte 33 garçons et 8 filles.

**Reconnaissez-vous un ancêtre ?**

La 3ème petite fille (robe à carreaux avec un grand col blanc) se trouvant au 3ème rang en partant du haut et de la gauche, a été identifiée : Angèle Chappaz qui épousera Mr JACOLINO. Sur le rang du haut, le 3ème en partant de la droite est Aristide PELLOUX.



**L'école de FAUCIGNY**

# ANCIENNE ET NOUVELLE ECOLE DE FAUCIGNY

Nous nous sommes tous retrouvés un jour ou l'autre sur les bancs de l'école. Voilà plus d'un siècle, que des générations de Faucignerands s'y succèdent.

## Mais connaissez-vous réellement son histoire ?

Avant la construction de l'école actuelle, la classe se faisait dans une pièce du presbytère. Elle servait également de salle de réunions pour les séances du conseil. L'enseignement était assuré par une régente. Les garçons se rendaient à l'école le matin et les filles l'après-midi.

Les parents ne participaient pas à son fonctionnement comme nous le montre une délibération du conseil du 5 mars 1861 : *“les parents étant presque tous de misérables fermiers, ce serait détruire l'école que d'imposer les enfants”*. Seul le chauffage de la classe leur incombait, chacun son tour apportait des bûches de bois. Le mobilier était rudimentaire et les *“fonds de la commune ne permettaient pas de faire acquisitions de livres”*.

La commune comprenait alors (en 1861) 324 habitants et il devenait nécessaire *“d'aviser au moyen de construire une maison d'école”*.

Cette époque correspond à la démolition de la vieille église située vers le monument aux morts. En effet le conseil pensait réutiliser des matériaux de la vieille église ou encore son emplacement pour construire une maison d'école ou de commune.

A la délibération du 12 mai 1861, on peut lire le compte-rendu fait par **une personne de l'art** que la commune avait fait venir *“afin de constater si le monument pouvait s'utiliser à quelque chose”*. Cette personne *“avait déclaré qu'il n'y avait rien dans ce bâtiment qui puisse être pris en considération hormis les ardoises et les matériaux que l'on pourrait conserver”*. De même, elle fait remarquer *“que le milieu d'un cimetière serait un bien triste emplacement pour une maison d'école ou de commune”* (la vieille église était entourée du cimetière).

La commune renonce donc à son projet initial. Elle demande à vendre la parcelle de terre qui avait été proposée en premier lieu et le prix en serait affecté au paiement du nouvel emplacement.

La délibération du 16 juin 1861 est consacrée au financement du projet évalué à 10 000 francs. Mais la commune, étant déjà endettée, contracte un emprunt de 2000 francs sur 50 ans à partir de 1862 (pour échelonner la dette).

Reste à trouver un terrain pour la construction de l'école et mairie.

N'arrivant pas à trouver les fonds nécessaires, elle accepte le 11 octobre 1863, un don fait par Mr Bel, négociant à Cologne-sur-Rhin de 500 francs destiné à l'achat d'un terrain. La commune le remercie *“pour sa noble générosité et sa haute sollicitude pour le progrès de l'éducation dans sa commune”*.

Le choix se porte alors sur l'emplacement actuel de l'école.

Le 29 mai 1864, les plans et devis sont acceptés par le conseil : *“ayant examiné les plans et devis fournis par l'architecte Pompée de Bonneville, pour la construction d'une maison d'école et de mairie dont la commune a grandement besoin, les trouve à son goût et les adopte à l'unanimité”*.

La commune fait constater à Mr le Préfet que le percepteur a entre les mains une somme de 1938 francs et 73 centimes, pour faire face aux dépenses de la construction. Elle constate qu'un second emprunt serait nécessaire et prie le préfet de lui accorder un large subside.

Les travaux débutent mais sont vite ralentis. Le 3 mars 1866, la commune met en demeure l'entrepreneur car les travaux devaient être terminés pour le 18 juillet 1866 d'après le rapport de l'architecte Pompée. L'achèvement des travaux est reporté au 1er août 1866.

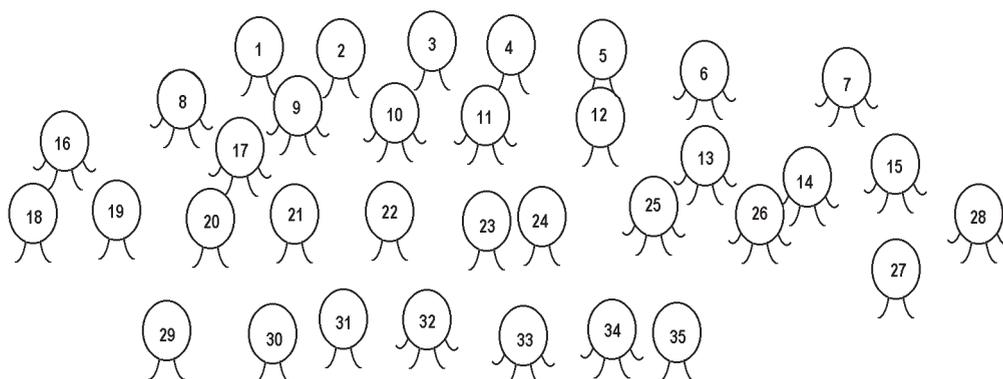
La commune vote également un budget de 300 francs pour l'acquisition du mobilier de l'instituteur et demande une aide *“de son excellence Monsieur le ministre de l'Instruction Publique”*.

Le 10 février 1867, la commune constate l'état d'achèvement des travaux avec l'architecte et demande de faire restaurer ce qui *“n'a pas été bien construit et d'achever ce qui n'est pas encore été fait aux frais de l'entrepreneur”*.

Il a fallu près de huit ans pour achever la construction du bâtiment, la partie supérieure étant réservée à la mairie et au logement de l'instituteur. L'école est désormais prête à accueillir ses nouveaux écoliers comme elle le fait toujours aujourd'hui à l'aube du 21ème siècle.

**GAY Florence**

# ECOLE de POUILLY, 1915



- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. Paul Blanc               | 19. Gaston Clerc       |
| 2. Louis Blanc              | 20. Jules Lambert      |
| 3. Léon Lambert             | 21. Fernand Primborgne |
| 4. Joseph Abbé              | 22. .... Sondaz        |
| 5. Gustave Clerc            | 23. Lucien Gavard      |
| 6. Joséphine Bel            | 24. Gustave Chappuis   |
| 7. Mme Ducret, Institutrice | 25. Joséphine Blanc    |
| 8. Marguerite Abbé          | 26. Félicie Ancrenaz   |
| 9. Eugénie Lambert          | 27. Paul Chappaz       |
| 10. Marie Mullat            | 28. .... Sondaz        |
| 11. Angèle Ducret           | 29. .... Perroton      |
| 12. Ernest Mullat           | 30. .... Perroton      |
| 13. Alice Cochet            | 31. .... Perroton      |
| 14. Jeanne Decroux          | 32. Marthe Veuillet    |
| 15. Marguerite Ancrenaz     | 33. Marie Bocheton     |
| 16. Alphonsine Falconnet    | 34. Irma Jon           |
| 17. Alice Primborgne        | 35. Henri Lombard      |
| 18. Henri Abbé              |                        |

## Où se trouve cet édifice ? Quel usage en faisait-on ?

Cet édifice a été bâti par Monsieur Émile Périllat. On sait que, à seize ans et demi, avec cinquante francs en poche, il partit à Paris - comme beaucoup de Savoyards cherchant à gagner de l'argent qui pourrait ramener un peu de bien-être au pays natal - . Administrateur des magasins "Bon Marché", il revint souvent à Pouilly, puis à Villy où il acheta le château en 1896. A proximité de la maison de ses parents, il fit construire deux bâtisses identiques. Situées dans le haut de Pouilly, presque en face de l'ancienne fruitière, elles sont actuellement en mauvais état et appelées à disparaître prochainement.

L'une d'elles appartient à Maurice Juget qui l'acquit de Pierre Mullat. L'autre, à trente mètres environ, plus éloignée des maisons d'habitation est la propriété de la famille Ancrenaz., suite à un échange. Les familles Périllat et Mullat étant parentes, avaient reçu en héritage les terres supportant ces constructions.

La première est un grenier. D'une apparence totalement différente des "guërnis" habituels, celui-ci devait avoir fière allure. De trois mètres de côté, les parois sont plâtrées, et un plafond sépare la pièce du toit. Le couvert en ardoises est surmonté d'une girouette. Deux fenêtres avec des persiennes éclairent l'intérieur. La porte mesure un mètre quatre-vingt-dix de hauteur.

Selon les régions, on nommait ce petit chalet miniature greni, guerni, granier, raccar ou raker. Souvent isolé, mais avoisinant l'habitation principale, de trois ou quatre mètres de côté, élevé sur un soubassement de pierres ou de bois. il était construit en madriers de sapin posés horizontalement et assemblés aux extrémités selon une technique appelée à queue d'aronde. Cette bâtisse était fermée au moyen d'une porte épaisse cintrée et d'une énorme serrure. Pour entrer, souvent, on devait se baisser légèrement. Cette porte traditionnelle au fronton arrondi permettait de laisser passer plus facilement les sacs remplis de grains portés à dos d'homme. Le grenier peut être simple à un niveau, double en hauteur ou côte à côte, sous un même toit en tuiles ou en ardoises, quelquefois accolé à un bâtiment annexe. Fréquemment il surmonte une cave voûtée à demi enterrée où se maintenaient à une température égale les tonneaux de vin, de cidre ou la réserve de pommes de terre.

La crainte de l'incendie qui paraissait une des principales raisons d'être du grenier isolé, s'accompagnait d'une autre crainte, celle de l'humidité. Ses épaisses parois d'un bois de qualité, ordinairement doublées, mettaient le contenu à l'abri des rongeurs.

Le grenier renfermait les biens précieux de la famille : semences de seigle, d'orge, d'avoine, de blé, provisions alimentaires, jambons et saucissons, "habits du dimanche", bijoux...  
Le grenier savoyard présente une particularité originale : dans les actes notariés, il était considéré comme bien mobilier et non immobilier.

Aujourd'hui on assiste à la disparition progressive de ce type ancien d'habitat. A Contamine, il ne reste qu'une vingtaine de ces anciens greniers de plain-pied. Beaucoup subsistent dans les communes avoisinantes et leurs propriétaires sont fiers de posséder ces témoins de la vie de nos ancêtres.

\*\*\*

Quant à la deuxième bâtisse jumelle, c'était les lieux d'aisance que, dans un style coloré et pittoresque, l'on nommait cacati ou cacatire dans nos régions, ou com'dito (commodités). En Savoie Propre, on disait cacatère ou cacaré.

Notre édifice était un cacatire luxueux et spacieux ! L'intérieur est également plâtré, relativement en bon état, le siège et le couvercle intacts.



**Les "cacatires" construites par M. Périllat vers 1900 à Pouilly.**



**Cacatire à la Chapelle-Rambaud**



**Chez "le Court" - Faucigny**



**Modèle spécial à 5 places**



**Coup d'œil indiscret Chez "le Court"**

Actuellement, les water-closets, avec chasse d'eau, chauffage et électricité, ainsi que le papier de toilette doux, font partie intégrante du logis et du confort. Il n'en a pas toujours été de même.

Chaque famille ou presque, possédait un cacatire, en général érigé dans le jardin ou à l'extrémité d'une cour. Même par froid rigoureux il fallait traverser cet espace pour s'y rendre. (La nuit on utilisait le pot de chambre ou on allait à l'écurie).

Comme les greniers, ces petites bâtisses étaient indissociables de l'environnement rural de nos aïeux.

Une grande fosse était creusée dans le sol et l'on disposait l'édifice au-dessus. C'était une cabane en bois (plus tard en ciment). La porte garnie d'une petite lucarne carrée, ou encore en forme de losange, de cœur, de trèfle... permettait de voir sans être vu, et remplissait le rôle de ventilation ! A l'intérieur des planches assemblées formaient un siège avec un gros trou ouvert directement sur la fosse. Le calendrier accroché à un clou était facultatif tandis que le papier journal était indispensable ! On ne peut pas dire que c'était toujours "un endroit où le roi va seul", car nous rencontrions parfois des sièges pour deux personnes c'est-à-dire avec deux cavités. Généralement, on conservait la partie en bois ôtée lors de la découpe du trou, ce qui permettait de confectionner un couvercle, ancêtre de l'abattant d'aujourd'hui.

Chez Padon, à Faucigny, existent encore des cacatires en très bon état, pour cinq personnes, avec deux trous de chaque côté perpendiculairement à la porte d'entrée et un plus petit avec un siège plus bas pour un enfant. L'explication m'a été donnée par le propriétaire. Pour les travaux de sa ferme, le grand père embauchait des valets à l'année et une quinzaine de mollardiers (ouvriers agricoles, saisonniers qu'on recrutait sur la Place du Mollard à Genève).

On ne perdait pas de temps et c'était nettement plus attrayant à quatre que seul !

En général, couverte en tôles ondulées, en tuiles ou en ardoises, cette construction rudimentaire ne nécessitait pas les services d'un artisan, les chefs de famille économes, ingénieux et travailleurs se chargeant eux-mêmes de ce genre d'édification.

A Contamine, il en reste une douzaine encore debout dont quelques unes, sont utilisées occasionnellement, en complément aux toilettes intérieures, lorsque l'on effectue des travaux à l'extérieur..

Un plan de l'ancienne "maison des Sœurs" datant de 1865, lors de transformations au bâtiment, montre les latrines des filles à l'est à cinq mètres de l'angle de ladite maison.

Dans les "chroniques" des Pères Rédemptoristes, en 1876, on apprend l'édification de : "lieux à côté de la petite maison des tailleurs. (Bâtiment d'entrée actuel). Cette construction était de toute nécessité à cause des personnes du sexe qui viennent voir les élèves du Juvénat et que la règle nous défend de laisser pénétrer à l'intérieur de la maison ..."

Les anciens Contaminois se souviennent de ces cabinets situés de l'autre côté de la voie, au bord du ruisseau de Perraz qui traversait le chef-lieu de la commune.

Qu'en était-il à ce sujet chez les notables dans les communautés urbaines ? Nous nous référons à l'excellent ouvrage de Jean NICOLAS : "La Savoie au 18ème siècle - Noblesse et bourgeoisie - Maloine". Lors de la description d'un logement, on y peut lire que "l'aménagement des nécessaires au bout des galeries (extérieures) posait de redoutables problèmes de salubrité et de voisinage .."

"...le bourgeois luttait d'abord pour affermir sa position, défendre ses intérêts, consolider son influence locale. La passion de la propriété se cristallisait souvent autour de brouilles de voisinage, droit de passage, écoulement des latrines ..."

"D'après les plan des presbytères, on constate la recherche de l'hygiène dans le traitement des latrines, à présent intégrées à la demeure, mais isolées le plus possible de la partie d'habitation par une paroi et un couloir d'accès ; si l'on ignore encore l'usage de la soupape et du siphon, l'on s'efforce d'améliorer le système de ventilation ; en 1750, le comte de Conzié, explique ce qu'il pense faire pour adapter à ses aiselements une conduite d'aération prolongée jusqu'au niveau des cheminées : "par ce moyen, je pense qu'ils ne pueront point".

"A travers les statuts de police urbaine, il est possible de suivre le recul des limites du supportable dans les mentalités : dégager les rues, éviter les jets d'immondices, aménager des *lieux communs*."

"..on se déchire ouvertement en faisant retentir des brouilles dans l'opinion et jusqu'à la Cour. Le roi lui-même est pris à témoin pour régler une affaire de latrines qui oppose longuement deux bourgeois d'Aix. On supplie le souverain "de daigner par un effet de ses grâces spéciales mander au Sénat de trancher la contestation au cloaque dont il s'agit."

Dans le "**Dauphiné Libéré**" du 24 mars 1996, Marie-Claude Rayssac, archiviste municipale d'Annecy (DOC 1604 - A.D.H.S.), dans un long article intitulé "Les latrines et urinoirs ou la conquête de l'hygiène" écrit notamment : «... à la veille de la Révolution, les Annéciens disposent de trois latrines sensées couvrir les besoins d'environ 5000 habitants, pour la plupart dépourvus de latrines privés».

Dès 1478, les édiles font installer les premières latrines publiques, de simples cabanes en planches construites en encorbellement au-dessus des canaux.

Si le nettoyage incombait à la ville, la vidange était vendue aux fermiers des communes rurales avoisinantes qui ne pouvaient se livrer à leur odorante besogne qu'à la nuit après 9 heures en hiver et 11 heures en été..

Les problèmes évoqués plus haut ne se posaient pas dans nos communes rurales. Ne se souciant aucunement de l'odeur, lorsque le niveau de remplissage de la fosse le nécessitait, les cultivateurs épandaient le contenu sur les champs à labourer ou les jardins. C'était, paraît-il un excellent engrais ! Tout au plus, après une dispute ou simplement pour faire une plaisanterie, des farceurs changeaient de place ou transportaient en un endroit difficilement accessible un de ces édifices qui trônaient auprès de chaque maison, encore dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

***Elle croit un peu trop que les vrais poètes ne vont jamais aux cabinets.  
Gide***

**Andrée Blanc.**

#### **Références :**

Les sources régionales de la Savoie (ouvrage collectif). Fayard.

Jean ROBERT- le grenier isolé dans la zone intra-alpine du Nord - Revue Géographie Alpine 1933 - Archives départementales de Haute Savoie.

Gérard Panisset a bien voulu apporter sa participation au présent article en signalant un extrait du "Livre des merveilles du monde" de Marco POLO. L'ouvrage a été rédigé de 1290 à 1312. La scène se passe dans une province de Russie où le froid est extrêmement rigoureux :

**“... Les habitants de cette contrée se réunissent en grandes compagnies, hommes et femmes ensemble, surtout les nobles et les magnats par trente, quarante et même cinquante ; ils passent toute la journée en beuverie..**

**... les dames qui demeurent tout un jour à ces beuveries ne s'éclipsent pas pour aller pisser ; leurs suivantes leur apportent de grosses éponges, et les leur glissent dessous si furtivement que les autres gens ne s'en aperçoivent pas. L'une d'elles semble causer avec sa maîtresse, tandis qu'une autre lui glisse l'éponge, et ainsi, la maîtresse pissoit assise dans l'éponge ; ensuite la suivante retire l'éponge toute pleine. Et ainsi elles pissent n'importe où elles veulent**

**Nous vous dirons aussi une chose qui s'est passé là-bas. Un jour qu'un homme, avec sa femme, quittait une de ces beuveries pour revenir chez lui le soir, sa femme s'accroupit pour pisser. Mais voilà qu'en raison du froid épouvantable, les poils de son entrecuisse gèlent et se prennent en bloc avec l'herbe. La pauvre femme, ne pouvant plus bouger à cause de la douleur, se met à crier au secours. Son man qui était très saoul, mais néanmoins fort marri du malheur de sa femme, se met à quatre pattes et se met à souffler, espérant fondre cette glace de la chaleur de son haleine. Mais pendant qu'il soufflait l'humidité de son haleine gèle aussi, et voilà que les poils de sa barbe se prennent à leur tour avec ceux de l'entrecuisse ; et voilà que, lui non plus ne peut plus bouger à cause de la douleur affreuse. Et il faut qu'il demeure ainsi courbé en deux. Pour qu'ils pussent partir de là, il fallut que des gens passassent et cassassent la glace.**

Gérard PANISSET - généalogiste professionnel - La Goiffetaz - 74370 NAVES-PARMELAN



**Vieux grenier à Arenthon**

**Grenier "Chez Cheneval" - Pouilly (Haut)**



**Grenier à Perraz**

**Grenier "Accambray" - La Perrine**

# Les AFFRANCHISSEMENTS à CONTAMINE

## 1ère partie : généralités sur les affranchissements

### 1) LES PRELIMINAIRES AUX AFFRANCHISSEMENTS

La plupart des droits seigneuriaux ont été abolis en Savoie dès le XVIIe siècle. Un édit de 1617 entraîne l'allègement général de toutes les charges. Le rachat des servis est étudié sérieusement par le gouvernement en 1632. Un projet est bâti en 1685 prévoyant le rachat pour une somme équivalente à vingt fois la valeur annuelle du servis.

Il fallait bien sûr avoir une idée précise de l'importance des terres concernées, mais l'entreprise cadastrale de Victor-Amédée II se heurta aux réticences et à l'inertie des populations : il fallut un laps de temps considérable pour la mener à bien. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIIIe que la politique d'affranchissement put réellement commencer.

Le mouvement se développe à plusieurs niveaux. Des centaines de taillables obtinrent leur affranchissement par des accords directs avec le seigneur. Les rachats montrent que les bénéficiaires furent surtout les notables roturiers : à Viuz en Sallaz, de 1748 à 1761, trente contrats furent passés, comprenant un affranchissement gratuit, rapportant 6116 livres piémontaises à deux nobles et à onze bourgeois.

Des communautés eurent des affranchissements généraux : Samoëns, Megève et Chamonix.

Des paroisses du Faucigny (Vallon, Vallorcine, Sixt) ou du Chablais signèrent des contrats.

En fait, les ducs cherchaient depuis longtemps à en finir avec le système de la taille qui pesait sur les débiteurs et freinait les initiatives. En 1561, Emmanuel-Philibert libère tous les taillables du domaine ducal. En 1562 et 1565, il étend ce droit aux autres mainmortables mais sans caractère d'obligation : la réforme ne fut pas appliquée, jugée trop onéreuse par les seigneurs comme par les débiteurs.

L'affaire resta en suspens jusqu'au XVIIIe siècle. Victor-Amédée II écrit à son intendant, le comte de Robilant que la servitude se "*ressent du paganisme et fait sortir la plus grande partie de ceux à qui la nature a donné de l'esprit pour aller acquérir du bien dehors*".

En 1731, l'occasion semblait venue : le cadastre était achevé, l'appareil administratif mis en place pour sa réalisation pouvait changer d'objet et définir précisément la taille personnelle et réelle sur le sol savoyard. La suppression du droit de tot quot devait rendre l'opération moins coûteuse.

### 2) LES AFFRANCHISSEMENTS : UNE VOLONTE ROYALE

Charles-Emmanuel III (1730-1773) est l'un de ces souverains du XVIIIe siècle qui pratiquèrent le despotisme éclairé. Il procède à des réformes économiques importantes : la noblesse perd son privilège fiscal et la justice seigneuriale est encadrée par des magistrats royaux. L'église a également laissé son exemption fiscale. Le roi entreprend l'affranchissement général des sujets de Savoie.

#### A) L'édit de 1762

En 1762, le roi libère gratuitement les taillables du domaine royal. L'édit apporte une base juridique et fixe une procédure : les communautés sont collectivement responsables du rachat, elles collectent l'indemnité due par les taillables selon un système de péréquation, les plus riches payant pour les plus pauvres.

Les intendants offrent leur arbitrage et contrôlent l'opération. Le plan ne donna cependant pas toute satisfaction : les paysans contestèrent parfois avec violence les listes établies par les seigneurs ; les communautés hésitèrent à s'engager ; l'édit était trop limité car ne mettant pas fin à la taille réelle... En 1765, l'intendant du Faucigny estime que les deux tiers des communautés sont hostiles à l'édit. La solution à cet échec était un règlement non plus partiel mais total : une commission réunie en 1769 aboutit à cette conclusion en 1771. Le terrain est favorable à un nouvel édit.

#### B) L'édit de 1771

Il est signé par le roi à la fin de l'année et publié quatre mois plus tard en Savoie : il n'entre donc réellement en vigueur qu'en 1772. La mort de Charles-Emmanuel III en 1773 ralentit le processus. En 1775, Victor-Amédée III suspend son application pour deux ans ; les rachats reprennent en 1778 et se poursuivront sans interruption jusqu'en 1792. L'opération est très longue, les paysans pauvres voient augmenter leurs problèmes financiers ; le rachat se heurte à la mauvaise volonté des possesseurs de fiefs et à l'incompréhension des bénéficiaires de la mesure, d'autant plus que pour le rachat des droits, il fallut procéder à la vente des biens communaux, chatouillant ainsi de vieux réflexes communautaires très ancrés dans les mentalités savoyardes.

Pour pallier aux difficultés financières, le souverain crée une Caisse royale des affranchissements. Cependant, à la Révolution française, tout ne sera pas réglé, loin de là.

### 3) LA MESURE DU TRAVAIL A ACCOMPLIR

Quelles étaient les charges seigneuriales pesant sur la Savoie ? Le tabellion rassemble plus de 3000 contrats d'affranchissement mais tous les fiefs n'y sont pas recensés.

En 1792, environ 65 % des fiefs avaient été affranchis sinon totalement acquittés.

Dans les provinces où la réforme était la plus avancée. le Faucigny et la Savoie Propre, le tiers des communautés avaient souscrit des contrats, soit 94 paroisses pour un ensemble territorial de plus de 100.000 hectares. La proportion des communautés affranchies varie d'une région à l'autre :

2/3 à Chamonix

3/4 dans le Beaufortain

1/5e en Basse-Arve

1/6e en Chartreuse

### 4) LE POIDS DES FIEFS DANS LE FAUCIGNY ET LE GENEVOIS

Jean Nicolas a étudié dans le Faucigny 28 communautés sur 70, dont 2 sur 10 en Basse-Arve : selon lui, la taille représente un peu plus de 46 % des droits seigneuriaux. Il existe d'énormes disparités entre les différentes communautés :

- à La Tour et à Viuz, on verse plus de 2 livres
- à Saint-Jeoire, on acquitte 18 sols et 4 deniers
- à Saint-Gervais, les habitants paient un peu plus de 5 sols
- à Chamonix, la redevance est de 16 sols 9 deniers.

Cette énumération permet de constater que le poids des fiefs est plus ou moins élevé selon l'endroit étudié. La franchise des pays de grande altitude ne se vérifie pas partout : le chapitre de Sallanches, principal seigneur des vallées du Mont-Blanc, exige jusqu'en 1757 un taux de redevance plus élevé que dans le reste du Faucigny.

Les administrateurs du duché affirment que les servis maintiennent les paysans du plat pays dans un état misérable :

- à Ambilly, des parcelles sont laissées en friche plutôt que de payer les charges du fief
- à Ternier courait un adage "*censes, servis et bises d'avril sont la ruine du pays*".
- à Peillonex, le secrétaire assure que les laods et les censes paralysent la vie agricole, le huitième des terres étant laissées à l'abandon (1776).

Il y avait donc un fort contraste entre les montagnes libres et les plaines asservies : l'intendant général Blanchot le dit dans un mémoire de 1775, une commission royale le répète en 1777.

Joseph de Maistre formule la même observation quelques années plus tard.

### 5) LES REACTIONS DE L'OPINION NOBILIAIRE

L'objet du projet royal échappe à la noblesse savoyarde qui n'y voit qu'une façon de la déposséder de ses biens et soulève un réflexe de caste. En 1681, le Sénat refuse au souverain le droit de dépouiller la noblesse de la seule chose qui la distinguait des roturiers : l'équilibre social était menacé, d'autant que les affranchissements risquaient de profiter aux non nobles les plus riches au détriment des plus pauvres. L'un des devoirs les plus sacrés de la noblesse, la transmission du patrimoine, était visé.

La cadastration de 1728, où les nobles furent obligés de dresser l'état de leurs fiefs, renforça leurs craintes. Le gouvernement finit par abandonner momentanément l'état des servis.

Trente ans plus tard, les choses ont bien changées : les fiefs rapportent plus d'ennuis et de procès que de bénéfices. Les nobles sont prêts à renoncer à leurs droits. Pourtant, l'édit de 1771 déclenche des réactions passionnées.

Le roi lâche du lest dans l'application de la réforme en permettant la rénovation des terriers au delà du terme de 1771. Le marquis de Lucinges s'en frotte les mains. L'intendant Vignet des Etoles, chaud partisan des affranchissements, doit démissionner. L'élan de la réforme est brisé.

Lors du voyage de Victor-Amédée III, en été 1775, la noblesse recherche les bonnes grâces du nouveau souverain par sa soumission et son respect pour obtenir une modification décisive de l'édit : Joseph de Maistre va jusqu'à affirmer qu'il s'agit de la seule préoccupation de la caste nobiliaire.

Pendant la suspension de l'édit (jusqu'en 1778), les adversaires des rachats se dépensent sans compter, ralliant par exemple la Société d'agriculture de Chambéry. Mais la noblesse, en opposant sa force d'inertie, ne pouvait que retarder l'inévitable ; le gouvernement relance la réforme.

L'opposition nobiliaire ne se brise pas en 1778 : la lutte se poursuit sur le plan économique et politique. Les fiefs, plus rentables depuis la cadastration, perdent de leur valeur dans l'opération : les revenus annuels fixes, perçus en nature, convertis en capital-argent, sont victimes de la dévaluation constante. Le taux de

capitalisation aboutit, par cette même dévaluation, à une indemnisation bien inférieure à la valeur du fief.

Le marquis Costa se plaint également du prix versé pour la réalisation des états de ses fiefs, somme perdue car personne ne remboursera. Le marquis se laisse aller jusqu'à traiter les intendants de "polissons", dans une lettre adressée à son fils Télémaque en 1783.

Les seigneurs dénoncent aussi la lenteur des remboursements : la Caisse des affranchissements leur remet bien des "billets royaux", mais ceux-ci étaient rarement admis en Savoie lors de transactions entre particuliers. Enfin, sur les fiefs en instance de rachat, les taillables rechignent à s'acquitter de leurs devoirs.

Aux yeux de la noblesse, le droit de propriété n'est pas seul en cause : le socle même de la société féodale est également menacé car si les fiefs disparaissent, les liens de dépendance s'en iront avec. Elle ne conserve plus comme privilèges que la police rurale, quelques droits de justice et distinctions honorifiques : toute la hiérarchie sociale semble condamnée et avec elle le système monarchique qui en est le sommet.

Ce point de vue est partagé par l'ancienne noblesse comme les marquis d'Yenne, de Lucinges, Costa, mais aussi par les anoblis récents comme l'abbé de Mellarède, le baron Foncet, le sénateur Rambert.

Pour imposer ses vues, le gouvernement s'est appuyé sur les intendants et la magistrature, mais aussi sur des membres de l'ancienne noblesse qui montrèrent une fidélité sans faille comme les Salteur, étroitement liés à l'appareil d'état. Une commission favorable aux affranchissements, réunie en 1776, affirme que ceux-ci n'intéressent pas la forme du gouvernement et que la société féodale ne forme plus la chaîne naturelle de l'autorité ; son rôle traditionnel d'intermédiaire entre le souverain et le peuple étant désormais assuré par les fonctionnaires et les magistrats. Même en conservant le protocole d'ancien régime, cette idée annonce un système différent fondé sur un compromis entre la noblesse et la bourgeoisie associées au fonctionnement de la monarchie.

La fin de la seigneurie était le prix à payer pour cette évolution.



## 2ème partie : les affranchissements à Contamine

### 1) LES BARNABITES, SEIGNEURS DE CONTAMINE

Les Barnabites reçurent le prieuré de Contamine avec tous ses biens et tous ses droits par une bulle d'Urbain VIII. Une chicane procédurière les opposa en 1641 aux Bénédictins qui occupaient auparavant les lieux.

Lors du saccage du couvent en 1589, beaucoup de titres se sont égarés. Les moines doivent faire une longue enquête pour retrouver les revenus du prieuré et déclencher une série de procès, les débiteurs ayant rapidement "oublié" de s'acquitter de leurs devoirs.

Voici des exemples de ces revenus retrouvés :

- en 1628, les nommés Pelloux, Vouthier et Chambet reconnaissent devoir 122 livres de truites par an.
- en 1631, Claude Reveu, cofermier du comte de Saint-Alban est sommé de payer la dîme du vin sur les vignes de la Côte d'Hyot.
- en 1638, Louis Jolivet, après un long procès, doit verser chaque année 50 coupes de froment et 10 florins.
- en 1639, les desservants de Nangy et de Marcellaz doivent renoncer, ou à la portion congrue, ou aux revenus de la cure : ils avaient pris l'habitude de toucher les deux mais leur pauvreté était "moins réelle qu'apparente".

- en 1640, un desservant de Nangy est déclaré par le Sénat débiteur de 12 coupes de froment.
- pendant 18 ans, maître Dupraz, procureur du Faucigny, retira les émoluments de son greffe sans jamais rendre compte : les Barnabites parviennent à faire payer ce qui leur est dû par ses héritiers.
- en 1642, les frères Octenier de Saint-Nicolas-de-Véroce doivent choisir entre payer la taille ou s'affranchir : ils optent pour la seconde solution contre 3000 florins.

En 1654, les moines font construire un four à tuiles et achètent la forge située le long du nant à Contamine. L'année suivante, ils remettent au sénateur Giaques un compte-rendu des revenus et charges de leurs possessions des Gets, de Contamine et de Filly : ils en retirent chaque année un peu plus de 4000 florins dont les  $\frac{3}{4}$  environ proviennent de Contamine.

En 1677, les Barnabites concèdent à un certain Louis Bonnard la ferme de Contamine contre une solide redevance. Le fermier expulse les moines qui vivaient dans le bâtiment. Un arrêt du Sénat fait de Bonnard le possesseur de la ferme ; les moines protestent, mais il ne semble pas qu'ils eurent gain de cause.

A l'occasion, les pères se muent en banquiers : en 1692, ils prêtent à la paroisse de Contamine 1400 florins contre 70 florins de rente annuelle.

Les Barnabites se rendent acquéreurs du "*mandement du château des Faucigny, paroisses, hameaux et dépendances d'icelui*" mis en vente par le roi. La vente porte sur Faucigny, Saint-Jean-de-Tholomaz, Peillonnex, Marcellaz et les hameaux d'Arpigny et de Quincy. Avec ces nouvelles terres se rattachent un certain nombre de droits : "*fief, emphytéose, domaine direct, censés, dîmes, laods et rentes, hommes, hommages, corvées, suffertes, commises et escheutes, ventes, clames, bâtiments, places, terres, prés, bois, vignes et forêts, péages, pasquéages, chemins, droits de chasse, pêche, le cours des eaux, moulins ou droit d'en bâtir avec d'autres édifices*". L'achat porte également sur les pouvoirs de justice accompagnant le mandement en question.

Le roi fait passer l'ordonnance mettant les Barnabites en possession de leur achat le 2 avril 1700. Les pères n'ont pas conservé l'intégralité du domaine, ils en ont rétrocédé une bonne partie : Marcellaz et Arpigny sont vendus à Simon et Guillaume de Seyssel pour 4213 florins ; Peillonnex est cédé à François-Marie de Compeys pour 3500 florins.

## 2) LES AFFRANCHISSEMENTS

Les décrets obligeant l'affranchissement divisèrent la population de Contamine : chacun voulant bien sa liberté, personne n'étant d'accord sur les conditions ; les Barnabites devaient-ils être exemptés de l'aumône ? fallait-il attendre que cette aumône suspendue depuis quelque temps suffise à racheter les droits seigneuriaux ? Une fois passées les chicanes judiciaires, les moines affranchissent leurs paysans le 5 mai 1786 par la signature du contrat par leur procureur, le révérend Hyacinthe Plantard devant le notaire Muffat de Saint-Amour à Bonneville.

Mais les choses ne furent pas si simples : en 1752, un procès oppose le marquis de Sales à la communauté de Contamine pour la détermination des prix des fiefs. Il se double d'une autre action en justice de 1759 opposant la paroisse aux Barnabites. Les charges de ces procès pèsent sur les habitants qui réclament à l'intendant du Faucigny le versement de l'aumône interrompue pour subvenir aux frais de justice.

Les moines ont estimé leurs biens de Contamine à 15470 livres ; ils comprennent le fief du prieuré (14000 livres), le château (550), Cambiaque (800), la sacristie (120).

A la Côte d'Hyot, on parvient au total de 4400 livres en additionnant les valeurs du fief du prieuré (900), du château (3000) et de Cambiaque (500). Les pères ont également affranchi les paroisses de Marcellaz (310 livres) et de Reignier.

## 3) AFFRANCHISSEMENTS et AUMONES

Pour Contamine, la question des affranchissements est indissociable de celle des aumônes.

L'aumône est une tradition ancestrale, antérieure à l'arrivée des Barnabites à Contamine. Pour prouver leur droit, le conseil de Contamine recherche trace de la "*transaction passée en 1624 entre messieurs du noble chapitre (...) de Nantuaz et les r(évères)ds pères barnabites de Thonon qui ont succédé aux r(évères)ds pères Bénédictins dans le prioré de Contamine et revenus d'icelui dans laquelle transaction messieurs les religieux de Cluny ont parus pour approuver celle-cy*".

Dans un contexte de droit oral, le poids de la coutume est aussi lourd que celui de la loi ; mais les habitants de Contamine savent bien qu'une trace écrite permet la preuve indiscutable de leur bonne foi "*d'autant plus nécessaire qu'elle sert à la conservation des droits des paroissiens*".

En fait, sous des prétextes divers, les Barnabites n'auront de cesse avant d'avoir pu suspendre le versement de l'aumône et vont l'interrompre à plusieurs reprises.

Pour aider les habitants de Contamine, il avait été convenu que les sommes consacrées aux aumônes seraient versées directement dans la caisse des affranchissements ; la demande sera réitérée officiellement le 26 septembre 1774. L'aumône ne devait donc servir qu'à payer les affranchissements des fiefs des moines ;

or ils ne sont pas les seuls seigneurs de Contamine comme le montre la liste suivante : les contrats d'affranchissement de Contamine extraits de Max Bruchet.

• Sainte-Maison	: 15470 livres
• Boringe	: 40
• Evêché de Chambéry	: 40
• Abbaye de Sixt	: 30
• Marquis de Sales	: 4 250
• Duparc	: 9
• Ducrest de Clermont	: 390
• De Livet	: 38
• Foncet	: 10
• De Chassesey de Chillaz	: 32
<b>Total</b>	<b>: 20 309</b>

Les moines craignaient que l'argent versé ne servent également à racheter les droits des tenanciers de Contamine travaillant pour d'autres seigneurs ou pour ceux qui exploitent les champs sur le territoire paroissial sans y résider : *"ce ne sera pas le bien de la paroisse de faire entrer au prix de l'affranchissement la susdite aumône parce qu'on prive les pauvres et habitants d'un bien qui leur appartient pour libérer les fonds des forains qui n'y ont aucun droit"*.

Les Barnabites ne parvenant pas à un accord avec le syndic de Contamine, décident de suspendre les versements à la caisse des affranchissements et de ne pas rétablir l'aumône.

L'aumône est menacée en 1767, malgré une ordonnance royale favorable à son maintien (1762). En 1768, la communauté perd un procès contre les moines et se voit déboutée de sa demande de reprise des versements : en 1769, l'aumône est interrompue, puis reprend mais constamment menacée d'interruption, en 1777, en 1780. Une ordonnance de 1783 exige la reprise des versements, à nouveau arrêtés, définitivement cette fois, en 1786.

Pendant toute cette période, les pères et le syndic vont tenter vainement de trouver un terrain d'entente, mais le différend ne peut être tranché, même par voie de justice, que ce soit sur le montant ou sur la forme de l'aumône. A chaque estimation des moines correspond une contre-estimation du syndic, avec ce qui semble autant de mauvaise foi d'un côté que de l'autre.

En 1784, la dispute à propos de l'aumône se double d'une querelle sur les affranchissements : le règlement par ceux qui en ont les moyens traîne en longueur, les habitants multiplient les difficultés, ce dont les moines se plaignent en 1785.

De leur côté, les Contaminois proposent de modifier la forme de l'aumône en demandant le versement de la quantité de grains équivalente à celle utilisée pour le pain donné aux pauvres, ce qui libérerait les frères occupés à leur confection et aiderait les enfants à travailler la terre, à devenir de bons pères et de bons sujets et n'encouragerait plus la *"fainéantise"* (lettre du 9 août 1785).

A la suite du décret royal de 1771, des représentants sont nommés dans chaque paroisse pour estimer le prix des affranchissements. Une assemblée se tient à Contamine. Le procès-verbal qui suit détaille les habitants du village le 21 juin 1772.

*"L'an 1792 et le 21 du mois de juin, le Conseil de la paroisse de Contamine et les forains se sont assemblés ce jourd'hui sur la place publique après le son de la cloche à la manière accoutumée :*

Pierre PELLOUX, syndic,  
Claude-François DECROUX, Joseph DUPRAZ, François VOTHIER  
et Joseph NIER-MARECHAL, conseillers,

ANCRENAZ Joseph et Claude,	DECROUX André,
BAULET Noël,	DECROUX Claude,
BLANC Jacques,	DECROUX Claude-Joseph,
BONTAZ François,	DECROUX François,
BRAZIER Jacques,	DECROUX François,
BRAZIER Joseph,	DECROUX Jean-François,
BROLLION-FALLION Pierre,	DECROUX Jean-François,
CHAPAZ Joseph,	DECROUX Joseph,
CHATRIER François,	DECROUX Joseph,
COCHET Joseph,	DECROUX Philippe,

DEPERRAZ André,  
DEPERRAZ Jean et Joseph,  
DUNAND François,  
DUNAND Jacques,  
DUNANT-GEBEY Joseph,  
DUNOYER Philippe,  
DUPRAZ Etienne,  
DUVERNEY Jean-François,  
FALQUET François,  
FALQUET Jacques,  
FALQUET Joseph,  
FAMEL Joseph,  
FAVRE Joseph,  
GAVEIRON François,  
GAVEIRON Pierre,  
GAVEIRON Pierre,  
GAY Jacques,  
GOJON Claude-Joseph,  
GOJON Joseph,  
JAILLET Claude-Joseph,  
LAMBERT François,  
LAMBERT Joseph,

LAMBERT-BURNIER Pierre,  
LAMBERT-GUILLON Joseph,  
MERIGAY Claude-Joseph,  
NALY Joseph,  
PELLOUX Claude,  
PELLOUX Claude,  
PELLOUX Claude,  
PELLOUX Joseph,  
PERILLAT Jacques,  
PERILLAT Joseph,  
PERILLAT Pierre,  
PERILLIAT Claude,  
PERILLIAT Etienne,  
PERILLIAT Joseph,  
PERILLIAT Joseph,  
PERILLIAT Philippe,  
TISSOT Philippe,  
VIAL Claude,  
VIAL François,  
VOTHIER Guillaume,  
VOTHIER Joseph,

***tous nés et habitants de  
Contamine...”.***

Les choses semblent réglées en 1786 : un arbitrage est rendu fixant le prix des fiefs de Contamine, complété par une ordonnance du Sénat de Savoie demandant le versement de l'aumône pour payer les affranchissements.

En fait, la situation est irrémédiablement bloquée, les Barnabites ne voulant pas payer pour l'affranchissement des forains. En 1789, Contamine tente d'éclaircir la situation en faisant bien la distinction entre résidants et non résidants, en établissant une liste des seigneurs de la paroisse, rien n'y fait. En 1792, les habitants du village sont tentés de jouer la carte française : comme de nombreuses communes savoyardes, ils votent le rattachement à la France. A cette occasion, le procès-verbal de l'assemblée du 14 octobre mentionne 600 habitants (archives départementales de Chambéry).

Le 2 novembre 1792, la commission provisoire de l'Assemblée nationale des Allobroges regroupe arbitrairement les Barnabites de Bonneville et d'Annecy à Contamine. Le couvent d'Annecy est transformé en club des Jacobins, les biens de Thonon sont inventoriés et ceux de Contamine mis en vente.

Les habitants de Contamine sont désemparés : plus de Barnabites donc plus d'aumône. Depuis leur suppression, chaque année le manque à gagner devient plus important.

Le syndic se tourne donc logiquement vers ceux qui ont démantelé la seigneurie barnabite, c'est à dire les républicains français : une première demande est adressée au ministère de l'Intérieur dès 1793, assortie d'un nouveau procès aux moines pour le non versement de l'aumône.

Commence alors une nouvelle bataille juridique pour obtenir satisfaction et les préfets qui se succèdent à la tête du département du Mont-Blanc ou du Léman entendent parler de Contamine. Cependant, la force d'inertie de l'administration aura raison de la requête contaminoise qui finira par s'éteindre, faute de requérants. Jusqu'en 1825, le village cherche à obtenir satisfaction, comme l'indique les délibérations du conseil du 5 mai et, affirme que les conseillers *“ne peuvent faire face aux dépenses pour les réparations à faire à l'église, à la cure et au cimetière (...) à moins que l'on puisse obtenir de la Commission royale de liquidation les sommes dues aux deux communes (Contamine et la Côte d'Hyot) et par elles réclamées pour aumosne (sic)”*. Rien n'indique que les habitants eurent gain de cause.

Quant au père Bouchage, il a une façon bien à lui de présenter le sort de ceux qui achetèrent les biens des Barnabites, comme le montre cet extrait de son livre :

*“L'un des acquéreurs du Clos des Barnabites ayant invité plusieurs amis à boire le vin de la burette, dans le cellier qui se trouve à gauche du chemin qui mène à Peillonex, au-dessus de Contamine, on y but largement à la santé des religieux, tout en remplissant les tonneaux. Le soir venu, nos gais compagnons s'occupèrent de charger leurs tonneaux sur le char qui devait les emmener. Le propriétaire s'aidait comme tout*

*le monde, lorsque, tout à coup, l'une des poutres sur lesquelles on montait les pièces de vin, ayant fait bascule, il fut enlevé de terre et projeté contre l'arc en pierre de la porte du cellier qui lui brisa le front. Depuis lors, cette porte est murée, on ne la voit que de l'intérieur, elle regarde le couvent.*

*Sans prétendre qu'il y ait là une réponse du Dieu que l'injustice irrite, nous pensons que cela pourrait bien être ; en tout cas, punition terrible ou tragique accident, ce fait épouvante encore les descendants de ceux qui en furent témoins".*

**Pierre BERNARD**

### **LEXIQUE :**

*Extrait de Guy Cabourdin et Georges Viard "Lexique historique de la France d'Ancien Régime" (voir bibliographie)*

**Taille** : imposition sur les personnes ou les biens, longtemps perçue par les seigneurs sur leurs serfs et censitaires ou levée par eux pour le compte du roi. La taille personnelle est assise sur les facultés des taillables, la taille réelle porte sur les biens.

**Cens** : redevance annuelle due au seigneur direct, rente féodale par excellence qui pèse sur un bien-fonds, la censive. Le cens est " quérable " (encaissé sur place) ou " portable " (porté au domicile du seigneur). Au cens est associé le droit de laods ou lods et ventes.

**Lods et ventes** : droit de mutation perçu par le seigneur à l'occasion de la vente d'un bien-fonds roturier, tenu à cens envers lui. La quotité est variable mais est le plus souvent fixée au 1/12e du prix de vente.

**Mainmorte** : droit pour le seigneur de prendre les biens laissés par son serf à sa mort. Les mainmortables sont libres de leur personne et peuvent vendre leurs biens à des gens de même condition et de même seigneurie. Ils sont dans l'incapacité juridique de transmettre ces biens à d'autres qu'à leurs enfants lors qu'ils vivent en communauté avec eux. Les biens de mainmorte sont ceux qui appartiennent à une personne juridique : corps de métiers, communautés ecclésiastiques, hôpitaux...

### **BIBLIOGRAPHIE SUR LES AFFRANCHISSEMENTS:**

Paul Guichonnet - Histoire de la Savoie Editions Gardet, Annecy, 1960 - 207 p

Robert Avezou - Histoire de la Savoie PUF, coll. Que sais-je ? Paris - 1ère éd. 1944, 3eme éd. 1963, - 126 p

Guy Cabourdin et Georges Viard - Lexique historique de la France d'Ancien Régime - Armand Colin, coll. U, Paris - 1ère éd. 1978, 2eme éd. revue et corrigée 1981, 325 p

Jean Nicolas - La Savoie au XVIIIe siècle, noblesse et bourgeoisie - Maloine S.A. éditeur, 1978.

F. Bouchage (père) - Le prieuré de Contamine sur Arve et les soeurs du même lieu - Editions Drivet et Ginot, Chambéry, 1889, 424 p

Max Bruchet - L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793) 1ère édition Hérisson Frères, Annecy, 1908, 2ème éd. Lafitte - Reprints, Marseille, 1979, 638 p

Archives communales de Contamine-sur-Arve.

# Enigme résolue ?

En faisant visiter l'église de Contamine-sur-Arve, j'ai toujours été intrigué par les deux lettres :

**P** et **A**, qui se trouvent au cœur du linteau de la porte d'entrée.

J'avais essayé d'y trouver une signification et mes recherches restaient vaines. Il me semblait que cette porte datait de peu, sinon du 19e siècle, et puis voilà qu'au hasard des recherches des uns et des autres, Paul Guichonnet et Andrée Blanc me communiquent l'emblème des pères Barnabites qui résidèrent à Contamine de 1615 à 1792, et sur cette emblème nous retrouvons-nous les deux lettres :

**P** et **A**.

Sur cet emblème reproduit ci-dessous, sous la croix, se trouvent les représentations croisées de la plume et du bâton de l'enseignant. Ces représentations symbolisent la double vocation de l'ordre : évangélisation et Contre-réforme par la publication d'ouvrages et l'éducation dans leurs collèges.

La Congrégation étant placée sous le patronage de saint Paul, il est probable que les deux lettres signifient :

**Paulus Apostolus** - Saint Paul apôtre.

Quant à la couronne de type antique, elle doit être un hommage à la Vierge Marie "Reine des Cieux".

Il manque effectivement sur la porte d'entrée de l'église quelques attributs, notamment le bâton, la plume et la couronne ; cependant si l'on peut admettre que la signification est juste, alors cette porte d'entrée est très ancienne puisqu'on pourrait la dater du 17e siècle, lors de la reconstruction de l'église (1615-1620).

Il faudrait encore pouvoir faire une étude de la date de la coupe du bois qui a servi à faire cette porte (dendochronologie) et ainsi avec certitude affirmer que nous avons là une pièce importante du patrimoine.

Lorsque vous rentrerez dans l'église de Contamine-sur-Arve, levez un peu les yeux et vous verrez l'emblème des pères Barnabites.



**Michel Pessey Magnifique**

## La construction de l'école de Pouilly à Contamine-sur-Arve 1881-1891

“Il résulte d'un rapport de Monsieur l'Inspecteur d'académie en date du 29 janvier [1881] que les écoles de garçons et de filles de Contamine-sur-Arve reçoivent chacune 70 élèves. Ce nombre est sans aucun doute trop élevé pour les forces d'un seul maître et d'une seule maîtresse. D'autre part, la Commune se compose de deux hameaux réunis, également peuplés, éloignés au moins de deux kilomètres et les écoles se trouvent toutes deux au chef-lieu”.

Cette lettre du Préfet de la Haute-Savoie au sous-préfet de Bonneville, datée du 2 janvier 1881, marque le coup d'envoi de la création d'une école mixte de hameau au lieu-dit Pouilly, à Contamine-sur-Arve.

En 1881, Contamine-sur-Arve compte 800 habitants. La commune, de forme allongée et orientée sur le coteau sud de la vallée de l'Arve souffre d'un déséquilibre démographique en raison de la répartition de sa population. A l'extrémité Est se trouve le chef-lieu, puis à l'autre extrémité se trouvent les hameaux de Pouilly et de Findrol. Les enfants de ces localités doivent ainsi parcourir une distance importante pour suivre l'enseignement de la République. De plus, les écoles du chef-lieu ne se contentent pas d'accueillir les enfants de la commune, mais également une partie de ceux de La Côte-d'Hyot, qui ne dispose pas encore de bâtiment scolaire.

En 1881, le contexte des lois Ferry réformant l'enseignement public favorise la dotation des communes en bâtiments scolaires. Ce mouvement de construction mobilise alors tous les échelons administratifs français, du ministère de l'Instruction Publique aux préfetures et sous-préfetures. Il est surtout nourri par une active politique de subventions.

Ainsi, la lettre du Préfet de Haute-Savoie du 2 janvier 1881 lance un projet qui, comme nous allons le voir, va connaître bien des vicissitudes avant d'être mené à son terme.

### **Onze années depuis l'origine du projet à sa concrétisation !**

L'école est ouverte dès le début de l'année 1881, mais les cours sont tenus dans un local loué à Pouilly. Le bail de location est alors fixé à trois ans, la municipalité pense effectivement qu'elle pourra profiter, une fois ce délai expiré, d'un bâtiment neuf.

Suite à la lettre du Préfet, le conseil municipal de Contamine-sur-Arve vote le budget pour la construction de l'école. La copie de cette délibération, datée du 20 février 1881, est donc envoyée aux autorités ministérielles, qui donnent leur aval au mois d'octobre de la même année.

L'étude peut être lancée et l'architecte choisi est Jules Guy, de Bonneville. Un premier projet est dressé au début de l'année 1882, toutefois il est rectifié suite à des remarques soulevées par le Comité Départemental des Bâtiments Scolaires. Ce nouveau projet plus coûteux est accepté par le Conseil Municipal qui vote un emprunt plus élevé.

Entre 1882 et 1884, le dossier de construction semble égaré dans les bureaux du ministère de l'Instruction Publique, mais en août 1884, le ministère de l'Instruction Publique alloue une subvention de 12.000 F. Cette somme ne permet cependant pas de couvrir les frais de construction et le projet est donc revu à la baisse. Entre temps, le bail de location arrive à terme et la classe doit se tenir dans d'autres locaux loués.

En juin 1885, la municipalité de Contamine-sur-Arve achète à Philippe Decroux la parcelle de terrain n° C 134 à Pouilly. Suite à la rédaction d'un nouveau projet en accord avec les moyens de la commune, l'adjudication de construction est lancée au début de l'année 1886. L'entrepreneur retenu est Pierre Giletto de La Roche-sur-Foron. Et les travaux peuvent commencer.

Durant l'été de l'année suivante, le 13 août 1887, une délibération du conseil municipal nous apprend que la commune veut faire mettre les travaux en régie, en raison de l'arrêt du chantier. L'entrepreneur aurait suspendu ses travaux car il ne reçoit pas de fonds de la part de la commune. Cette situation perdure et s'envenime ; en 1888, le conseil municipal parle d'intenter un procès contre Pierre Giletto. Pendant ce temps l'échéance du deuxième bail arrive et l'école doit de nouveau changer de locaux.

Finalement, en 1891 la crise s'est apaisée : l'entrepreneur Catella qui a repris le chantier achève enfin la construction, et l'école de Pouilly créée depuis plus de dix ans peut enfin entrer dans un bâtiment neuf.

## Le projet victime de la complexité administrative et d'un mouvement général de construction...

La dizaine d'années qui sépare l'élaboration de la concrétisation découle pour une part d'une grande lenteur administrative. Il faut à ce propos souligner le contexte général de construction de bâtiments scolaires. Le ministère de l'Instruction Publique doit traiter des centaines de dossiers. Certaines communes ne disposent tout simplement pas de bâtiment pour les services de mairie. Le cas de ces communes préoccupe plus le gouvernement ; il en est de même pour les communes étendues dont l'école se trouve parfois à plusieurs kilomètres des hameaux les plus reculés, et sur le territoire desquelles la présence d'écoles de hameau est plus que nécessaire. Par conséquent, le projet de Contamine-sur-Arve ne peut être traité en priorité. Ensuite, le retard des démarches est imputable aux différents intermédiaires administratifs par lesquels transitent les dossiers : commune, sous-préfecture, préfecture, Comité Départemental des Bâtiments Scolaires et ministère de l'Instruction Publique. De surcroît, comme nous pouvons le voir, les avis ne s'accordent pas toujours.

Mais surtout il faut souligner dans ce cas la naïveté de la commune qui fait dresser des projets élevés tout en comptant sur une participation majeure du gouvernement, et ce en dépit de la loi fixant le plafond des subventions gouvernementales à 12.000 F pour ce genre de bâtiment. Or nul n'est censé ignorer la loi ! En effet le premier projet s'élève à un peu plus de 20.000 F ; en 1883, suite aux modifications proposées par le Comité Départemental des Bâtiments Scolaires, il s'élève à 23.452,20 F ; en 1885, il est réduit de 1.500 F ; et comme la municipalité s'aperçoit qu'elle ne pourra faire face financièrement à la construction il est réduit définitivement en septembre 1885 à la somme de 16.010,84 F. Par esprit d'économie, l'adjudicataire est l'entrepreneur qui concède le plus important rabais sur le devis : Pierre Giletto offre alors un rabais de 13 % !

Néanmoins, malgré la multitude de projets étudiés, des modifications importantes sont encore décidées en cours de construction : 6 mois après le début des travaux, on décide de changer la cour et les préaux de côté et de les placer au sud-est de l'école, soit en face de l'entrée pour mettre les élèves "à l'abri des vents du nord toujours très vifs et très frais dans cette localité pendant l'hiver".

### ... mais surtout victime de conflits et de litiges.

L'architecte est en partie responsable de la situation : il est avant tout l'auteur de ces projets coûteux qui, financièrement irréalisables, ont retardé la construction -, et si la commune a dicté ses choix, il n'a pas su la convaincre de construire un édifice plus en accord avec les ressources communales. Il fait aussi preuve d'exigences osées : en juin 1885, un courrier de la préfecture nous apprend que Jules Guy, domicilié à Bonneville réclame des frais de voyage pour la surveillance du chantier de l'école qui se trouve à quelque huit kilomètres de chez lui.



L'entrepreneur pose aussi des problèmes. Comme nous l'avons vu, il est choisi comme adjudicataire des travaux parce qu'offrant le plus important rabais. Or, la règle du moins cher, n'est pas souvent propice à la qualité des travaux, d'autant plus lorsque ceux-ci ne sont pas payés. La suspension du chantier en 1886 - alors que le bâtiment paraît en passe d'être achevé - semble imputable à la commune qui ne paie pas l'entrepreneur pour les travaux exécutés. Un conflit éclate donc entre les deux protagonistes et l'entrepreneur ne veut pas poursuivre le chantier qui reste en l'état pendant plus d'une année. D'où la volonté du conseil municipal d'intenter un procès contre Pierre Giletto. Puis en 1890 la commune décide de prendre un deuxième entrepreneur (Catella) de manière à terminer la construction de l'école. L'école est ouverte à la classe en 1891, mais de nombreuses malfaçons sont décelées ; Giletto ne sera d'ailleurs payé qu'une fois les vices de construction corrigés.

En plus des difficultés causées par l'avancement du chantier, la commune semble souffrir de tensions locales suscitées par la création de l'école, dont il faut cependant nuancer l'impact sur le chantier de construction dans le sens où elles n'ont à aucun moment affecté la marche des travaux.

Une délibération du conseil municipal du mois de juin 1880 <sup>(15)</sup> nous révèle à propos du départ en

retraite de l'institutrice de l'école communale, Mademoiselle Jeantet, les tensions politiques qui animent la commune : "Si Mademoiselle Jeantet quitte Contamine, ceux qui seront contents ne sont pas ceux qui se sont aidés à établir le gouvernement d'aujourd'hui...". La municipalité semble en effet craindre l'installation d'une école religieuse, apparemment désirée par une partie de la population. De ce fait, la création de l'école de Pouilly est sans doute perçue comme un moyen d'enrayer cette éventuelle création. Et le retard du projet de l'école de Pouilly donne de l'inquiétude au maire comme le montre cet extrait d'une lettre de juillet 1883 adressée au Préfet : "L'école est en souffrance, l'Instituteur est mal logé parce qu'on ne trouve pas de logements libres et appropriés dans la localité. D'un autre côté, il existe aussi un parti opposé qui ne désire qu'un retard pour faire échouer le projet. Le découragement paraît s'emparer de la population. L'appréhension, le découragement, tout disparaîtrait si ce projet était approuvé et la paix et l'union régneraient."

Lettre alarmiste s'il en est, il ne faut pas écarter la possibilité que le maire exhibe là volontairement un des fantômes de la troisième République (en jouant la carte de la "menace cléricale") devant le préfet et, en avançant cet argument de la menace d'un des fondements de la République (l'Instruction Publique et Laïque), il espère peut-être faire avancer le dossier plus rapidement.

Il est certain que Contamine-sur-Arve est agitée par des tensions politiques, comme toutes les communes françaises de l'époque, mais il ne faut probablement pas exagérer ces failles. En revanche il est clair qu'une volonté officielle d'endiguer les créations d'écoles religieuses existe. De plus, si elle ne s'est pas traduite par une abondance de courriers alarmistes dans le dossier de l'école de Pouilly, la "menace cléricale" est réellement redoutée dans d'autres communes : Bonneville, Faucigny... La lettre du sénateur Chardon au Préfet en 1892 concernant la construction de l'école de Faucigny révèle le poids politique des écoles communales : "... en outre de l'intérêt scolaire, il y a un intérêt politique consistant en ce qu'à défaut, la commune est sérieusement menacée d'avoir une école congréganiste."

Mais les sujets d'oppositions ne sont pas forcément issus de la lutte idéologique, ils peuvent tout simplement découler d'un banale rancune électorale ou des divisions intemporelles qui animent chaque communauté d'habitants...

Ainsi, la construction de l'école mixte du hameau de Pouilly a nécessité un laps de temps conséquent. Or cette longue période de gestation n'est pas dû à un désintéressement ou à un abandon de projet par le conseil municipal, comme cela arrive souvent, le projet semble au contraire avoir été repris par les municipalités successives. En fait les retards proviennent essentiellement du contexte (une période unique de création et de construction de bâtiments scolaires) et de litiges entre la commune et les architecte et entrepreneur.

Ensuite, le cas de l'école de Pouilly nous donne une idée de la dotation des communes du Faucigny en bâtiments scolaires. Il nous permet également de souligner que l'équipement de ces communes haut-savoyardes est souvent de qualité bien supérieure à celui de communes d'autres départements. En particulier certaines communes savoyardes, qui ne souffrent guère la comparaison: à lire Philippe Paillard, quelques unes d'entre elles ne possèdent toujours pas de bâtiment d'école dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la classe s'y tenant dans des écuries.

Surtout, le rôle de ces écoles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devient prépondérant, car elles s'avèrent rapidement être bien plus que des simples bâtiments fonctionnels et deviennent de réels temples de la République qui vont, dès lors, refaçonner la société française.

**Christophe GUFFOND**

### **Bibliographie :**

- C. GUFFOND, Le patrimoine bâti ou remanié entre 1815 et 1914 dans le canton de Bonneville, T.E.R. d'Histoire Contemporaine sous la direction de C. SORREL, 1998, 497 p.
- MALLET et ISAAC, La naissance du monde moderne 1848-1914, 1996 (rééd.), 320 p.
- P. PAILLARD, " Ecole et montagne en Savoie ", L'Histoire en Savoie, Montmélian, 1982, 24 p.
- A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI, A. FLEURY, J. LOUP, La Savoie de la Révolution à nos jours, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle, Ouest-France, 1986, 509 p.

# Construction d'une école mixte au hameau de Yoully Plan général

## Observations

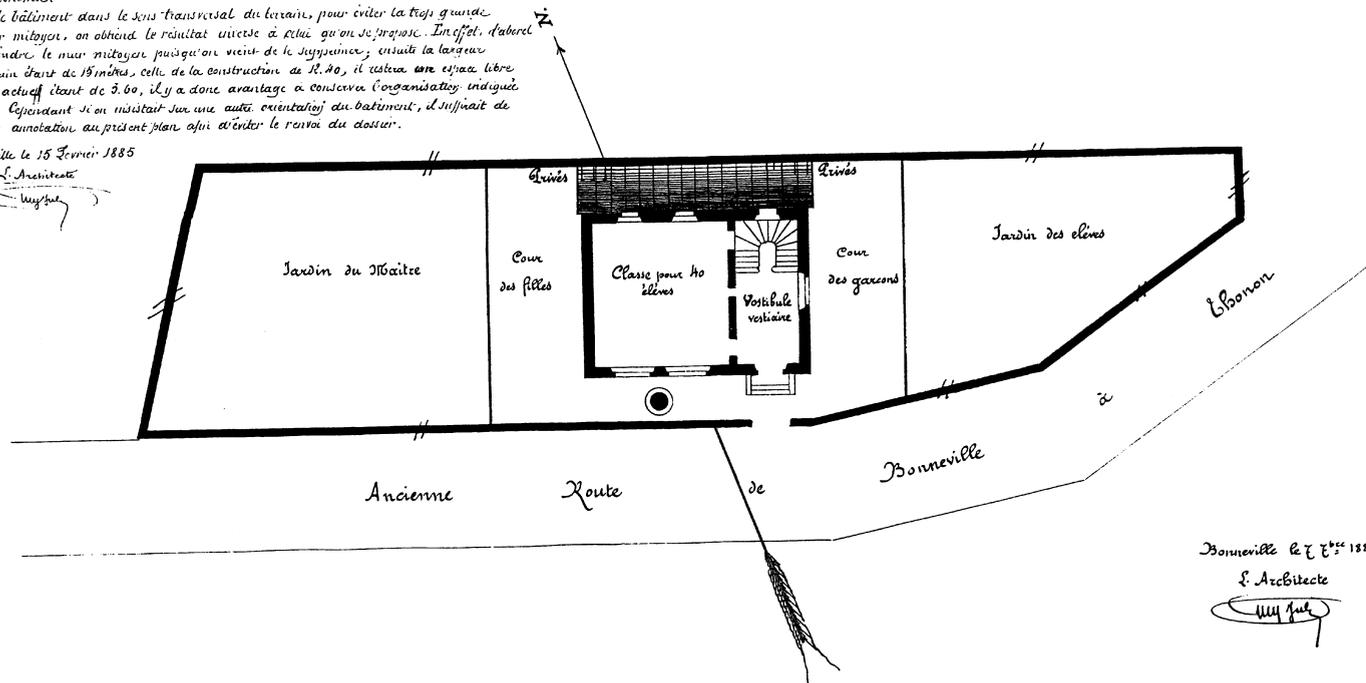
1° Les murs de clôture ont été supprimés, n'étant portés ni au mètre ni au détail estimatif, il n'en résulte aucune économie.

2° En plaçant le bâtiment dans le sens transversal du terrain, pour éviter la trop grande proximité du mur mitoyen, on obtient le résultat inverse à celui qu'on se propose. En effet, d'abord on n'a plus à craindre le mur mitoyen puisqu'on vient de le supprimer; ensuite la largeur transversale du terrain étant de 19 mètres, celle de la construction de N. 20, il restera un espace libre de 2.80. L'espace actuel étant de 3.60, il y a donc avantage à concevoir l'organisation indiquée au présent plan. - Cependant si on insistait sur une autre orientation du bâtiment, il suffirait de l'indiquer par une annotation au présent plan afin d'éviter le renvoi du dossier.

Bonneville le 15 Février 1885

L'Architecte

*Jules Guy*



Bonneville le 7 Février 1882

L'Architecte

*Jules Guy*

Le premier projet dressé par Jules Guy en 1882.

# L'ABBÉ Adrien GAVARD, HISTORIEN de PEILLONNEX

S'il est une personnalité qui a contribué par son œuvre à réhabiliter la recherche historique et à susciter des vocations c'est bien l'Abbé GAVARD à qui nous devons la merveilleuse monographie sur Peillonex éditée en 1901 ; elle est devenue très rare chez les libraires car les érudits qui la possèdent ont conscience de disposer d'un outil incomparable.

L'Abbé Adrien GAVARD est né le 5 Juin 1859 à VIUZ-EN-SALLAZ. Son père instituteur fut nommé à Peillonex alors qu'Adrien n'avait que quelques années. Il perdit très tôt sa mère. De son enfance privée d'affection maternelle, il garda toujours un caractère un peu triste et austère. Il eut dès le plus jeune âge le désir de prendre la soutane, encouragé dans cette voie par ses proches et aidé pour des études longues et coûteuses par une bourse que lui fit obtenir le député Joseph JACQUIER-CHATRIER qui avait remarqué lors de ses séjours dans son manoir de Peillonex, son assiduité et sa vive intelligence.

L'Abbé GAVARD restera pour cette raison très attaché à la famille du conseiller Jean-Baptiste JACQUIER et à ses descendants qui eurent souvent recours à ses services comme précepteur et apprécièrent sa grande culture.

Après de bonnes études classiques au collège de La Roche, l'Abbé GAVARD entra au grand séminaire d'Annecy et fut ordonné le 20 Septembre 1884. Il passa quelques années aux Facultés Catholiques de Lyon où il acquit les plus hauts grades de théologie et de droit canonique. Après que le collège de La Roche se soit attaché, dès 1890, les services de son ancien élève, il devint professeur de rhétorique au collège d'Evian. En tant que supérieur du collège d'Evian, fin Juillet 1903, il reçut la sommation de quitter le collège, la congrégation des missionnaires de Saint François de Sales n'ayant pas obtenu la reconnaissance légale prévue par la grande loi de 1901. Il garda de l'exécution forcée ordonnée par arrêté préfectoral du 4 Mars 1907 et intervenue le vendredi de Pâques, 5 Avril, un souvenir douloureux, même si l'expulsion "*manu militari*" s'apparente plutôt à une tragi-comédie (voir plus loin).

Empruntant le chemin de l'exil, l'Abbé GAVARD devait prendre deux années sabbatiques en qualité d'aumônier du collège de Monthey en Suisse.

Rappelé dans son diocèse d'origine, il fut affecté dès 1910 au Grand Séminaire d'Annecy dont il devint supérieur en 1915. Il manifesta dans cette fonction des qualités de cœur indispensables eu égard aux vides que fit la guerre dans les rangs de ses séminaristes.

L'histoire étant sa passion, le détermina à céder cette charge écrasante et il rentra dans le rang en prenant une demi-retraite comme aumônier à Annecy, puis à la fondation "*Cognacq-Jay*" à Monnetier.

Il s'est éteint le 3 Janvier 1935 à l'âge de 76 ans. Il fut inhumé à Peillonex, sa paroisse d'adoption. Sur sa tombe M. Edouard PELLET, maire, devait déclarer : « *Peillonex le considérait comme l'un de ses enfants et le plus illustre. Il chérissait notre village et nous sommes très honorés qu'il ait choisi notre cimetière pour y dormir son dernier sommeil* ».

Disons un mot de ses titres : l'Académie Florimontane l'accueillit très vite dans ses rangs ainsi que l'Académie Chablaisienne dont il devint le président à la mort du chanoine REBORD. Le titre de membre agrégé de la prestigieuse Académie de Savoie (ainsi que de plusieurs autres sociétés savantes régionales) fut pour lui une grande satisfaction.

Ses publications ont été nombreuses malgré le poids des fonctions assumées dans le diocèse. Son œuvre première et la plus importante, objet d'un rêve caressé dès l'enfance, fut saluée comme celle d'un maître de la monographie :

1901 : Peillonex, le Prieuré, la Paroisse, la commune.

1906 : un registre d'assentement au XVIIIème siècle, essai sur les institutions militaires en Savoie.

1911 : Les archives de l'abbaye de Sixt avant la Révolution.

1913 : L'obituaire de l'abbaye de Sixt.

1916 : Les armoiries du diocèse et des évêques de Genève.

1920-1921 : Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse d'Annecy de 1535 à nos jours (en collaboration avec le chanoine REBORD).

1921 : Le Père de ROMEVILLE et son merveilleux ministère en Savoie.

1924 : Où mourut le dauphin Jean 1er en 1282 ? (fils de Guigue VII et de Béatrix de Faucigny).

1926 : La duchesse Anne d'Este et le prieuré de Peillonex.

1927 : Le général comte J.P. MUFFAT de SAINT AMOUR (1662-1734).

1928 : Les Vaudois (ou Barbets) en Savoie (étude sur la secte fondée à Lyon par J.P. VALDO).

1932 Une lettre inédite du baron de CONFORGIEN ou son dernier combat avec le baron d'HERMANCENCE (1593).

1934 : quelques notes sur Etrembières.

En dehors de ces publications, il faut mentionner :

- un travail non publié mais d'une utilité incontestable : 1903, Notes proposées pour le supplément au dictionnaire savoyard de CONSTANTIN et DESORMAUX.
- une multitude d'articles dans des revues historiques ou dictionnaires (comme le dictionnaire d'Histoire et Géographie ecclésiastique - LETOUZEY éditeur, PARIS).

Le poste d'archiviste diocésain qu'il occupa dès sa retraite lui procura le bonheur d'explorer de nombreux domaines et d'encourager tous les chercheurs qui venaient le solliciter.

Pour résumer son oeuvre, citons l'éloge que fit de lui le président de la société d'Histoire de Maurienne : « *Le chanoine GAVARD était un historien de race. Son érudition dans tout ce qui concernait la Savoie était à la fois très vaste et très sûre. Il allait droit au fait, ne s'embarrassant pas de détails inutiles ou de digressions sans portée. Il connaissait à fond son sujet mais ne faisait pas montre d'érudition. Il était de ceux dont la méthode sûre et précise fait avancer la science historique* ».

Son érudition ne l'empêchait pas d'avoir de l'humour. Citons de lui quelques anecdotes. Nous avons dit qu'il était plutôt austère et froid. Cela tenait à sa timidité native car dans l'intimité c'était un causeur brillant et un pince-sans-rire. La directrice du pensionnat de Blanzly se vantait un jour devant lui d'avoir une élève dont les parents venaient de la cour de Russie. « *De la basse cour* », lui dit-il.

Alors qu'il remerciait Mgr CAMPISTRON, évêque d'Annecy, de sa nomination de chanoine honoraire, il fit remarquer qu'il était déjà pompier honoraire de Peillonex. « *Soyez tranquille, répondit l'évêque avec sa verve gasconne, pompier honoraire, chanoine honoraire, c'est toujours les mêmes honoraires* ».

Précisons que si Adrien GAVARD s'intéressait surtout au passé, il ne négligeait pas la technique photographique encore balbutiante à la fin du siècle dernier. Il a produit de nombreux clichés dont la plupart ont disparu. Seuls quelques *tirages* (comme celui ci-après) sont conservés et nous permettent de mesurer les changements dans l'aspect de notre village.

L'Abbé GAVARD pourrait aujourd'hui saluer cette évolution dans le bon sens sans pour autant renier le passé. Il pourrait faire sienne cette remarque de J.L. GRILLET, historien de La Roche, citée par le professeur GUICHONNET (renvoi 2) : « *Le bien-être d'un lieu que l'on habite est d'une espèce si relevée que l'on ne saurait s'y intéresser sans en aimer l'histoire et sans se livrer avec une sorte de passion à la croyance de tout ce qui peut l'illustrer : la raison en est écrite au fond de tous les cœurs ; elle nous inspire à tous l'utile curiosité de connaître nos prédécesseurs, d'étudier leurs vertus patriotiques pour les imiter* ». On ne saurait formuler un plus beau souhait.

### Noël du VERDIER

Nota 1 : Le récit de cette "folle Journée" nous est fait par l'historiographe du collège d'Evian, le Père Léon BUFFET, dans un livre paru en 1931 (imprimé à Annecy).

"Au petit jour, la force armée : gendarmes et commissaire avec les autorités, sous-préfet, juge, receveur de l'Enregistrement forcent la porte d'entrée du collège pendant que les occupants se retranchent dans le salon d'honneur.

"Dialogue classique : trois sommations du commissaire et réponse négative du Supérieur. Quelques réflexions plus ou moins amènes de part et d'autre. Les militaires font voler en éclat les baies vitrées et occupent les locaux.

"Le sous-préfet exigeant moins que poliment la soumission au décret d'expulsion, l'Abbe GAVARD se tourne vers ses professeurs et quelques anciens élèves présents : "Mes amis, couvrons-nous, nous sommes chez nous" et à l'adresse des exécuteurs : "Messieurs, veuillez vous découvrir".

Ce qui fut fait. Puis chacun sortit encadré par deux gendarmes pour rejoindre en cortège le presbytère d'Evian qui servit de refuge à plusieurs avant la grande dispersion."

Nota 2 : Revue de Savoie - 2ème trimestre 1958 - DARDEL, éditeur à Chambéry,

# Un siècle de maires à VIUZ

## *Les syndics ont vécu*

Le 19 mai 1793, Jean-Marie VIGNY devient le premier maire,  
Deux ans après, le 5 fructidor 1795 Pierre PAGNOD est élu maire provisoire.

Le 25 pluviose 1803 "un membre du conseil propose à l'assemblée de prendre à la cure, qui est trop grande, deux chambres pour y tenir les séances du conseil et les archives".

Le 2 décembre 1803, Jean François Marie JOURDIL, maire, fête le couronnement "de Sa Majesté Empereur et Roi. Grande solennité, garde nationale, beau discours du curé et deux bals".

De 1805 à 1811, Balthazar CONSEIL, neveu de l'évêque de Chambéry remplit les fonctions de premier magistrat.

Ensuite de 1811 à 1815, ce fut Joseph DUCHOSAL.

De 1815 à 1816, date où la Savoie revient dans le Royaume Piémont-Sardaigne, Claude GRANGE ; ce dernier, de concert avec le curé de l'époque (Révérend Poencin) et de son conseil municipal "prie l'intendant de Bonneville de faire exécuter le règlement dans les cabarets de Viuz : trois cabaretiers F. Thevenod, Etienne Baud-Berthier et Claude Marie Pellet dit le parisien, sont hommes sans foi, sans mœurs et sans conduite, qui n'ont jamais fait observer le règlement".

En 1816, ce fut sous Pierre François DUCHOSAL, une année de très mauvaises récoltes qui engendra une disette entre 1817.. La coupe de blé était montée à 100 francs et celle de pommes de terre à 20 francs.

En 1824, Aimé PELLET s'assoit au fauteuil de maire et fait prendre en considération par le conseil, le projet de construction du pont de Foron, vers Bucquigny, et c'est sous le maire suivant, Joseph ROLLIN en 1826 que ce pont est construit (prix 3.910 livres).

Lui succède Pierre HUDRY :

réparation aux Halles pour 800 livres,

un octroi est établi, l'entrée du bourg est taxée à :

3 francs par maconnaise de vin,

1 franc par maconnaise de cidre,

3 francs par tête de bœuf ou de vache,

1 franc par tête de porc,

50 centimes par tête de veau

25 centimes par tête de mouton

*La maconnaise est le nom donné à un tonneau. Ancienne mesure de Savoie, elle valait 216 litres dans le Faucigny.*

De 1830 à 1860, c'est Joseph GAVARD-MAME, maire. Il se charge de faire exécuter en 1833 le projet de la construction d'une église qui sera consacrée le 13 octobre 1837. En 1849, achat d'instruments pour corps de musique. En 1852, création d'un corps de pompiers et sont achetées trois pompes pour le bourg et 5 pour les villages importants. Le 14 août 1857, un incendie dû à la foudre ravage la moitié du bourg de Viuz (30 familles furent sinistrées).

A l'Annexion de la Savoie à la France, Jean GAVARD est élu maire. Cette même année, 22 soldats de Bonaparte sont décorés à Viuz de la médaille de Sainte-Hélène et sont pensionnés. En 1861, construction d'un mur de soutènement au nord de l'église. Exhaussement et restauration du clocher détérioré par l'incendie de 1857. Construction d'une mairie avec halles, de deux écoles et d'une route aboutissant au chef-lieu, route bordée de marronniers.

Vinrent ensuite comme maires :

Joseph DUPRAZ, en 1867, notaire. On lui doit le bureau de télégraphe.

Eusèbe PELLET MANY de 1881 à 1889.

Charles DUPRAZ, fils de Joseph, lui succède. Il fut nommé sous-préfet à Saint-Julien. A la fin du siècle dernier, il laisse la place à son frère Jules DUPRAZ, notaire, âgé alors d'à peine 26 ans ; c'était peut-être à cette époque, le maire le plus jeune de France.

**Jean Clavel**

### **Sources :**

Monographie de Viuz. A.D.H.S.



La route bordée de marronniers.



Le bas du Village de PEILLONEX  
Photo prise en 1899

# Les Radeleurs et La Côte-d'Hyot : bois et déboires (1831)

Les flux de marchandises par la vallée de l'Arve ne sont assurément pas nés avec l'ouverture du tunnel du Mont-Blanc en 1965. Depuis l'époque médiévale des échanges de longue distance se sont établis de manière permanente entre le Faucigny et Genève, le royaume de France... L'une des principales marchandises exploitées et faisant l'objet de commerce à grande échelle est le bois.

Ainsi une lettre datée d'août 1831, émanant de Claude Bastian de La Côte-d'Hyot et destinée à l'intendant de la province du Faucigny nous confirme l'existence d'un trafic important de bois, transporté par flottage. L'objet de ce document est une réclamation contre les radeleurs du Reposoir qui dégradent les digues de l'Arve sur le territoire de La Côte-d'Hyot. En plus d'illustrer un moyen de transport désormais oublié, ce document nous permet de nous replacer dans un contexte particulier : celui du projet d'endiguement de l'Arve.

## Le flottage du bois : le principal moyen de transport des bois jusqu'au milieu du XIXème siècle

Le procédé du flottage consiste au transport de marchandises utilisant le courant d'un cours d'eau. Lorsque le cours d'eau est navigable, le radelage de grosses charges est possible (le bois est attaché en radeaux, et ce radeau peut parfois porter d'autres marchandises). La plupart du temps, et surtout en altitude, les exploitations forestières ne bénéficient pas de cours d'eaux navigables, les exploitants ont donc recours au flottage à bûches perdues : les billes sont lâchées au gré du courant.

Bénéficiant d'un relief accusé et d'un réseau hydrographique important, la Savoie se prête bien à ce type de transport. En ce qui concerne les cours d'eau, même si ceux-ci sont rarement navigables, le débit des eaux prédispose le flottage. Le cours navigable de la rivière, de Cluses à Genève, rend le radelage possible.

Dans cette partie du Faucigny la période la plus appropriée pour les radeleurs est la belle saison, au moment où les eaux sont les moins fortes, et le transport plus maîtrisable.

Mais plus qu'un atout, ce mode de transport est d'abord une nécessité, Le réseau viaire du Faucigny au début du XIXème siècle est de mauvaise qualité. Les routes provinciales suivent encore les tracés médiévaux, et ce n'est qu'une fois l'Arve endiguée, que seront ouvertes les grandes routes rectilignes au fond de la vallée. Pour lors, en 1831, les réseaux routiers sont difficilement entretenus, et les chemins menants aux communes de montagne sont fréquemment non carrossables ; de plus, le peu d'ouvrages d'art établis sur le cours de l'Arve (risquant d'être endommagés) ne semble pas attirer l'attention des autorités sur la nécessité de réglementer le flottage.

## La plainte de Claude Bastian : les dégâts et les victimes

Cette lettre est rédigée le 26 août 1831 à La Côte-d'Hyot, le jour même où les dégâts sont causés par les radeleurs sur la propriété de Claude Bastian. Le bois convoyé proviendrait du territoire du Reposoir. Les Chartreux ayant récupéré une partie de leurs propriétés, réquisitionnées comme biens nationaux en 1793, vendent des coupes de bois afin de poursuivre l'entretien de leurs bâtiments. Le bois est ensuite descendu jusqu'à Lyon. L'importance de ce genre de coupes laisse imaginer l'animation des flotteurs chargés du transport des bois sur la rivière.

La résidence de Claude Bastian se situe au lieu-dit "**La Boëge**" à La Côte-d'Hyot, au nord-est de la route provinciale Bonneville-Genève (actuelle N 205). Issu d'une grande famille locale de notables <sup>(1)</sup> Claude Bastian n'y réside pas de manière permanente. Ses terres s'étalent jusqu'aux abords de l'Arve <sup>(3)</sup> qui coule (en 1831) à une centaine de mètres de son habitation, de l'autre côté de la route. Sa maison dominant ainsi la rivière, il a tout loisir de voir les radeleurs s'affairer au halage des bois..., et à l'endommagement de sa propriété.

La cause de ces dégâts semble provenir d'un manque d'eau dans le bras principal de la rivière, qui aurait poussé les radeleurs à enlever les pierres d'un bras secondaire pour y attirer le courant. Les conséquences de cette manœuvre, à savoir l'augmentation du courant dans les bras secondaires, détournent le cours de l'Arve et le porte contre les rives. La configuration du terrain augmente le caractère délicat de la situation car l'Arve, non endiguée, divague dans une plaine étendue et se divise en plusieurs bras.



Ordinairement l'érosion est déjà telle que des petits talus en fascines sont nécessaires pour empêcher la disparition des terres limoneuses et friables. Or la manœuvre des radeleurs augmente le débit des eaux qui se jettent contre le terrain de Claude Bastian et sapent ces digues de fortune.

Ce genre de dégâts n'est pas anodin. En effet, l'enjeu est conséquent pour les riverains qui exploitent les terrains fertilisés par la rivière. Les terres menacées par la rivière sont souvent mises en culture par les habitants pauvres. A cet égard, la lettre de Claude Bastian mentionne parmi les victimes "*des pauvres gens à qui la commune avait abandonné [les terres gagnées sur la rivière] pour aider à leur existence*". Il précise par ailleurs que, l'année précédente, le passage des radeleurs avait déjà entraîné la disparition de trente joumaux<sup>(4)</sup> de terrains, engloutis par les eaux.

## **L'Arve et le projet d'endiguement**

Le premier projet général d'endiguement de l'Arve est élaboré au XVIII<sup>ème</sup> siècle par l'ingénieur Garella. Il ne s'est toutefois traduit que par l'élévation de digues aux abords des principaux pôles d'habitation que sont Sallanches, Cluses, Bonneville, Annemasse et Carouge. Un second projet, dont l'auteur est l'architecte Vagnat, voit sa mise en œuvre stoppée par les événements de 1793. Vers 1820, avec la restauration de la monarchie piémontaise, est lancé le troisième grand projet. Le plan Bard prévoit ainsi la construction de plus de 100 kilomètres de digues et estime la surface des terres protégées à plus de 3200 hectares.

En 1831, les riverains semblent placer leur espérance dans ce projet... D'autant plus qu'ils en supportent une partie du financement. Ainsi, au rang des préoccupations de Claude Bastian est celle de garantir le cours de l'Arve tel qu'il a été établi dans les relevés qui servent de base aux projets de Joseph Bard. A ce titre cette phrase de Claude Bastian n'appelle pas de commentaires :

*« ... il y a une grande imprévoyance à jeter la rivière dans les bas-fonds d'où l'on ne pourra les sortir qu'à grands frais ; et d'un autre côté il n'est pas juste de faire noyer sans nécessité des terrains productifs, dont beaucoup [les propriétaires] ont déjà payé à l'administration l'imposition pour les préserver ».*

Cette attente légitime de l'achèvement de l'endiguement général ne fut pas récompensée. En certains endroits, les digues augmentaient la vitesse des eaux qui se chargeaient de matériaux, lesquelles eaux perdaient par endroits leur vitesse (comme à Bonneville), déposaient les matériaux, exhaussaient le lit de la rivière et annihilaient l'effet de l'endiguement. De ce fait, en sus des raisons financières, le projet Bard ne s'achèvera pas et laissera la rivière poursuivre ses dégâts en de multiples endroits : l'élévation des digues, au niveau de Bonneville s'arrête ainsi en 1838 à Cormand. Le bilan du projet Bard qui s'étale grossièrement de 1820 à 1840 laisse sur 100 kilomètres de cours endigué prévu, 60 kilomètres non protégés.

\* \* \*

Ce document nous permet ainsi d'illustrer un aspect du Faucigny du XIX<sup>ème</sup> siècle, sous le Gouvernement Piémontais : nous voyons les Chartreux contraints de revendre leur bois pour financer la restauration de leurs bâtiments, un réseau routier lacunaire facilitant (ou contraignant à...) l'usage des moyens de communication disponibles : les cours d'eau. Puis il montre une partie du quotidien des habitants de la vallée et des problèmes générés par le transport du bois par flottage.

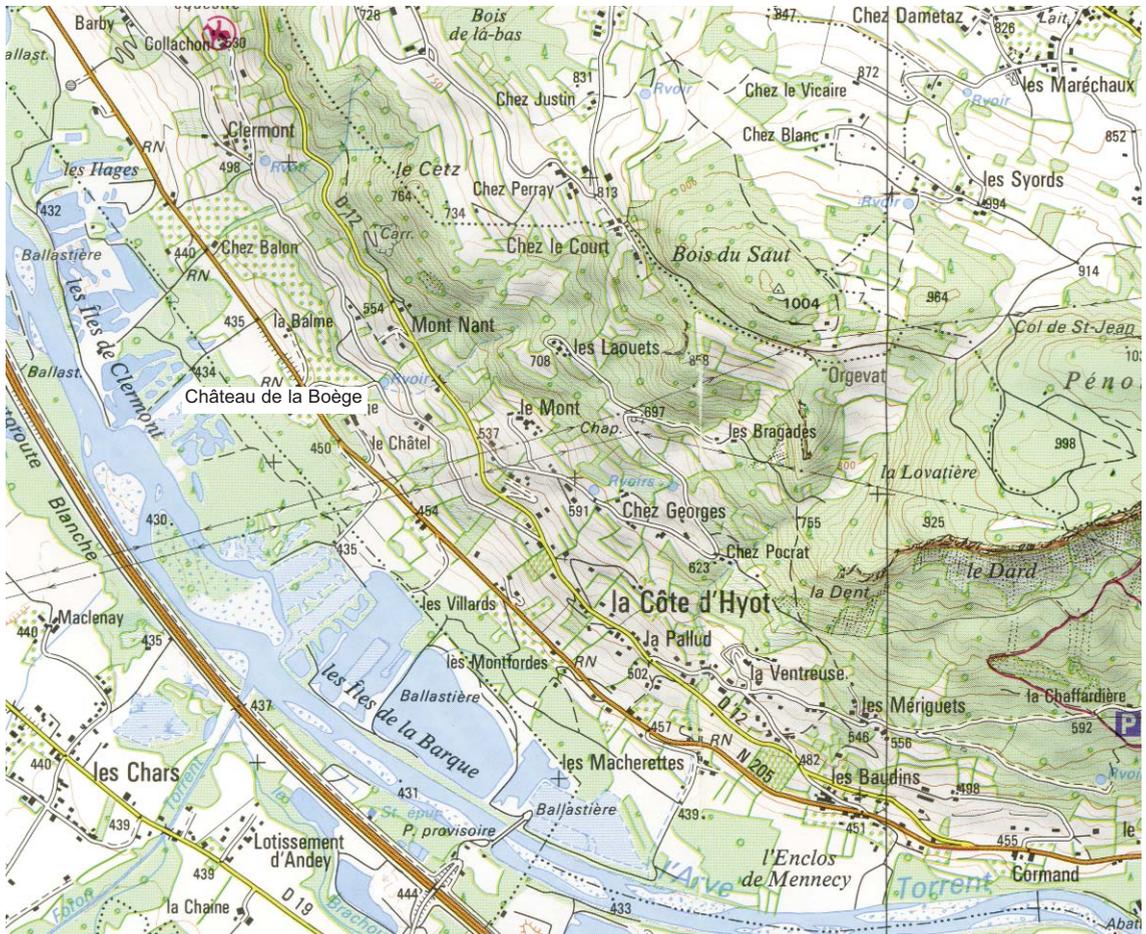
Mais au delà de ces embarras, ce texte nous éclaire sur le besoin, l'espoir et le scepticisme que les riverains de l'Arve placent dans le projet d'endiguement. Lequel projet, abandonné vingt années après le début de son entreprise, car inadapté, sera repris et mené à bien par l'administration française.

**Christophe GUFFOND**

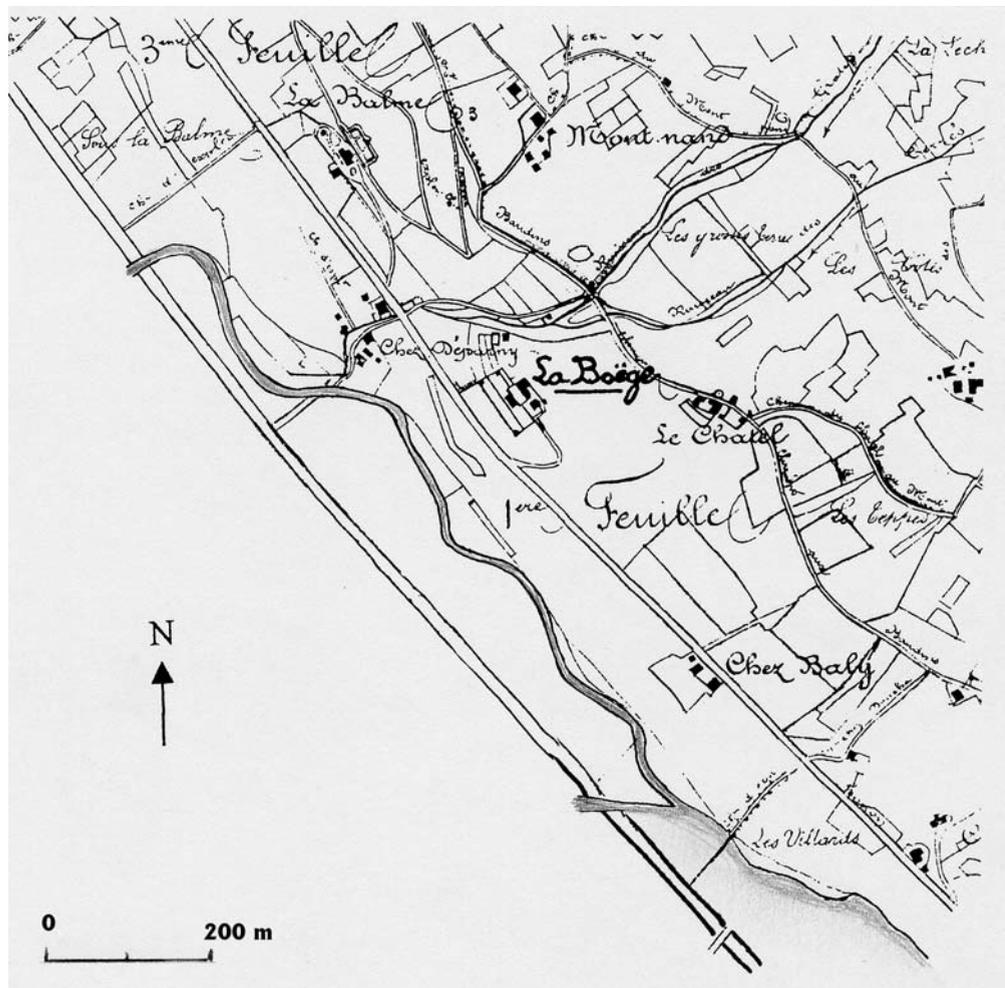
**Cartes ci-après**

### **SOURCES ET COMPLÉMENTS :**

- Documentation des Amis des Moulins Savoyards (avec l'aide précieuse de Maryse Deschamps et de Noëlle Vidonne)
- Archives Départementales de Haute-Savoie 6 F S 111, 10 F S 13 7
- J.-L. BOITHIAS, M. BRIGNON, Les scieries et les anciens sayards des Vosges. Bûcherons, Schlittes, Voituriers et Voileurs, 1985, 255 pages.
- Cadastre impérial de 1869, Planche B 1 de La Côte-d'Hyot
- A. CHOLLEY, Les Préalpes de Savoie, Paris, 1925, 755 p.
- A. PALLUEL-GUILLARD, C. SORREL, G. RATTI, A. FLEURY, J. LOUP, La Savoie de la Révolution à nos jours, XIX<sup>°</sup> - XX<sup>°</sup> siècle, Ouest-France, 1986, 509 p.



D'après la carte IGN Bonneville-Cluses, noter la mention de la maison de Claude Bastian : "Château de la Boège".



Le lieu-dit "La Boège" à La Côte-d'Hyot, d'après le cadastre de 1869. (échelle 1/10 000)  
 Noter le bras de la rivière qui longe la route au sud et qui était emprunté par les radeleurs en 1831.

## Suite de l'article : HISTOIRES de LOUPS

Si vous avez lu mon article, dans le Petit Colporteur n° 6 concernant la peur du loup, comme moi vous avez dû vous poser quelques questions. Le loup qui déshabille les enfants, sans déchirer leurs vêtements ! Personnellement je pense que souvent ces disparitions étaient des crimes de sadiques ou de voisinages. Les corps cachés dans les bois étaient ensuite mangés par les loups. Les défenseurs des loups affirment que le loup n'attaque pas l'homme, il fuit.

J'ai retrouvé un autre article, paru dans la paroisse de Cernex (entre Cruseilles et Frangy) : En 1746, 1749 et 1750, le loup a pris plusieurs enfants, dans les paroisses voisines, dans le Vuache, dans la Semine, et dans la paroisse de Cernex :

- Celui de Jean Charles Ravier et de Henriette Millet de Cernex.
- Deux chez Martin Excoffier et Georgaz Saxod, du village de Corthange.
- Un chez Martin Cugnet et Marie Bouvier, dans le village de la Motte.
- Un à Antoine Armand et la Marion Excoffier qui en sont guéris. ( on peut penser, que ces enfants, étaient seulement blessés).

Les archives de Genève déclarent : 7 enfants ont été enlevés, dans le Genevois, en Haute-Savoie, tout près de Genève entre 1749 et 1751. Si depuis un siècle le loup a disparu de nos forêts, aujourd'hui la peur du loup grandit en Savoie. Dans le journal du 21-10-99 (article de M. Laurent Gruaz) à Orelle en Savoie, 200 brebis ont trouvé la mort, (peut-être affolées par des chiens). Plusieurs éleveurs font part de leur inquiétude pour leurs troupeaux. M. Ulysse Darve-Blanc a accepté d'utiliser un dispositif de prévention : malgré son chien Patou, et un enclos de nuit, dix huit brebis ont disparu, deux fois plus que l'année dernière. Une prime de 600 francs par brebis est versée à l'éleveur, et 2000 francs si elle porte des agneaux.

A la télévision, un berger affirmait qu'au moins quatre loups avaient été tués par les bergers, et qu'à la dernière battue, une meute avait été aperçue, mais trop loin pour tirer. Le loup se confond avec le paysage, il est invisible ; c'est un trotteur infatigable qui peut faire 65 kms dans une nuit. Il se déplace en famille, avec un couple dominant. On peut le confondre avec un chien, mais il a une tête très expressive, des yeux qui percent la nuit. C'est un tueur, il tue pour manger, et ensuite il redevient affectueux, attachant à sa famille. Il a fallu des siècles pour qu'ils deviennent si nombreux.

Aux 15° et 16° siècles, les gens n'avaient pas d'armes. Après la révolution, certains se sont procurés des fusils, des battues furent organisées, avec des primes pour les chasseurs de loups.

Les archives départementales nous signalent les battues du Petit Saint Bernard en 1835, de Tanninges et Cluses en 1838, de Sallanches en 1839, d'Onnion en 1840, de Viuz-en-Sallaz en 1841, de Samoëns en 1852, de Boège en 1843, et de Bonneville en 1860.

Dans le "Grand retour du loup" (livre de Bernard Prêtre) la France comptait plus de 2000 loups en 1823, 1316 en 1883, 1095 en 1884, 900 en 1885, 760 en 1886, 701 en 1887, 905 en 1888, 915 en 1889. La diminution du loup est flagrante au siècle dernier. Aujourd'hui, seulement 20 à 40 loups vivent en liberté en France.

Des croisements ont été faits entre chiens et loups pour améliorer l'endurance, la vitesse des chiens de traîneaux et leur donner des pattes excellentes. Le résultat n'est pas toujours concluant. Les sujets sont trop chiens ou trop loups (méchants avec les autres chiens). En liberté, c'est souvent le loup qui s'accouple avec une chienne. En captivité, c'est la louve qui est couverte par un chien ; le contraire a toujours été vain.

Certains veulent réintroduire le loup dans nos forêts ; d'autres sont contre. Le loup sauvage ou féroce restera le méchant loup pour les bergers, et pour nous, celui du petit chaperon rouge.



**Gilbert Maurice-Demourieux**

# Les SAVOYARDS au Front

## Photo de 1917



**1er rang**, en haut, de gauche à droite : Cheminal Jean, Duchosal Etienne, Duparc, Maurice-Demourieux Maurice, Georges Joseph

**2ème rang** : Baulet Basile, Genoud-Prachex Gustave, Bastard Albert, Broizat Joseph, Charles Frédéric

**3ème rang**, assis : Saillet, Berthet Pierre, Malgrang Pierre, Pignal Henri.

Nos monuments aux Morts nous rappellent, hélas, les nombreux Savoyards morts à la guerre de 14-18.

Ceux qui sont sur cette photo, ont eu la chance d'être là en 1917. Il semblerait, qu'ils sont revenus au pays, certains blessés ou gazés, mais vivants.

### Gilbert Maurice-Demourieux

	de	nés le :	décédés :
BASTARD Albert	Mégevette	29/01/1897	11 février 1978
BAULET Basile	Arenthon		
BERTHET Pierre	Habère-Poche		
BROIZAT Joseph	Mégevette		
CHARLES Frédéric	Saint-Jeoire	en 1888	en 1917
CHEMINAL Jean	Ville-en-Sallaz	01/10/1886	en février 1968
DUCHOSAL Etienne	Viuz-en-Sallaz	14/08/1892	17 décembre 1975
DUPARC	Annecy		
GENOUD-PRACHEX Gustave	Habère-Poche	en 1888	en juin 1964
GEORGES Joseph	Onnion	15/06/1895	
MALGRANG Pierre	Mieussy	19/10/1886	en 1968
MAURICE-DEMOURIOUX François	Marignier	en 1894	en 1960
PIGNAL HENRI	Saint-Jeoire	03/06/1893	20 janvier 1973
SAILLET	Burdignin		

---

---

### Coupure de presse relevée dans le journal du samedi 10 mai 1913.

#### Chronique locale de Faucigny

Le dimanche 27 avril a eu lieu l'inauguration d'une statue en l'honneur de Jeanne d'Arc. L'église paroissiale et les alentours étaient pavoisés.

- A 10 heures grand messe chantée à deux voix et beau sermon par un prédicateur distingué.

- Vers deux heures arrivèrent les sociétés musicales : les fanfares de Fillinges, Marcellaz, les trompettes de Peillonex. Les chorales de Contamine, Bonne et Lucinges défilèrent joyeusement au son de leurs meilleurs morceaux.

- A trois heures, salut solennel et bénédiction de la statue à l'église.

- A la sortie de l'église, défilé et concert très applaudis sur les ruines de Faucigny.

- Le soir retraite aux flambeaux, quelque peu dérangée par le mauvais temps. Excellente journée dont on gardera le meilleur souvenir.

Nous devons signalé la conduite singulière du maire :

L'Union de la Jeunesse de Faucigny ayant demandé les boîtes pour les tirer en l'honneur de cette solennité patriotique, celui-ci a répondu par un refus en invoquant comme motif que les boîtes ne sortent de la Mairie que pour affaires municipales.

Ils trouvèrent le moyen de s'en procurer ailleurs et les tirèrent sur un terrain privé.

On ne comprend pas les procédés de ce maire, qui arrivé de Paris et élu depuis un an, ne connaît en rien les coutumes de la commune qu'il administre.

C'est la première fois que pareille chose arrive et nous espérons qu'elle ne se renouvellera pas, sans quoi Monsieur Saddier n'aurait qu'a retourner à Paris, pour y apprendre comment on fête Jeanne d'Arc dans l'union de tous les français.

**André Jolivet.**

# La vulnérabilité aux incendies des maisons savoyardes au 19e siècle

- Si l'on établit un parallèle entre la fréquence des incendies à la veille de l'an 2000 et au temps de nos prédécesseurs vers les années 1900, l'on s'aperçoit que nos aïeux réagissaient avec beaucoup de sagesse et de promptitude, lors de ces événements dramatiques.

- En effet, comparativement à nos moyens modernes, adéquats certes, mais quelquefois difficiles à mettre en œuvre devant la rapidité et l'ampleur des sinistres, les Anciens ont fait preuve de comportements réactifs et pragmatiques devant les incendies de toute nature.

- Il nous a donc paru intéressant de rappeler aux lecteurs de notre revue quelques-unes des mesures prises à l'époque, compte tenu de la texture des demeures du pays.

Après avoir décrit succinctement l'habitat savoyard depuis ses origines, les types de maisons rurales et les conditions de vie des paysans, chemin faisant, nous mettrons en relief les principales causes inhérentes aux constructions du pays, qui ont amené les édiles locaux à se prémunir contre un fléau souvent imprévisible.

## L'habitat savoyard dans l'Antiquité

Les hommes de la protohistoire (néolithique et âge de bronze) avaient édifié leurs maisons sur des pieux fichés dans le sol de la berge des lacs. Les bâtiments étaient construits en clayonnage avec toit de chaume.

Or, dans les rives immergés des lacs de la Savoie (Léman, Annecy, Le Bourget, Aiguebelette), des fouilles ont dégagé des pieux enfoncés dans la vase et longtemps on a cru que les habitations avaient été construites sur des pilotis au-dessus de l'eau.

Aujourd'hui, on pense plutôt qu'avec le réchauffement du climat, l'eau des lacs a remonté et a immergé ces habitations que l'on nomme actuellement stations littorales. Autrefois, on parlait de stations lacustres ou palafittiques.

De la période romaine, ont été retrouvés les soubassements des maisons des grands propriétaires pourvus d'un certain luxe : cours entourées de pièces avec mosaïques, peintures murales, salles de bains avec hypocaustes qui caractérisaient un chauffage à air chaud installé dans le sol et le sous-sol. A proximité se trouvait le logement des serviteurs.

Au Moyen Age, les constructions étaient pour la plupart en pierres sèches, mais l'on a peu de renseignements sur elles.

## Les maisons traditionnelles savoyardes

Les plus anciens habitats datent du 17e siècle, tout au moins dans certains de leurs éléments. D'une façon générale, la maison savoyarde groupe sous le même toit toutes les fonctions de l'exploitation : logement de la famille, des bêtes, réserve de foin et grenier.

Toutefois, dans les maisons à dominante bois, le grenier est isolé à proximité de la maison permanente ; il conserve les récoltes de grains, les produits alimentaires carnés, les habits de fête ou les richesses que l'on veut mettre à l'abri de l'incendie.

En effet, ce grenier savoyard (mazot ou raccard) servait en quelque sorte de coffre-fort et de réserve en cas d'incendie de la maison ; ce petit bâtiment, séparé de l'habitation principale en bois, posé sur un soubassement en pierre ou même sur quatre grosses pierres, était très solide et, outre le feu, se trouvait exposé à l'épreuve du gel, des nuisibles et du vol.

Dans les plaines et les cluses, on a parfois construit des annexes au bâtiment principal pour abriter du matériel, des animaux et leur alimentation.

Dans le chalet typique de la vallée d'Abondance par exemple, les galeries supérieures communiquent avec la grange et permettent d'achever de sécher une récolte rentrée un peu humide, en les étalant à l'abri ; car, le foin rentré humide, même légèrement, fermente rapidement et peut provoquer des incendies.

Dans les zones de montagne, la dispersion est liée à l'exploitation rationnelle des différents niveaux d'altitude : chalets aménagés plus sommairement que l'habitat permanent, mais permettant de monter graduellement le troupeau en fonction de la fonte des neiges jusqu'à l'alpage.

La répartition des maisons dans le paysage savoyard est finalement le résultat d'observations des conditions du milieu physique et des moyens de vivre ensemble pour une meilleure exploitation du terroir ; d'où la recherche des terres cultivables sur les cônes de déjection, les versants ensoleillés et le voisinage des routes.

En revanche, les habitants s'éloignent des torrents dangereux, des couloirs d'avalanche ... et pour cause !, ainsi que des brouillards des fonds de vallée.

Dans les plaines et les vallées, les agglomérations sont plus importantes, évidemment, en raison de la densité de l'activité économique. L'habitat est groupé en hameaux et les maisons isolées sont peu nombreuses.

Dans la zone montagneuse, par exemple dans le nord de la Savoie (Chablais, Faucigny, Bornes, Beaufortin), l'habitat est plus dispersé ; il comprend de nombreux petits hameaux et des nébuleuses de maisons isolées.

Au sud est, dans la Tarentaise et la Maurienne, les maisons sont groupées en gros bourg et hameaux importants.

### **Les types de maisons rurales en Savoie**

Trois grands types existent :

1 -) la maison à dominante bois.

Le bois est le matériau le plus important dans les maisons du Chablais, du Faucigny, des Bornes et du Beaufortin. La superstructure repose toutefois sur un soubassement en pierre, partie dans laquelle se trouve le logement des gens et des animaux. Les granges sont assez vastes pour les réserves de foin et la couverture des toits à deux grands pans est en bois.

2 -) la pierre a plus d'importance dans la construction des maisons en Tarentaise et en Maurienne. Cependant, le fenil représente la plus grande partie, à mantelage de planches, pour permettre l'aération du foin. Au rez-de-chaussée, se trouve la cuisine d'été, l'écurie, l'habitation pour l'hiver et la cave.

3 -) dans le Bas-Chablais, le Genevois, la Combe de Savoie et les Bauges, la maison des plaines et des cluses est construite en pierre ou en pisé ; la tuile écaille est utilisée pour la couverture à deux ou quatre pans. Habituellement, le rez-de-chaussée est réservé aux animaux, et au cellier en région de vignobles. Les habitants vivent à l'étage où l'on accède par un escalier ; le fenil est situé au plus haut niveau.

Depuis 1900, l'industrialisation et le tourisme ont profondément modifié l'habitat en Savoie, modification encore accrue par certains matériaux employés. Si bien que le patrimoine d'architecture rurale disparaît lentement, mais reste tout de même vulnérable au feu dans certains cas. En effet, parmi les causes d'incendie, il en existe une insoupçonnée souvent au cœur même de la maison, c'est-à-dire au foyer. Généralement, l'âtre autour duquel se chauffaient les membres de la famille, occupait le mur séparant la cuisine du poêle ou cuisine d'hiver. Le bas du mur était recouvert d'une pierre de feu destinée à renvoyer la chaleur, mais son absence pouvait provoquer l'incendie. Les gens aisés, eux, disposaient de plaques de fonte. Par ailleurs, même malgré la présence de vastes hottes qui surmontaient les cheminées, et étaient munis de vantaux actionnés par une tringle ou une chaîne de fer, et, en dépit des briquettes de fumier séché (greubons) ne présentant pas de risque particulier, de nombreux incendies se produisaient.

C'est pourquoi, après l'annexion de la Savoie à la France en 1860, l'usage des fourneaux se répandit dans le Duché, du moins dans les vallées de l'avant pays. Ces fourneaux noirs renflés et hauts sur pattes étaient pourvus de lucarnes de protection.

Ce dernier thème faisant l'objet principal de cet article, il nous faut maintenant en situer quelques manifestations au cours du siècle dernier, à travers la vie locale et surtout rappeler les mesures prises pour lutter contre cette calamité nationale.

### **Les conditions de vie des paysans savoyards au 19e siècle**

Pendant cette période, la condition des classes supérieures de la société était relativement très aisée du fait de leur place ou de leur rôle dans les domaines politique et religieux. En revanche, le sort de la paysannerie, il y a cent ans, en Faucigny précisément, était moins connu.

Le niveau de vie de l'énorme masse de la population rurale avait peu changé depuis l'Ancien Régime. Dans la vallée de l'Arve, par exemple, région de grandes propriétés bourgeoises, l'exploitant n'était pas encore maître du sol. Les dispositions du code civil sarde, bien que calquées sur celles du code Napoléon, s'écartaient des règles françaises en matière d'héritage et freinaient l'émiettement des biens.

Outre le problème de l'inégalité de partage des biens entre garçons et filles, il fallait placer au premier plan des préoccupations paysannes, la terreur de l'incendie.

En effet, de nombreux sinistres causaient chaque année des ravages immenses. Des hameaux entiers aux maisons couvertes de paille ou de tavaillons, flambaient comme des allumettes. Après une sécheresse, les gros vents qui précédaient un orage, peignaient le toit de chaume et emportaient des brins de paille de partout. De surcroît, la paille étant sèche, les premières pluies traversaient la toiture et il pleuvait à l'intérieur jusqu'à ce que le chaume soit à nouveau gorgé d'eau.

A propos des avatars du patrimoine bâti, notamment dans la Maurienne, on a constaté que les tuyaux des cheminées se trouvaient souvent trop bas et sortaient vers le milieu du toit, au lieu d'être élevés jusqu'au faite. De là sans doute, le grand nombre d'incendies qui survenaient presque tous les ans et, dont les

ravages étaient d'autant plus rapides que les charpentes étaient toutes constituées de bois résineux. D'ailleurs, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les charpentes à fermes, autrefois couvertes de chaume ont conduit à abandonner l'usage de la paille de seigle, en raison des risques d'incendie, certes, mais aussi du fait du battage mécanique et de l'abaissement du coût des tôles, produit de remplacement, qui permettaient de surcroît, aussi facilement que le chaume, que la neige glisse des toits, évitant toute surcharge inutile.

Cependant, dans la seule année 1847, quinze agglomérations ont été la proie des flammes. Ainsi dans le Faucigny, Sallanches fut totalement brûlée en 1840 et dans l'incendie de Cluses de 1844, on a déploré six victimes et 255 habitations calcinées. En 1848, un nouveau sinistre a ravagé la vieille ville, dans le faubourg Saint-Vincent ; deux personnes ont péri et quatorze maisons ont été brûlées.

Aussi, des corps de pompiers militarisés avaient-ils été organisés un peu partout, notamment deux formations à Bonneville, en prélude à la création de la garde nationale : d'une part, la compagnie des Chevaliers chasseurs-arquebusiers du Faucigny, créée en 1824 l'occasion de la venue de Charles Félix <sup>(2)</sup> et réorganisée en 1834 lors de la visite de Charles Albert <sup>(3)</sup> ; d'autre part, le Corps des Grenadiers-pompiers, pompiers savoisiens, sapeurs de village.

On conçoit donc que devant le péril du feu, le problème des assurances ait été à l'ordre du jour. Concernant les conditions de l'habitat rural, de puissantes compagnies françaises comme le "Phénix", avaient été évincées des Etats Sardes au profit de la "Société Royale" et de la Compagnie d'assurances à prime. Mais ces organismes qui possédaient des ressources limitées, demandaient d'énormes primes par mille de capital. En outre, une loi absurde aux yeux du notaire Orsat de Samoens, obligeait de couvrir les toits en tuiles ou en ardoises. On estimait alors que les ouvriers du pays, maçons ou charpentiers, étaient, quant à eux, assez compétents pour construire leur bâtiment et confectionner leurs toitures en bardeaux.

Dans une telle conjoncture du milieu de ce 19<sup>ème</sup> siècle, les pouvoirs publics s'activèrent à prendre des mesures adéquates que nous allons relater, notamment l'essentiel d'une délibération du conseil de la commune de Faucigny, relative aux incendies.

### **Les mesures préconisées**

***Le 21 mars 1837, en présence des conseillers ordinaires, de deux citoyens parmi les plus imposés et d'un notaire secrétaire de la Commune, il a été arrêté ce qui suit, après lecture d'une circulaire de l'Intendant, en date du 14 décembre 1836 :***

***Article 1er : il sera fait chaque année deux ou trois visites domiciliaires par le syndic, assisté du conseiller résidant dans le hameau à visiter, d'un maçon et d'un charpentier qui vérifieront dans les maisons les cheminées, leur âtre, l'emplacement des fourneaux et des tuyaux et les fours qui pourraient exister ; lesquels pour prévenir tout incendie, ordonneront les mesures convenables et même la démolition ou réparation de toutes cheminées, tant celles qui sont en bois, vulgairement appelées " bornes ", que les autres en maçonnerie.***

***Article 2<sup>ème</sup> : l'administration communale veillera avec soin les nouvelles constructions pour qu'elles offrent à l'avenir par leurs dispositions intérieures et extérieures, plus de sécurité contre l'incendie, en obligeant les propriétaires à revêtir de dalles ou de briques, ou de pierres au lieu de planches, le sol des pièces où se trouve le foyer de l'habitation, à faire rétablir l'usage des couvre-feux en tôle, à couvrir leur maison en tuiles ou en ardoises et à ce qu'elles soient suffisamment espacées de celles qui existent déjà.***

***Article 3<sup>ème</sup> : il sera ordonné à tous propriétaires et à tous fermiers de n'héberger chez eux ou dans leur grenier à foin, ou dans leurs écuries, " aucunes personnes " qui soient porteurs de pipe ou de cigare ou autres combustibles, à moins que ceux-ci ne les déposent auparavant entre les mains du chef de la maison, sous peine d'une amende de 50 livres au moins et de cent livres au plus, applicable aux pauvres de la Commune, après qu'un tiers aura été prélevé pour la récompense de celui qui aura fait connaître cette contravention.***

***Article 4<sup>ème</sup> : il sera défendu d'établir aucun bâtiment en bois, pour habitation, dans laquelle le ménage ne peut se faire qu'au moyen d'un fourneau de gueuse qu'à la distance de vingt toises de toutes habitations.***

***Article 5<sup>ème</sup> : il sera défendu à tous les habitants de la présente commune de placer des fourneaux de gueuse dans les appartements où il n'y aurait pas de cheminée ; les tuyaux de ces fourneaux seront toujours bien réparés, de manière à ce qu'ils ne restent jamais endommagés. Dès lors qu'il n'y aurait pas de cheminée, les tuyaux desdits fourneaux sortiront pas une trouée au mur, en forme de T, de trois pieds en dehors du mur et devront être éloignés de toutes toitures ou galeries, de huit pieds au moins.***

**Article 6ème : le Conseil ne juge pas à propos de faire assurer les édifices appartenant à la Commune, vu qu'ils sont éloignés de toutes habitations.**

**Article 7ème : aucuns des habitants de ladite Commune ne pourront faire du feu, dès la nuit close à l'aurore, ni transporter aucun brasier ardent, sous peine de cinquante livres d'amende.**

**Article 8ème : le règlement particulier de la Savoie en ce qui est relatif aux incendies sera mis en vigueur et les articles publiés à la réquisition de Monsieur le Syndic, ainsi que le dispositif de la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré audit lieu, les ans et jour, que dessus, en l'assistance des membres soussignés :**

**Joseph MOSSUZ, Jean AMOUDRUZ, François JOLIVET-PAPET, François JOLIVET-ANGELIN, François JOLIVET-PADON-BAILLY.**

Quand on réexamine attentivement les différentes formes de bâti ancien des maisons savoyardes, ainsi que les mesures prises lors des incendies au cours du 19e siècle, on s'aperçoit qu'un réel souci de sécurité et de conservation du patrimoine traditionnel architectural a animé constamment les artisans et les autorités du pays.

De fait, on peut citer, outre les dispositions mentionnées ci-dessus, certaines autres, originales et surtout efficaces, comme la normalisation des portes d'entrée sur cours intérieures, qui permettait à un char d'incendie de pénétrer dans l'îlot même d'habitation ; ce fut le cas à Sallanches après l'incendie de 1840.

De nos jours, l'éventail des prescriptions destinées à prévenir les incendies est conséquent, en particulier dans le choix des matériaux ininflammables et surtout dans le dispositif des installations électriques intérieures des habitations, par exemple, la position des appareils électriques dans les volumes des salles d'eau.

Il faut dire aussi qu'aujourd'hui les pièces d'hygiène bénéficient d'une étanchéité sérieuse de leurs sols et d'une ventilation permanente des structures de bois qui les supportent. Dans le domaine de l'eau chaude sanitaire, il existe toute une gamme d'appareils dont les normes répondent à un système économique et sûr. À citer aussi les procédés de chauffage actuels qui se révèlent simples, bien au point, et comportant des risques minimes, moyennant les précautions de rigueur. Nous sommes loin des marmites qui chauffaient pendant des heures sur les cercles des fourneaux de nos grands-mères.

Il n'en demeure pas moins que l'on enregistre aujourd'hui encore beaucoup d'incendies, surtout dans les chalets de montagne, dus aux feux mal contrôlés dans les cheminées ou aux imprudences commises. Il serait intéressant d'établir une comparaison entre la fréquence des incendies dans le temps passé et les sinistres provoqués dans les agglomérations modernes, toutes proportions de densité humaine gardées, en soulignant les effectifs, la rapidité d'intervention et le statut aussi, des pompiers à l'époque et de nos jours. Mais ceci nous entraînerait vers un autre sujet.

Faucigny le 10 août 1999

**Pierre DUPONT-GONIN**

**Sources :**

-HERMANN M-T, "la Savoie traditionnelle", La Fontaine de Siloé, 1996

-HUDRY, M, CHATEL J., BERNARD A. et FAVRE A., "Découvrir l'Histoire de Savoie", Centre de la Culture Savoyarde, Conflans, 73200 Albertville, 1990